

**BULLETIN**

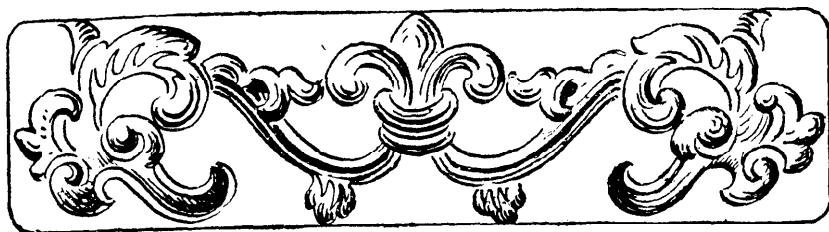
**DES AMIS**

**DU VIEUX HUE**



26<sup>e</sup> ANNÉE N° 2

AVRIL-JUIN 1969



## UNE PRINCESSE CHRÉTIENNE A LA COUR DES PREMIERS NGUYỄN : MADAME MARIE

par L. CADIÈRE

*des Missions Étrangères de Paris*

Madame Marie ! C'est une figure bien attachante. Elle m'a passionné pendant de longues années. Toutes les fois que, pour une raison ou pour une autre, je relisais les documents qui concernent l'introduction du Christianisme en Annam, ou la fondation de la dynastie des Nguyễn, je retrouvais cette figure énigmatique : Madame Marie. Je la connaissais bien, ses sentiments, sa foi agissante, ses bonnes œuvres, son affection pour le Père de Rhodes, et l'admiration que celui-ci avait pour elle, son palais, l'église qu'elle y avait construite, son fils, « l'oncle du Roy ». Oui, je la connaissais bien. Mais je ne pouvais pas l'identifier, je ne pouvais pas mettre un nom, un titre officiel sur sa figure. Je dressais des arbres généalogiques, je faisais des hypothèses dont quelques unes me font rougir quand, maintenant, je les relis <sup>(1)</sup>. C'est que j'avais des documents insuffisants et peu précis.

Lors de mon second voyage en France, j'ai profité de quelques loisirs pour consulter et recopier, à la Bibliothèque Nationale, des documents que je n'avais pas, et qui donnent les précisions les plus claires. Je connais maintenant Madame Marie. Je puis lui donner sa place exacte, une place de choix, dans la Généalogie des premiers Nguyễn, et si je ne puis pas encore lui donner son nom personnel, je puis au moins dire quel est son titre posthume.

Je me propose, dans la présente étude, de reproduire tous les documents que j'ai sur elle, en les commentant, au point de vue historique. Nous aurons, par là, d'abord un portrait détaillé de Madame Marie,

---

(1) Notamment, ce que j'ai dit dans *Extrême-Asie : Le Père Alexandre de Rhodes*, p. 114, est absolument faux.

au point de vue moral, et nous verrons que son identification est absolument certaine. Enfin, je la distinguerai nettement d'une autre princesse, portant à peu près le même nom, parfois même le même nom : Madame Marie Madeleine, Madame Marie, Bà-Maria, qui vivait à la même époque, qui était parente du roi, qui était chrétienne, mais qu'il ne faut pas confondre avec Madame Marie. Incidemment, je parlerai du fils de Madame Marie, le Prince Khê, et j'aurai l'occasion de donner quelques renseignements sur un des Seigneurs de l'époque, **Công-Thượng-Vương**.

On me reprochera peut-être que j'aurais pu abrégé les citations, les résumer, ne retenir que ce qui est absolument nécessaire au but que je me suis proposé. Mais c'est justement que tout est nécessaire : nécessaire pour nous mettre dans l'ambiance de Madame Marie, pour nous reporter à son époque, pour faire défiler devant nos yeux ses contemporains, les missionnaires, les commerçants portugais, les Annamites, chrétiens et non chrétiens, personnages de la Cour ou simples gens du peuple, pour, surtout, nous peindre son portrait moral, ses vertus, ses mérites. Nécessaire même au point de vue simplement historique, car chaque version d'un même fait, si elle répète souvent la plupart des éléments de ce fait, ajoute toujours un élément, un détail, qui nous fait mieux connaître une date exacte, le lieu où s'est passé l'évènement, ou identifie avec certitude un personnage laissé dans l'ombre par les autres versions. N'oublions pas, par ailleurs, que ces récits du XVII<sup>e</sup> siècle ont, dans leur texte original, une saveur toute particulière, une naïveté, et, en même temps, une élégance qui charment le lettré. L'homme de goût, aussi bien que l'historien, trouveront avantage à relire ces vieux textes que nos aïeux dévoraient comme on a dévoré, plus tard, les récits de voyages et de découvertes, comme on dévore, de nos jours, un roman policier, ou comme on court au cinéma.

De plus, on voit par toutes ces citations, comment les Relations des vieux missionnaires complètent les Annales officielles ; ici, elles nous donnent un fait tout nouveau ; là, elles éclairent la marche d'un évènement dont nous ne connaissions que les grandes lignes ; ou bien elles précisent une date et fixent un lieu, un nom ; elles peignent un caractère et dessinent nettement un personnage dont nous ne savions que le nom, elles nous font voir ses passions, même ses manies ; elles font entrevoir, dans la politique de l'époque, des dessous que l'histoire officielle a laissés de côté ; en un mot, elles mettent de la vie, une vie

simple, quotidienne, banale, pourrait-on dire, là où les Annales officielles ne nous donnent que des actes solennels, des gestes commandés, des personnages figés dans des attitudes conventionnelles. La vie de la Princesse Marie est, je crois, un bon exemple de ce qui reste à faire pour l'étude du passé annamite, en utilisant les sources d'information que nous ont laissées les Européens qui vécurent en Annam au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>(1)</sup>.

---

(1) Bibliographie :

— *Voyages et Missions du P. A. de Rhodes, S. J., en la Chine et autres royaumes de l'Orient, avec son retour en Europe par la Perse et l'Arménie*. Nouvelle édition, conforme à la première de 1653, annotée par le P. GOURDIN, de la même Compagnie, et orné d'une carte de tous les voyages de l'auteur. Société de Saint-Augustin, Desclée, De Brouwer et C<sup>ie</sup>, Imprimeurs des Facultés catholiques de Lille, 1884. — Sera cité : *Voyages et Missions* 1884.

— *Relation de ce qui s'est passé depuis quelques années, iusques à l'An 1644, au Japon, à la Cochinchine, . . par le Père François Cardim...* Paris. Mathurin Hénault. M. D C. XLVI. — Bibliothèque Nationale : Cote 0<sup>2</sup>0143. — Sera citée : *Relation Cardim* (Renferme une lettre du P. A. de Rhodes de l'an 1641).

— *Relation des progrès de la Foy au Royaume de la Cochinchine vers les derniers quartiers du Levant*. Envoyée au R. P. Général de la Compagnie de Jesus. Par le P, Alexandre de Rhodes employé aux Missions de ce país. — A. Paris. Chez Sebastien Cramoisy et Gabriel Cramoisy, M. D C. LII. — Bibliothèque Nationale : cote 0<sup>2</sup>176. — Sera citée : *Relation progresz Foy Rhodes*.

— *Relation des progrès de la Foy au Royaume de la Cochinchine ès années 1646, et 1647*, envoyée au R. P. Général de la Compagnie de Jesus. Par le P. Metelle Saccano Religieux de la mesme Compagnie, employé aux Missions de ces país — A Paris Chez Sebastien Cramoisy. Imprimeur ordinaire du Roy, et de la Reyne : et Gabriel Cramoisy, rue S. Jacques aux Cicognes. M. D C. LIII. — Bibliothèque Nationale : cote 0<sup>2</sup>179. — Sera citée : *Relation progrès Foy Saccano*,

— *Relation de ce qui s'est passé en l'année 1649. Dans les Royaumes où les Peres de la Compagnie de Jesus de la province du Japon, publient le Saint Euangile...* A Paris, Ckez Florentin Lambert, rue Saint Jacques vis à vis S. Yues. à l'Image S. Paul M. D C. L V. — Bibliothèque Nationale : cote 0<sup>2</sup>0145. — Sera citée : *Relation Saccano*.

— Abrégé d'une *Lettre du P. Joseph Zanzini, appellé Sanchés, escrite des Phillipines à Rome, au R. P. Charles de Noyelles... l'année 1667. Touchant la persécution qui s'est élevée contre les Chrestiens de la Cochinchine... depuis le mois de Décembre 1664., jusqu'au mois de Février 1665.* — Bibliothèque Nationale : cote 0<sup>2</sup>180. — Sera citée : *Lettre Zanzini*.

— BARTOLI : *Dell'Istoria della Compagnia di Gesù : La Cina. Terza parte de l'Asia*. Réédition de Turin, 1825. — Sera cité : *Bartoli : la Cina*.

— *Voyages et travaux des Missionnaires de la Compagnie de Jésus... Mission de la*

## Document I.

« J'étais avec l'admirable P. François de Pina dans la province de Cham, où grand nombre d'idolâtres reçut le baptême. De là nous allâmes à la cour, et en passant nous séjournâmes quelque temps en la province de Hoâ, où une des principales dames du royaume, proche parente du roi, et fort affectionnée aux idoles, ayant ouï prêcher le P. Pina, fut éclairée du Saint-Esprit et renonça si bien à l'erreur, qu'après avoir été baptisée et appelée Marie-Madeleine, elle fut l'appui de toute cette nouvelle église. Son exemple et son crédit servirent merveilleusement à convertir les infidèles, et à maintenir dans la piété ceux qui avaient déjà reçu le baptême.

« Je l'ai toujours vue, pendant tout le temps que j'ai été dans ce pays, et crois qu'elle persévère encore depuis vingt-huit ans dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Elle a dans son palais une fort belle chapelle, qu'elle a toujours maintenue dans les plus rigoureuses persécutions, où elle fait tous les jours ses dévotions et y donne entrée à tous les chrétiens de la province, où elle commande sans que personne ose contredire ; elle a converti à notre sainte foi, par ses sages remontrances, plusieurs idolâtres des plus considérables du royaume, entre lesquels il y a eu même des parents du roi. Elle est encore

---

*Cochinchine et du Tonkin*, par les P P. F. M. de MONTÉZON et Ed. ESTÈVE. Paris, Charles Douniol. 1858. — Sera cité : *Mission Cochinchine*.

— *Relation des Missions des Evesques François aux Royaumes de Siam, de la Cochinchine, du Camboye, et du Tonkin...* A Paris. Chez Pierre Le Petit, Edme Coutelet et Charles Angot. M. D C. LXXIV. - Sera cité : *Relation Evesques François* 1774.

- *Généalogie des Nguyễn avant Gia-Long*, par S. E. TÔN-THÀT HÂN... Traduction de BÙI-THANH-VÂN et TRẦN-ĐÌNH-NGHI (Dans B. A. V. H., 1920, pp. 295 et suiv.). — Sera cité *Généalogie des Nguyễn*.

— *Les Tombeaux des Nguyễn*, par Richard ORBAND (Dans B. E. F. E. O., 1914, n° 7). — Sera cité : *Tombeaux des Nguyễn*.

— *Les Résidences des rois de Cochinchine (Annam) avant Gia-Long*, par L. CADIÈRE (Dans *Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine*, Paris. Ernest Leroux, M. DCCCXVI.). — Sera cité : *Résidences rois Cochinchine*.

— *Le Mur de Đống-Hới, Étude sur l'établissement des Nguyễn en Cochinchine*, par L. CADIÈRE (Dans B. E. F. E. O., 1906, pp. 87 et suiv.). — Sera cité : *Mur de Đống-Hới*.

— *Alexandre de Rhodes*, par L. CADIÈRE (Dans *Extrême-Asie. Revue indochinoise illustrée*, Septembre-Octobre 1927).

— *Đại-Nam thật-lục tiền-biên*, ou Annales officielles des Nguyễn. — Sera désigné : *Thật-lục*.

— *Đại-Nam liệt-truyện tiền-biên*, ou Biographies officielles. — Sera désigné : *Liệt-truyện*.

aujourd'hui le refuge de tous nos Pères, et il n'y a point de chrétiens qu'elle ne serve de tout ce qu'elle peut » <sup>(1)</sup>.

\*  
\* \*

Nous faisons connaissance, dans ce premier Document, avec Madame Marie.

Le Père de Rhodes venait d'arriver en Cochinchine, fin Décembre 1624, ou premiers jours de Janvier 1625. Il s'était mis immédiatement à l'étude de la langue annamite, et, quelques mois après, il pouvait commencer l'exercice du ministère apostolique, en compagnie du Père François de Pina, déjà expert en langue annamite, et qui était arrivé en Cochinchine quelques années plus tôt, en 1617 <sup>(2)</sup>. En cette même année 1625, ils exercent d'abord le ministère dans la province de Cham, c'est-à-dire le **Quảng-Nam** actuel, où il y avait déjà plusieurs groupes chrétiens, et y baptisent « un grand nombre d'idolâtres » <sup>(3)</sup>.

« De là nous allâmes à la Cour, et en passant nous séjournâmes quel que temps en la province de Hoà » <sup>(4)</sup>. En ce moment c'était **Sãi-Vương**, ou **Tê-Vương** <sup>(5)</sup>, qui gouvernait dans le **Thuận-Hoá**, depuis 1613. Et, chose curieuse, c'est justement vers ce moment même qu'il changea de résidence. C'est à la 3<sup>e</sup> lune de l'année **bính-dần**, 28 Mars — 25 Avril 1626, que les Annales des **Nguyễn** placent le transfert de la résidence seigneuriale à **Phước-Yên**, village situé à une dizaine de kilomètres

---

(1) *Voyages et Missions* 1884, p. 69. — « Et crois qu'elle persévère encore depuis vingt-huit ans ». Le P. de Rhodes nous raconte, dans ce Document, des faits qui arrivèrent vers la fin de l'année 1625, sous le règne du **Sãi-Vương**. Mais les 28 années qu'il compte, prouvent qu'il écrivit sa Relation vers 1653, l'année même où parut la première édition de ses *Divers voyages et missions*, à Paris, chez Sebastien Mabre-Cramoisy. — « Une fort belle chapelle qu'elle a toujours maintenue dans les plus rigoureuses persécutions ». Nous verrons, Documents XIII, XV, XVI, que le fils même de Madame Marie fit abattre cette église, en 1645.

(2) *Mission Cochinchine*, p. 386.

(3) *Voyages et Missions* 1884, p. 69,

(4) *Voyages et Missions* 1884, p. 69.

(5) Nom personnel : **Nguyễn-Phúc-Nguyễn**阮福源 ; titre posthume : **Hi-Tôn Hiều-Vân Hoàng-Đề**熙尊孝文皇帝, né le 16 Août 1563 ; mort le 19 Novembre 1635. C'était le second Seigneur de Hué ; il avait succédé à son père **Nguyễn-Hoàng**, dont il était le sixième fils, à la 6<sup>e</sup> lune de 1613. (ORBAND : *Les Tombeaux des Nguyễn*, p. 3. — L. CADIÈRE : *Dynasties annamites*, p. 58).

au Nord de Hué <sup>(1)</sup>. Jusque là, du moins officiellement, sa résidence avait été à **Trà-Bát** et à **Ái-Tũ**, à une dizaine de kilomètres au Nord de la citadelle actuelle de **Quảng-Trị**, où s'était fixé **Nguyễn-Hoảng** en 1558. Je dis : officiellement, car il semble ressortir des documents européens de l'époque, que **Sãi-Vương** résidait très souvent à Cacciam, ou Cacham, dans les environs immédiats de la citadelle du **Quảng-Nam** <sup>(2)</sup>.

Le Père de Rhodes ne dut commencer sa tournée apostolique avec le P. de Pina que lorsqu'il eut été capable de confesser et de prêcher, c'est-à-dire après quatre ou six mois de séjour au **Quảng-Nam** <sup>(3)</sup>, donc, au plus tôt, vers le milieu de l'année 1625, peut-être dans les derniers mois. A ce moment, donc, « la Cour » du Seigneur de Hué, où se dirigeaient les deux missionnaires, était encore à **Trà-Bát**, près de **Quảng-Trị**.

Pour se rendre là, en venant du **Quảng-Nam**, ils devaient passer par Hué, « la province de Hoà ».

Le Père de Rhodes emploie ici une expression fort peu précise.

D'abord, à cette époque, il n'existait pas de « province » de Hué. Il y avait la province de **Thuận-Hóa**, dont **Nguyễn-Hoảng** avait été nommé Gouverneur en 1558. Mais cette appellation géographique

---

(1) L. CADIÈRE : *Les Résidences des rois de Cochinchine (Annam) avant Gia-Long*, dans *Bulletin Commission archéologique de l'Indochine*, Paris, Leroux, 1916, p. 127 (29).

(2) Nous allons rencontrer très souvent ce nom de Cacciam, Cacham, Cahan, Cham, soit comme nom de pays, soit comme nom de lieu particulier. Ces diverses graphies rendent le mot annamite Chàm, désignant l'ancien pays des Chams, le Champa, ou **Kẻ Chàm**, « les gens de Chàm ». — Comme nom de pays, il s'agit de la province de **Quảng-Nam**. En 1558, **Nguyễn-Hoảng** fut nommé Gouverneur de la province de **Thuận-Hóa**. En 1570, on adjoignit à son gouvernement la province, **xứ**, de **Quảng-Nam**, qui comprenait tout le pays, à partir de Tourane jusqu'à environ le Col de Cù-Mông, au Sud de **Qui-Nhơn** actuel (*Thật-lục*, 1, 8). — En 1602, **Nguyễn-Hoảng** fit de cette dernière province, ou simplement d'une partie de cette province, le *dinh*, ou gouvernement militaire du **Quảng-Nam**, et c'est l'héritier présomptif, le futur **Sãi-Vương**, qui fut le premier **Trần-Thủ**, ou Gouverneur militaire. — Comme nom de lieu particulière, ce nom de Cacciam, etc., désigne à proprement parler le lieu de la résidence du **Trần-Thủ** et de tous les services provinciaux ; ce lieu était situé sur le village de **Cần-Húc**, dans la sous-préfecture de **Duy-Xuyên**, où furent construits les édifices mandarinaux et les greniers de la province. (*Thật-lục*, 1, 21). — C'est là que se passent beaucoup d'événements qui vont être mentionnés dans les Documents suivants.

(3) *Voyages et Missions* 1884, p. 67.

désignait une grande étendue de pays, depuis la partie Nord du **Quảng-Nam** actuel jusqu'au Nord du **Quảng-Bình** actuel, plus de 300 kilomètres en longueur. Ce n'est certainement pas le sens qu'avait en vue le P. de Rhodes quand il parle de « la province de Hoà », où il séjourna quelque temps.

Les **Nguyễn** divisèrent cette province, désignée par le terme administratifs de **xứ** 處, en **dinh** 營, ou « camps », résidences de gouverneurs militaires. Mais à l'époque où nous sommes, il n'y avait encore que deux **dinh**, celui de la résidence seigneuriale, à Trà-Bát, et celui du **Quảng-Nam**. D'ailleurs, il n'y eut jamais le **dinh** de Hué. La région environnant Hué fut appelée, dans la suite, **Chính-Dinh**, « la Résidence principale » <sup>(1)</sup>.

Quelques siècles plus haut, dans le passé, nous avons deux districts, le district de **Thuận** et le district de **Hoá**, qui avaient remplacé les districts cham de **Ô** et de **Lý** <sup>(2)</sup>, cédés aux Annamites, en 1306. Le district de **Hoá** correspondait au Sud du **Quảng-Trị** actuel, au **Thừa-Thiên** et les environs de Tourane. Peut-être cette vieille division territoriale était-elle encore en usage pratiquement, à l'époque du P. de Rhodes, et le nom qui la désignait était-il encore employé. En tout cas, c'est bien à ce terme géographique que correspond l'expression employée par le P. de Rhodes : pour aller de « la province de Cham », le **Quảng-Nam** actuel, dans les environs de Faifo, à Trà-Bát, où était « la cour », les deux missionnaires durent traverser le Nord du **Quảng-Nam**, environs de Tourane, le **Thừa-Thiên** actuel et le Sud du **Quảng-Trị**, c'est-à-dire le vieux **châu** de **Hoá**, terme que le P. de Rhodes traduit par « la province de Hoà ».

C'était là que résidait Madame Marie. Mais à quel endroit exactement ? Il n'est pas facile de donner une réponse précise à cette question.

Peut-être dans les environs immédiats de Hué actuel, où **Nguyễn-Hoàng**, dès 1601, avait fait bâtir la pagode **Thiên-Mẫu**, ou **Thiên-Mộ**. Dans quelques années, en 1640-1649, nous la verrons établie à côté de la résidence de **Công-Thượng-Vương**, c'est-à-dire soit à Kim-Long actuel, soit dans les environs immédiats. Mais je préfère faire une autre supposition. Si, en 1640-1649, Madame Marie était à Kim-Long, c'est qu'elle avait suivi là la Cour de **Công-Thượng-Vương**. Sa parenté

---

(1) Voir L. Cadière : *Le Mur de Đông-Hới*, p. 142, note 2.

(2) Désignés par le terme administratif de **châu** 州.

étroite avec le Seigneur l'obligeait à suivre la Cour dans ses divers déplacements. Or, **Sãi-Vương** vint s'établir à **Phước-Yên** en Mars-Avril 1626. C'est la date officielle. Mais le transfert de la résidence seigneuriale ne se fit pas en un seul jour. La Cour c'est-à-dire les divers services administratifs, les mandarins, les troupes, les membres de la famille seigneuriale, ont dû venir s'établir à **Phước-Yên** peu-à-peu, dans les mois, et même dans les années qui ont précédé cette date officielle. C'est là, dans l'agglomération d'ouvriers, de soldats, de commerçants, de petits mandarins, qui avait dû déjà se former, que furent attirés sans doute les deux missionnaires, et c'est là que les ouït sans doute Madame Marie, qui était déjà venue s'établir là.

Mais n'ayons pas la prétention de vouloir être trop précis. Retenons que c'est soit dans les environs du village actuel de Kim-Long, à un kilomètre en amont de la citadelle actuelle de Hué, soit à **Phước-Yên**, à une dizaine de kilomètres au Nord de cette même citadelle, qu'eut lieu la rencontre des deux missionnaires avec Madame Marie, et que celle-ci « ouït prêcher le P. Pina ».

Ce Document nous peint aussi Madame Marie au point de vue moral. « Elle était fort affectionnée aux Idoles ». Beaucoup de femmes annamites, surtout lorsqu'elles ont un certain âge, manifestent une piété sincère, à tendance mystique, qui se traduit par des fondations de congrégations, bouddhiques ou taoïques, par des processions, des réunions pieuses, des séances d'hypnotisme, des constructions de pagode, des offrandes, des œuvres charitables. Si elles se convertissent au Christianisme, elles apportent dans leur nouvelle religion le même zèle, la même ardeur. C'est ce que fit Madame Marie, après que, « ayant ouï prêcher le Père Pina », et « éclairée du Saint-Esprit », elle eut « renoncé à l'erreur ». Les Documents suivants nous montreront sa piété, sa ferveur, ses bonnes œuvres.

Le P. de Rhodes, avec sa finesse habituelle, note encore une des caractéristiques de la matrone annamite : « où elle commande sans que personne ose contredire ». J'entends encore un très haut mandarin me dire : Oh ! pour ces affaires, je ne m'en occupe pas ; cela regarde la conduite intérieure de la maison : je laisse ce souci à ma femme. Même dans les familles du peuple, mais surtout dans le monde aisé et dans les familles de la noblesse mandarinale, c'est la mère de famille qui commande, pour ce qui regarde l'organisation du travail, les dépenses, les enfants, les domestiques, et « personne n'ose contredire ». C'est ce qui fait la force de la famille annamite, tant au point de vue de la discipline qu'au

point de vue de la stabilité et de la fortune. Le P. de Rhodes nous fait voir, par l'exemple de Madame Marie, que ces coutumes sont vieilles en Annam. Puissent-elles durer encore longtemps !

Mais, en pressant peut-être un peu les textes, sans sortir toutefois de la vérité, je crois bien que le P. de Rhodes veut dire que Madame Marie commandait non seulement dans l'intérieur de sa maison, qui, nous le verrons plus loin, était la maison de son fils, mais aussi dans son église, et, ajouterai-je, dans le petit groupe de chrétiens qui gravitait autour d'elle. Elle était la protectrice des chrétiens, mais aussi leur directrice, et c'est encore là une des caractéristiques des matrones chrétiennes dans les chrétientés actuelles.

\* \* \*

## Document II.

[96] « Le Père François Basom ne sortit point de la Cochinchine, parce que le Gouverneur de la Province de Pullolambi... l'inuita en sa Province en laquelle il demeura jusques à ce qu'on luy enuoya des compagnons qui apprendrent la langue avec luy : et puis la fureur du Roy et du peuple s'estant apaisée ils s'en allerent en nostre maison de Caciam. Ce fut là qu'ils disputerent plusieurs fois avec les Bonzes, et les conuainquirent à force de raisons, avec tant de succez que plusieurs se conuertirent à Dieu. Entre ceux-là fut une seconde femme du Roy defunct, plusieurs personnes de la Noblesse, et des Mandarins, et l'an 1629, le nombre arriuoit à plus de quinze mille » <sup>(1)</sup>.

---

(1) *Relation Cardim*, p. 96. — Le Père Cardim résume ici, d'une façon très sommaire, des événements qui se sont passés avant 1629. Le P. Busomi (Basom) avait abordé en Cochinchine le 18 Janvier 1615 (*Mission de la Cochinchine*, p. 4). Pour les relations du P. Busomi avec le gouverneur de Pulo-Cambi (**Qui-Nhơn** actuel, ou **Binh-Định**), voir la Relation de Cristoforo Borri, dans B. A. V. H., 1931, p. 346, p. 348 ; voir aussi *Voyages et Missions* 1884, p. 64. Les « compagnons qui apprendrent la langue » furent le P. François de Pina, arrivé en 1617, le P. Cristoforo Borri, arrive en 1618, le P. de Rhodes, arrivé en 1624. — Les disputes avec les Bonzes rappellent peut-être ce qui est dit dans la *Relation* de Cristoforo Borri (*Ibid.*, pp. 382 et suiv.). — Le « Roy defunct » est certainement le premier Seigneur de Hué, **Nguyễn-Hoàng**, mort le 21 Mai 1613. Et sa « seconde femme » désigne, à peu près certainement, Madame Marie, et cela nous reporte au Document précédent, année 1625.



### Document III.

« La Princesse Marie, mère d'un frère cadet du roi,... donne au Père Buzomi six autres enfants à baptiser, entre autres une jeune fille de moins de 20 ans. Même le frère cadet du roi l'aurait voulu, s'il n'avait été arrêté par la haine du roi. Celui-ci ne voulait des Pères qu'à cause du commerce des Portugais » <sup>(1)</sup>.



### Document IV.

« La princesse Marie, mère d'un frère cadet du roi » <sup>(2)</sup>.



Les Documents que nous venons de voir, nous donnent des renseignements très précis, qui nous permettent d'identifier d'une façon absolument certaine Madame Marie. Nous allons étudier ici ces Documents, en les éclairant par les détails que nous donnent les autres Documents relatifs à cette Princesse, que nous verrons plus loin.

Dans la plupart des textes, Madame Marie, c'est « Madame Marie » <sup>(3)</sup>; c'est « Marie-Madeleine » <sup>(4)</sup>; c'est même là son vrai nom de baptême <sup>(5)</sup>, mais on l'appelle ordinairement Marie, sans doute pour ne pas la confondre avec une « Madame Marie Madeleine », femme de mandarin, et parente avec le roi, qui vivait à la même époque, et que nous verrons plus loin; c'est « cette Dame » <sup>(6)</sup>; cette « grande Dame » <sup>(7)</sup>, « une des principales dames du royaume » <sup>(8)</sup>. Quand on connaît l'usage large que les missionnaires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles faisaient des appellatifs nobles, on ne peut rien tirer de précis de ces expressions. Toutefois, la dernière restreignait un peu nos suppositions et nous cantonnait plus ou moins dans les hautes sphères mandarinales ou dans

---

(1) BARTOLI : *La Cina*, livre IV, chap. 99. — Je dois la connaissance de ce Document au R. P. Bernard, S. J. — On était en 1627, d'après le contexte. Le souverain de Hué était **Sãi-Vương**. Le frère cadet du roi, seul survivant à ce moment là, était le Prince Khê. Les enfants que la Princesse Marie donne à baptiser, au P. Busomi, étaient, peut-être de ses filles à elle (elle ne paraît avoir eu qu'un fils, le Prince Khê), soit de ses petits-enfants (enfants du Prince Khê, qui eut 13 garçons et 16 filles, ou enfants de ses filles), soit des domestiques.

(2) BARTOLI : *La Cina*, livre IV, chap. 217. — Je dois la connaissance de ce Document au R. P. BERNARD. — Le roi est toujours **Sãi-Vương**, et son unique frère cadet survivant à ce moment est le Prince Khê.

(3) Documents VI, XI, XII, X, XIV, XVI.

(4) Documents I, XVII.

(5) Document I.

(6) Documents IX, XV, XVI.

(7) Documents VI, VIII.

(8) Document I.

*Collegij Parisiensis Societatis 1788*

RELATION  
DES PROGRES  
DE LA FOY  
AV ROYAVME  
DE LA  
COCHINCHINE  
VERS LES DERNIERS  
QUARTIERS DV LEVANT.

ENVOIEE AV R. P. GENERAL  
*de la Compagnie de l'ESV.*

Par le P. ALEXANDRE DE RHODES  
employé aux Missions de ces pais.



*F<sup>m</sup> No 3760*

A PARIS,

Chez { SEBASTIEN CRAMOISY }  
Imprimeur ordinaire du Roy, Jacques  
ET { GABRIEL CRAMOISY. }  
cogues.

M. DC. LII.

*Avec Privilège & Approbation.*

le monde de la Cour. C'est dans ce milieu de la Cour que nous retient l'expression « la Princesse Marie », qu'emploient un grand nombre de Documents <sup>(1)</sup>. Un Document monte plus haut : « la Reine Marie » <sup>(2)</sup>. Enfin, le cercle se restreint davantage, à mesure que les termes deviennent plus précis : « une proche parente du roi » <sup>(3)</sup> ; surtout : « la tante du roi » <sup>(4)</sup>, « la mère de l'oncle du roi » <sup>(5)</sup>.

C'est à ces données que j'étais réduit avant mon dernier voyage en France. Je ne pouvais que faire des suppositions, et choisir, après des éliminations qui s'imposaient presque, parmi les dix enfants mâles de **Nguyễn-Hoảng**, ou les onze enfants mâles de **Sãi-Vương**. Outre ces expressions : « la tante du roi », « la mère de l'oncle du roi », un détail donné par deux Documents <sup>(6)</sup>, nous forçait à rester dans la descendance masculine de la famille des **Nguyễn**, c'est que le fils de Madame Marie et ses petits-fils pouvaient aspirer à la succession au trône. **Công-Thượng-Vương**, en effet, craignait que les missionnaires, et en particulier le P. de Rhodes, qui passaient à ses yeux pour de savants magiciens, ne trouvassent à Madame Marie un emplacement favorable pour son tombeau, et que les descendants de la princesse n'obtinsent par là le pouvoir souverain. Evidemment, d'après les croyances annamites, n'importe qui peut arriver au trône par suite de l'influence bénéfique de la sépulture de ses ancêtres. Toutefois, étant donné l'ensemble des circonstances, il me semblait que les craintes de **Công-Thượng-Vương** devaient surtout viser les membres des branches collatérales de la famille.

Mais c'était tout, mes suppositions restaient éparpillées sur plusieurs noms, et je ne pouvais arriver à aucune précision. D'autant plus que je n'étais pas en possession des Documents <sup>(7)</sup> qui spécifient qu'il s'agit de « la mère de l'oncle du Roy ».

Voyons la force de cette expression.

---

(1) Documents III, IV, X, XIII, XV, XVIII, XIX.

(2) Document XIX.

(3) Document I.

(4) Documents XI, XIII, XIV, XV, X, XVI, XVII, XVIII.

(5) Documents VIII, IX, XV, auxquels il faut ajouter les Documents V, XII, qui parlent simplement de « l'oncle du roi ».

(6) Documents IX, X.

(7) Documents VIII, IX, XV.

Elle est contenue, à trois reprises différentes, dans un ouvrage imprimé en 1652 <sup>(1)</sup>, mais qui nous donne textuellement une Relation signée du P. de Rhodes, datée de Macao le 16 Octobre 1645, et adressée au « R. P. Général des Jésuites ». Cette Relation raconte « les travaux de ses ouvriers (du « maistre de cette grande moisson ») en ces deux années de 1644 et 45 » <sup>(2)</sup>. Nous avons donc dans ce texte pour ainsi dire le premier jet du récit du missionnaire. Plus tard, dans son *Sommaire des divers voyages et missions apostoliques* <sup>(3)</sup> et dans ses *Divers Voyages et Missions* <sup>(4)</sup>, publiés en 1653, il reprendra les mêmes événements, mais, la plupart du temps, avec moins de précision, soit dans les dates, soit dans les noms de lieux ou de personnes, soit dans d'autres petits détails ; et cela, soit parce que, en rédigeant ces deux ouvrages à quelques années d'intervalle, il avait oublié certains détails, soit que, écrivant pour le grand public, il n'ait pas jugé bon d'être aussi précis, aussi exact que lorsqu'il rendait compte de ses faits et gestes à son Supérieur Général. Cette Relation est donc un document d'une importance capitale pour l'histoire du P. de Rhodes, et, par conséquent, pour l'histoire de la religion chrétienne en Annam pendant ces deux années 1644 et 1645, et pour l'histoire politique du royaume de Cochinchine : le missionnaire y raconte ce qu'il a fait, ce qu'il a vu ou entendu, encore sous l'impression des événements, avec toutes les précisions et toute la fidélité que pouvait y mettre celui qui fut l'acteur principal des événements qu'il raconte.

Si donc le P. de Rhodes nous dit que Madame Marie était « la mère de l'oncle du Roy », nous pouvons le croire en toute confiance.

Nous sommes en 1644-1645. Le roi était **Công-Thượng-Vương**. « L'oncle du Roy » était donc un des frères de son père **Sãi-Vương**, un des fils de **Nguyễn-Hoàng**, le fondateur de la dynastie.

Cette supposition est confirmée par ce que nous apprend un autre Document <sup>(5)</sup>, qui nous dit que Madame Marie était « tante du roi défunt ». Nous sommes en 1649. Le Seigneur régnant était **Hiền-Vương**. « Le roi défunt » était **Công-Thượng-Vương**, mort le 19 Mars 1648. Nous revenons ainsi à un frère de **Sãi-Vương**, comme « oncle du roi ».

---

(1) *Relation des progrès Rhodes*.

(2) *Relation des progrès Rhodes*, p. 2.

(3) Publiés en 1653, chez Fl. Lambert, Paris.

(4) Publiés en 1653, à Paris, chez Sebastien Mabre-Cramoisy.

(5) Document XIX.

Mais nous avons d'autres indications plus précises.

Madame Marie est mère de « l'oncle [du Roy], frère de son père » <sup>(1)</sup>. Nous sommes en Mars-Avril 1645. Le roi est toujours **Công-Thượng-Vương**. Son oncle, « frère de son père », est donc un frère de **Sãi-Vương**.

Précisons davantage encore.

Madame Marie est « mère d'un frère cadet du roi » <sup>(2)</sup>. Nous sommes en 1627 <sup>(3)</sup>, ou en un peu plus tard <sup>(4)</sup>. En ce moment le « roi », le Seigneur régnant à Hué, n'est pas encore **Công-Thượng-Vương**, mais c'est son père **Sãi-Vương**, qui ne mourra que le 19 Novembre 1635. Madame Marie n'est donc pas encore « la mère de l'oncle du Roy », mais « la mère du frère cadet du roi », c'est-à-dire, toujours, la mère d'un des frères de **Sãi-Vương**, et, détail que nous n'avions pas encore, la mère d'un des frères « cadets » de **Sãi-Vương**.

D'après la Généalogie des **Nguyễn** <sup>(5)</sup>, **Sãi-Vương** fut le sixième des dix enfants de **Nguyễn-Hoàng**. Nous n'avons pas à tenir compte ici des cinq aînés : **Hà**, **Hán**, **Thành**, **Diễn** et **Hải**. Parmi les quatre cadets, l'ensemble des circonstances nous force à écarter **Hiệp** et **Trạch**, qui entrèrent en révolte contre leur frère, en 1620, et « furent condamnés à mort pour conspiration » <sup>(6)</sup>, ou bien, suivant un autre document, « en vertu de la loi, furent jetés en prison où ils moururent » <sup>(7)</sup>, puis, sous **Minh-Mạng**, furent rayés de la famille royale <sup>(8)</sup>. Il nous reste **Dương** et **Khê**, le neuvième et le dixième fils de **Nguyễn-Hoàng**. Mais **Dương**, dont la date de naissance est inconnue, suivit son père **Nguyễn-Hoàng** dans le **Thuận-Hóa**, en 1558, et y mourut, cette année là même, entre le 10 Novembre et le 10 Décembre <sup>(9)</sup>, sans laisser de postérité. Ce n'est certainement pas à lui que nous avons affaire, car « l'oncle du

---

(1) Document XIII.

(2) Documents III, IV.

(3) Pour le Document III.

(4) Pour le Document IV.

(5) Voir *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1920 : *Généalogie des Nguyễn avant Gia-Long*, par S. E. **Tôn-Thất Hân** ; — *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, 1914 : *Les Tombeaux des Nguyễn*, par R. ORBAND.

(6) R. ORBAND : *ibid.*

(7) **Tôn-Thất Hân** : *ibid.*

(8) **Tôn-Thất Hân** : *ibid.*

(9) R. ORBAND : *ibid.* — **Tôn-Thất Hân** : *ibid.*

Roy », frère cadet de **Sãi-Vương**, fils de Madame Marie, avait des enfants, comme nous le verrons par les Documents suivants <sup>(1)</sup>, et, détail d'une extrême importance, vivait encore, d'une façon certaine, en 1645, comme le prouve ce que dit le P. de Rhodes, qu'il détruisit cette année là même, pour faire la cour à son neveu **Công-Thượng-Vương**, l'église que Madame Marie, sa mère, avait élevée dans son palais <sup>(2)</sup>. Par ailleurs, il semble, d'une façon presque certaine, qu'il était mort en 1649, lors de la mort de Madame Marie, parce que, à ce sujet, on ne nous parle plus de lui, mais d'un de ses fils, petit-fils de Madame Marie, qui, sans doute aussi pour faire la cour à son petit-cousin **Hiền-Vương**, causa du scandale envers son aïeule <sup>(3)</sup>.

Le seul oncle de **Công-Thượng-Vương**, frère, et frère cadet de **Sãi-Vương**, qui, ayant des enfants, et de nombreux enfants, fût encore vivant en 1645, lorsque le Père de Rhodes était à Hué, était le Prince Khê, dixième fils du fondateur de la dynastie des **Nguyễn**, **Nguyễn-Hoàng** ou **Tiền-Vương**.

Le Prince Khê joua un grand rôle, à la Cour des premiers **Nguyễn**, et la Généalogie officielle nous donne des détails précieux sur sa vie <sup>(4)</sup> :

« Khê, dixième fils [de **Nguyễn-Hoàng**], né de la reine **Minh-Đức Vương-Thái-Phi**, connaissait parfaitement l'art militaire, et il possédait un grand génie. Il avait le grade de **Chưông-Cơ** et le titre de **Tường-Quang-Hầu**. En l'année *bính-dần*, 13<sup>e</sup> année de **Hiệu-Văn** [1626], en automne, il reçut le grade de **Tông-Trần** et le titre de **Tường-Quận-Công**. Il fut chargé de réorganiser l'administration du pays. Plus tard, c'est à lui que fut confié le testament du Souverain. A cette époque, Anh, fils de **Hiệu-Văn**, se révolta. Khê fit son devoir et alla le combattre. Il le captura et le mit à mort. A titre de témoignage de reconnaissance, il reçut de **Hiệu-Chiêu** [**Công-Thượng-Vương**] un cachet en cuivre et un palanquin laqué noir. En qualité de parent, il collabora pendant quarante années de son existence au gouvernement du pays, sous trois souverains successifs. Par ses hautes qualités, il faisait l'admiration de tous. Il mourut en l'automne de l'année *bính-tuất*, 4<sup>e</sup> année de la période **Phúc-Thái** des Lê (1646), à l'âge de 58 ans. Il fut

---

(1) Documents VIII, XIX.

(2) Documents IX, X.

(3) Document XIX.

(4) **Tôn-Thất Hân** : *Généalogie des Nguyễn avant Gia-Long*, dans B. A. V. H, 1920, pp. 316, 317.

nistre que forment d'ordinaire ces peuples, quand quelque chose nouvelle & rare, qui est au dessus de leur capacité, se presente à eux.

Ils eurent le mesme sentiment de quelques jeux, ou autres galanteries que quelques-vns de nos Europeens firent en leur presence, iusques-là mesme que le Roy, surpris de leur dextérité & souplesse en ces passe-temps, par lesquels ils pensoient le diuertir, commença à en concevoir de la crainte, & se tournant vers son oncle, frere de son Pere, il le querela, sur ce qu'il auoit appris beaucoup de ces choses, nos gents ayant fréquenté ches luy, attendu, que sa mere est Chrestienne, cet ombrage du Roy, qu'il voyoit tant aliene de nostre foy, penetra si viuement le cœur de ce Seigneur, que pour l'essuyer de son esprit par toutes sortes de complaisances, il entreprit de persecuter sa propre mere; tant par luy même que par ses enfans.

L'entrée de cette furieuse resolutiō fut de réuerfer par terre vne petite Eglise, en laquelle elle auoit coustume de vaquer à l'oraïson avec ses domestiques, & les

nommé **Thượng-Trụ, Quốc-Tổng-Trần** et **Quận-Công**. Il fut enterré au village de **Hiền-Sĩ**, dans le **Thừa-Thiên**, et son temple fut construit au village de Nam-Phô. Par ordonnance de Gia-Long, un descendant de la famille, à chaque génération, devait porter le titre de **Đội-Trưởng**. Quinze arpents de rizières et six hommes furent affectés à l'entretien et à la garde de sa tombe. Il est vénéré au nombre des Assesseurs du temple **Thái-Miếu**. Il reçut de **Minh-Mạng** le titre posthume de **Nghĩa-Hưng Quận-Vương**.

« Ses treize fils furent : Thanh, Nghiêm, Sanh, Thiêm, **Thật, Độ, Mão, Minh, Nghị, Pháp, Lữ, Triều** et Diêu. Tous, sauf Sanh ou **Đạt**, qui était **Quận-Công**, sont parvenus au grade de **Chưởng-Dinh**. Leur biographie est notée dans le Contrôle de la Famille, à la seconde généalogie ».

Un autre Document <sup>(1)</sup>, nous apprend que ce prince était né le 19 Février 1589, et qu'il mourut le 22 Août 1646, âgé justement de 57 ans suivant l'usage de compter européen, mais de 58 ans à l'annamite. Outre les treize fils mentionnés, il eut seize filles.

Si « l'oncle du Roy », est, d'une façon indubitable, le Prince Khê, Madame Marie est, d'une façon également hors de doute, la Princesse **Minh-Đức Vương-Thái-Phi**, une des femmes secondaires de **Nguyễn-Hoàng**, le fondateur de la dynastie des **Nguyễn**. Et ici, nous avons un autre Document qui confirme cette conclusion.

Le Père Cardim, dans sa Relation <sup>(2)</sup>, publiée en 1664, nous raconte « ce qui s'est passé depuis quelques années, iusques à l'An 1664 au Japon, à la Cochinchine ». Pour les dernières années, il est assez détaillé, mais, pour les premières années, il résume d'une façon très succincte. Parmi les quinze mille néophytes que comptaient les chrérientés de la Cochinchine en 1629, il mentionne « une seconde femme du Roy défunct » <sup>(3)</sup>. Nous sommes au plus tard en 1629. A ce moment, **Sãi-Vương** régnait. Le « Roy défunct » était donc **Nguyễn-Hoàng**, mort le 21 Mai 1613. Cette « seconde femme » de **Nguyễn-Hoàng**, c'est la femme secondaire que nous venons de voir, d'après les Documents précédents, c'est la Princesse **Minh-Đức Vương-Thái-Phi**, c'est Madame Marie.

---

(1) R. ORBAND : *Les tombeaux des Nguyễn*.

(2) Voir plus haut, à la Bibliographie.

(3) Document II.

Tous les Documents concordent, tous les recoupements aboutissent aux mêmes personnages. Madame Marie est identifié d'une façon absolument certaine. Nous reviendrons plus loin sur sa personnalité, ainsi d'ailleurs que sur le Prince Khê.

Mais il nous faut expliquer ici un titre qu'on lui donne, dans un Document <sup>(1)</sup>. On l'appelle « la Reine Marie, Tante du Roy deffunt, et Mère de celui qui règne à présent ».

Nous sommes en 1649, et Madame Marie vient de mourir. Le roi son neveu, « le Roy deffunt », **Công-Thượng-Vương**, était mort le 19 Mars de l'année précédente 1648, et **Hiên-Vương** lui avait succédé immédiatement. Le roi « qui règne à présent » est donc **Hiên-Vương**. Ce prince est, d'après les Annales officielles, le second fils de **Công-Thượng-Vương** et de la reine épouse principale appartenant à la famille **Đoàn**. Nous sommes très loin des Documents, tous concordants, que nous venons de voir. **Hiên-Vương** ne peut pas être le fils de Madame Marie, de la tante de **Công-Thượng-Vương**, de la mère du Prince Khê, de la femme seconde de **Nguyễn-Hoàng**. Ou bien alors, il faudrait changer tout l'ordre de la généalogie des **Nguyễn**.

Il y a un moyen de tout concilier : **Hiên-Vương** n'était pas le fils naturel de Madame Marie, mais son fils d'adoption. C'est une hypothèse. Je la donne pour ce qu'elle vaut. Mais si l'on se rappelle que les Généalogies ne donnent à **Công-Thượng-Vương** que trois fils et une fille, et que, sur les trois fils, un seul fut viable, précisément **Hiên-Vương**, le premier, **Võ**, étant mort prématurément, le troisième **Quỳnh**, n'ayant laissé ni descendance ni trace dans l'histoire, on peut très bien comprendre que **Công-Thượng-Vương**, soit par raison religieuse et pour tromper le destin, suivant les croyances annamites, soit pour toute autre raison, ait confié l'héritier présomptif à une de ses parentes qui, elle, avait une très nombreuse descendance, et c'est ainsi que Madame Marie, ou, pour mieux dire, « la Reyne Marie », devint « mere », mère adoptive, de **Hiên-Vương**, le roi « celui qui règne à présent » <sup>(2)</sup>.

---

(1) Document XIX.

(2) La vie conjugale et sentimentale de **Công-Thượng-Vương** fut, semble-t-il, compliquée et mouvementée. Les Annales des **Nguyễn**, en parfait accord avec le P. de Rhodes et le P. Saccano, nous font connaître ses relations coupables, et dangereuses au point de vue politique, avec la **Tông-Thị**, qui avait été une concubine de son frère aîné **Kỳ**. Voir *Liệt truyện*, livre 6, folio 33 ; livre 9, folios 8, 9 ; — *Thật-lục*, livre 3, folios 11, 12 ; — *Voyage et Missions* 1884, pp. 164, 174 ; — *Relation Saccano* 1646-1647, pp. 38, 39.

\* \* \*

### Document V.

[27] [Ignace] « Ayant vescu peu d'années dans le mariage, sa femme estant morte, il se mit au service de l'oncle du Roy, esperant par sa faveur de s'avancer dans le grand monde, et de parvenir aux premieres dignitez de la Cour...» <sup>(1)</sup>.

\* \* \*

### Document VI.

« Je m'en allai vers le roi avec les plus beaux présents que je pus trouver... il me vit volontiers et me caressa fort civilement... Cette grande dame, mais encore plus grande chrétienne, que le Père François Pina, comme j'ai dit ci-dessus, avait baptisée et nommée Marie, m'appela incontinent en sa maison, où elle avait une belle église qui servait de refuge à tous les chrétiens de cette grande ville.

« Je commencai à m'y employer jour et nuit après nos bons chrétiens, qui venaient recevoir les sacrements avec une avidité incroyable. J'y disais la messe tous les jours ; le concours y était si grand que j'étais contraint de dire plusieurs messes toutes les fêtes ; j'y passai la semaine sainte, et j'avoue franchement que c'est là, non pas en Europe, qu'on apprend à ressentir la Passion de Notre Seigneur. Je demurai trente-cinq jours en cette province, où nonante-quatre payens reçurent le baptême, et entre autres trois dames fort proches parentes du roi, que je baptisai solennellement le jour de Pâques, et un fameux prêtre des idoles que Madame Marie fit résoudre à quitter l'erreur, ce qu'il fit de si bon cœur qu'il nous servit depuis merveilleusement pour faire embrasser la vérité à plusieurs autres » <sup>(2)</sup>.

---

(1) *Relation progrès Foy Saccano*, p. 27. — Ignace, dont on nous parle ici, était le chef des catéchistes du P. de Rhodes. Il était originaire de **Liêm-Công**, dans la région de **Cửa-Tùng**, province de **Quảng-Trị**. Il mourut décapité pour la foi le 15 Juillet 1646, âgé de 37 ans, c'est-à-dire sans doute de 37 années cycliques. Il était donc né en 1610. Avant de mourir, il avait exercé la profession de catéchiste pendant 3 ans et s'était converti 2 ans plus tôt, donc vers 1641, et avait été baptisé par le P. de Rhodes. C'est avant sa conversion et après la mort de sa femme, c'est-à-dire entre 25 et 30 ans, de 1635 à 1640, qu'il était entré au service de « l'oncle du Roy ». **Công-Thượng-Vương** était monté sur le trône en 1636. « L'oncle du Roy » était donc le Prince Khê, fils de Madame Marie. Cet Ignace, dont le P. Saccano nous raconte la vie et les vertus en détail, et dont le P. de Rhodes nous parle souvent, avait un frère, Pierre, qui mourut aussi pour la foi, et sa vieille mère, également chrétienne, qui assista à la mort de son fils Ignace.

(2) *Voyages et Missions* 1884, pp. 109, 110. — Le P. de Rhodes était arrivé en Cochinchine dans la première quinzaine de Février 1640 (*Ibid*, p. 108). Il se rendit quelque temps après à la Cour, pour voir le roi, et c'est là qu'il passa la semaine sainte. Pâques, cette année-là tombait le 8 Avril (P. **Hoàng** : *De Calendario Sinico*). Le souverain de Hué était **Công-Thượng-Vương**.

\*\*\*

## Document VII.

« Le Père Benoist de Mattos se transporta à la Cour de Sinua, où le Roy le receut [113] avec des marques de beaucoup de bienveillance, il visita aussi le frere du Roy, et en discourant avec luy, il print occasion de luy annoncer la Loy du vray Dieu, et le porta à recevoir le saint Baptesme, mais il vouloit que cela se fit secretement sans qu'on le sceut. Le Pere l'eust baptisé s'il eust tenu bon, mais venant à dire que, s'il estoit descouvert, et si le Roy son frère luy demandoit s'il estoit Chrestien, il respondroit que non, le Pere trouva bon de differer, luy disant que Jesus-Christ ne recevoit en son Royaume que ceux qui confessoient publiquement son nom : il refusa pour la mesme raison de baptiser deux de ses petits-fils qu'il luy offroit, et attendit un temps plus commode » <sup>(1)</sup>.

\* \* \*

Quel est « le frere du Roy » dont on nous parle ici ? Est-ce le même que le frère du roi, le frère cadet du roi *Sãi-Vương*, que nous avons vu précédemment, l'oncle du roi *Công-Thượng-Vương*, le fils de Madame Marie, le Prince Khê ?

Le P. de Rhodes et le P. Benoît de Mattos s'étaient embarqués à Macao le 17 Décembre 1640 et avaient abordé au « port de Tourane » la veille de Noël, 24 Décembre 1640 <sup>(2)</sup>. Ils s'étaient mis de suite à parcourir le pays, le P. de Rhodes vers les provinces du Sud, le P. de Mattos vers le Nord. Le roi qui « receut avec des marques de beaucoup de bienveillance » le P. de Mattos, c'était *Công-Thượng-Vương*, qui règnera jusqu'en 1648. Donc, semble-t-il, si l'on s'en tient strictement aux termes de notre Document : « le frere du Roy », il s'agit ici non du frère de l'ancien roi *Sãi-Vương*, mais du frère du roi régnant en 1640, c'est-à-dire *Công-Thượng-Vương*. Et cette conclusion est confirmée par ce que dit plus bas ce prince : ... « et si le Roy son frère luy demandoit s'il estoit Chrestien, il respondroit que non ». Donc, il s'agit bien de deux frères vivant en même temps : le roi *Công-Thượng-Vương* était bien le frère du prince que visita le P. de Mattos. Ce n'était pas son neveu ; donc le prince que « visita » le P. de Mattos n'est pas le fils de Madame Marie, le Prince Khê.

---

(1) *Relation Cardim*, pp, 112, 113.

(2) *Voyages et Missions* 1884, p. 113.

134 *Relat. des Missions du Royaume. &c.*

ce que nous attendons aussi de la main  
libérale de vostre paternité avec la  
sainte benediction qui luy plaira nous  
departir , & à toute cette non moins  
feruente , que affligée Chrestienté.

De vostre paternité.

MON TRES-REVEREND PERE

Tres-obeïssant seuriteur , &c fils  
en Nostre Seigneur ,

ALEXANDRE DE RHODES.

De Macao le 16.  
Octobre 1647.

Planche XXVI. — Date de la Relation du P. de Rhodes  
(Obtenu grâce à l'obligeance de la DIRECTION DES ARCHIVES).

Mais, d'un autre côté, on nous dit que le frère du roi à qui le P. de Mattos fit une visite, offrit au Missionnaire « deux de ses petits-fils ». J'entends par là de vrais « petits-fils », et non des « fils en bas âge ». Le Prince Khê, né le 19 Février 1589, avait, en 1640, 51 ans. Il avait amplement l'âge suffisant pour avoir des petits-enfants, d'autant plus que, nous l'avons vu, il eut treize fils et seize filles. Il a bien pu proposer au missionnaire de faire baptiser quelques uns de ses petits-fils du côté des filles. Quant aux frères de **Công-Thượng-Vương**, évidemment, il y en eut beaucoup. Mais on peut assurer que, en 1640, aucun ne pouvait être grand-père. Laissons l'ainé, **Kỳ**, de côté, il était mort en 1631. Laissons le rebelle Anh, condamné à mort pour rébellion l'année même de l'avènement de **Công-Thượng-Vương**, en 1635, et qui ne laissa pas de postérité. Laissons **An, Lộc, Tứ** et **Thiệu**, sur lesquels on ne sait rien, et morts sans postérité. Le quatrième fils de **Sãi-Vương**, **Trung**, fut jeté en prison en 1654, pour rébellion, et y mourut. On le dit sans postérité. Mais il vivait encore au moment où nous sommes, en 1640, et cette mention : « mort sans postérité », peut cacher des secrets de palais que nous ne connaissons pas : quand on faisait disparaître le père, il n'était pas rare que toute la famille s'éteignît à la fois. Il nous reste **Vinh**, père de 7 fils ; **Vinh**, père d'un fils, et **Đôn**, père aussi d'un fils. Mais si l'on remarque que leur aîné, **Công-Thượng-Vương**, né le 13 Août 1601, avait alors à peine 39 ans, il est difficile de faire de ses frères cadets des grands-pères <sup>(1)</sup>. Comment alors auraient-ils pu offrir leurs petits-fils au P. de Mattos ? Donc, on pourrait très bien admettre que « le frere du Roy » dont on nous parle ici, n'est pas le frère de **Công-Thượng-Vương**, mais le frère de **Sãi-Vương**, le fils de Madame Marie.

Et le fait même que le P. de Mattos alla faite une visite au « frere du Roy », nous ramène encore au Prince Khê, frère de **Sãi-Vương**. En effet, les missionnaires, lorsqu'ils passaient à Hué, allaient presque toujours faire une visite à Madame Marie, ou même s'installaient

---

(1) Tous ces renseignements biographiques sont tirés de R. ORBAND : *Les Tombeaux des Nguyễn* ; de **Tôn-Thất-Hân** : *Généalogie des Nguyễn* ; de L. CADIÈRE : *Le Mur de Đống-Hới*, p. 74 du tirage à part, note 3. Il y eut certainement à cette époque à la Cour de Hué des dessous que nous ne connaissons pas. Comparez ce que disent les Documents hollandais, que, après la révolte de Anh, **Công-Thượng-Vương** fit arrêter provisoirement ses quatre autres frères nés de concubines (L. Cadière : *id.*, p. 60, note 1.),

carrément chez elle pour tout le temps de leur séjour à Hué <sup>(1)</sup>. Or, il est certains que Madame Marie habitait chez son fils, ou dans un jardin contigu, comme nous le verrons plus loin. Une visite à la mère entraînait presque inévitablement une visite au fils. Un Document <sup>(2)</sup> nous donne même ce détail, que, en Mars-Avril 1645, lorsque les religieuses franciscaines espagnoles vinrent à Hué, « nos gents », c'est-à-dire les officiers et les matelots et soldats espagnols qui les accompagnaient, « avaient fréquenté chez luy, attendu que sa mère est Chrestienne », et le roi **Công-Thượng-Vương** en avait pris ombrage. Donc, on peut supposer que « le frere du Roy » dont on nous parle ici est le Prince Khê, frère de **Sãi-Vương**, et non un frère de **Công-Thượng-Vương**.

Si, par ailleurs, on compare ce que nous dit ici ce Document, avec ce que nous avons vu plus haut dans le Document III, où « le frère cadet du Roy » qui a des velléités de se convertir, désigne certainement le frère cadet de **Sãi-Vương**, c'est-à-dire le Prince Khê, on peut conclure légitimement que, ici aussi, c'est le même Prince Khê qui répondait par de vagues promesses aux avances du P. de Mattos.

Si l'on m'objecte que les termes du Document, les expressions dont s'est servi le P. Cardim, en les prenant dans leur sens propre, désignent le frère du roi régnant, donc le frère le **Công-Thượng-Vương**, je répondrai que le Prince Khê, le fils de Madame Marie, ayant été longtemps, pour le P. de Rhodes comme pour tous les Européens, avant l'avènement de **Công-Thượng-Vương** et pendant le règne de **Sãi-Vương**, ayant été longtemps, dis-je, et véritablement, « le frère du roi », et connu comme tel par tout le monde, et désigné comme tel par d'autres Documents <sup>(3)</sup>, le P. Cardim a pu employer ici cette expression, « le frere du Roy », qui était encore juste cinq années plus tôt, mais qui ne l'était plus en 1640, lorsque le P. de Mattos passa à Hué <sup>(4)</sup>.

---

(1) Voir ci dessus Document VI, en ce qui concerne le P. de Rhodes.

(2) Document XIII.

(3) Documents XIII, III, IV.

(4) L'expression qui nous retient ici : « le frere du Roy », est employée par le P. Cardim, qui ne vint jamais en Cochinchine, et qui, sans nul doute, emprunta cette expression à une lettre ou à une relation d'un des deux missionnaires venus en Cochinchine cette année là, plus probablement le P. Benoit de Mattos, car le texte de la lettre du P. de Rhodes donné par le P. Cardim dans cette Relation finit justement quelques lignes avant l'endroit où est employée cette expression : « le frere du Roy ».

Ce sont des discussions bien menues. Laissons, si l'on veut, la question dans l'incertitude.

\* \* \*

### Document VIII.

« Ignace... retourna à la Cour ou il célébra la Feste de Noël avec une grande compagnie de Chrestiens, et mesme de Gentils, ayant dressé une creche gentiment ornée en la maison d'une grande Dame nommée Marie, mere de l'oncle du Roy, tres-digne Chrestienne depuis longtems, d'une foy eprouvée par divers accidents. Sa piété éclata en ce iour, procurant que son fils et ses petits enfans vinssent adorer et faire la Cour au Roy de gloire incarné, annonçant elle mesme ses grandeurs à ceux qui abordaient de toutes parts pour le visiter en (18) sa sainte creche <sup>(1)</sup>.

\* \* \*

### Document IX.

[21] « Toutes les occupations de la Cour ne m'ayant permis de veoir la mere de l'oncle du Roy, de laquelle i'ay parlé cy-dessus, ce n'estoient que messagers continüels qui me venoient de sa part, tant elle désiroit de se confesser et de recevoir le tres-sainct Sacrement de l'Eucharistie, dautant que depuis environ deux ans elle n'avoit veu aucun Prestre. Enfin ie satisfis à ses instances estant allé celebrer la solennité du Dimanche des Rameaux en l'Eglise qu'elle a dans sa maison.

« L'abord des Chrestiens fut merueilleux, le lieu estant tres-capable, quoy [22] que ce fust de nuit, pour ne point blesser les yeux des mal affectionnez à la Foy, par l'esclat d'une ceremonie si pompeuse. Je scay aussi d'ailleurs que

---

(1) *Relation progrez Foy de Rhodes*, pp. 17, 18. Comp : . *Voyages et Missions* 1884, pp. 145, 146. — On était à la Noël de 1643. Le P. de Rhodes avait dû retourner à Macao « au mois de Septembre de l'an 1643 » (*Voyages et Missions* 1884, p. 145). Il revint « en notre maison du port de Kean », c'est-à-dire « à Turan », « sur le commencement de Mars 1644 » (*Voyages et Missions* 1884, p. 150 ; *Relation progrez Foy*, p. 201). — Le fils de Madame Marie, c'est le Prince Khê ; « ses petits enfants », ce sont les 13 garçons et les 16 filles du Prince, du moins ceux qui étaient nés alors, et encore à la maison de leur père. — C'est une scène bien curieuse, que cette crèche élevée en 1643, à la maison d'une des femmes secondes de **Nguyễn-Hoàng**, et où les visiteurs accourent de partout, pour voir une chose si extraordinaire. Évidemment, le désir « d'adorer et de faire la Cour au Roy de gloire incarné », était le moindre de leurs soucis, pour la plupart du moins, et notamment pour le Prince Khê, malgré les vellétés de conversion qu'il ait manifesté à un moment ou à l'autre, par politesse, sans doute, plus que par vrai sentiment.

le Roy ne prend pas plaisir, que je pratique en ce logis, pour une certaine apprehension bien mal fondée, qui est que le fils de cette Dame, ou ses descendants, ne vinssent à usurper le Royaume par mon moyen...

« Le fondement de cette vaine crainte... De plus, ils se figurent sottement que le lieu [de la sepulture des pere et mere] se trouve par art de Mathématique : Mais comme le Roy nous tient pour estre sçavants et fort versez en cette science, il s'est mis dans l'esprit, que cette Dame fort âgée de plus de soixante et seize ans venant à deceder, nous luy chercherons et trouve - [23] rons pour sa sépulture ce lieu avantageux, et le découvrirons par apres à son fils, qui en suite de ce devoir de piété rendu à sa Mere, sera pour se rendre maistre du Royaume. Cette opinion superstitieuse empesche que ie ne puisse traiter librement au logis de cette Dame : ie le fais quelquefois pour satisfaire à sa dévotion, mais en cachette, aux occasions favorables » (1).

\* \*

#### Document X.

« La singulière dévotion de Madame Marie, tante du roi... Entre les grandes superstitions qui ont vogue dans le royaume d'Annam, il y en a une qui a une grande croyance dans les esprits de tous ces pauvres aveugles, mais particulièrement dans celui des princes. Ils croient avec assurance que toute la bonne fortune de leur famille dépend du lieu qu'ils choisissent pour la sépulture de leur mère ; se persuadant que s'ils peuvent rencontrer une place bien commode pour les enterrer, toute leur race demeurera dans la royauté ; que si la sépulture est incommode, la fortune les quittera bientôt, et qu'assurément ils perdront la couronne.

« Dans cette folle persuasion, ils font des extrêmes diligences et des excessives dépenses pour chercher un tombeau où leurs parents soient bien à l'aise. Il y a plusieurs mathématiciens parmi eux qui se font riches en pratiquant ce métier, de trouver ces maisons propres pour le repos des morts ; il n'y a pas un grand qui ne les emploie à cette recherche, et qui ne leur donne une fort grande récompense quand ils leur ont trouvé ou fait semblant de trouver ce qu'ils cherchent.

---

(1) Relation progresz Foy de Rhodes, pp. 21-23. — Le P. de Rhodes avait quitté Macao « sur la fin de Janvier de l'année 1644 » (Voyages et Missions 1884, p. 150). « Sur le commencement de Mars [1644] nous nous rendismes tous à Turan » [le P. de Rhodes et ses catéchistes]. « Aussi-tost que ie fus de retour dans ce pays, ie m'acheminay à la Cour » (Relation progresz Foy, p. 18). La fête de Pâques eut lieu cette année le 27 Mars 1644 (P. Hoàng : De Calendario sinico). C'est donc le 20 Mars 1644, dans la nuit, c'est-à-dire de très grand matin, que le P. de Rhodes bénit les Rameaux dans l'église particulière de Madame Marie. (Comp : Voyages et Missions 1884, pp. 152-153).

« Le roi de la Cochinchine, qui croit que nous sommes fort savants mathématiciens, appréhende que nous ne trouvions à sa tante Madame Marie quelque sépulture si commode que la couronne vienne à ses descendants, au préjudice de toute la maison royale. Cette opinion le met en jalousie quand il sait que nous allons en son palais et que nous traitons avec elle, comme si notre dessein était de bien loger son corps en terre, quand il sera mort, et non pas à trouver à son âme un beau trône dans le paradis.

« Cette dévote princesse avait des intentions bien éloignées de celles du roi ; elle m'envoya plusieurs fois prier de venir en son palais, pour lui enseigner le moyen de bien vivre, et non pas celui de faire régner sa postérité ; je m'y en allai en cachette, la nuit, pour ne pas irriter le roi. Je trouvai une dame excellente en toutes les vertus chrétiennes, qui me reçut comme si j'eusse été un ange ; elle fit recevoir les sacrements à toute sa famille, laquelle était fort nombreuse ; elle se confessa, et communia la première ; tous les chrétiens accoururent pour prendre leur part de la dévotion. Je passai deux jours avec eux, et, parce qu'il y en avait plusieurs qui n'avaient jamais vu la bénédiction des Rameaux, je les rassemblai toute la nuit du Dimanche, et fis cette belle cérémonie de l'Église, à laquelle ils assistèrent avec si grande consolation, qu'il me semblait voir les triomphes du peuple de Jérusalem, qui portaient des rameaux au-devant de Notre-Seigneur » <sup>(1)</sup>.

\* \* \*

## Document XI.

« Pendant que ce fâcheux accident arriva dans Kean, j'étais allé en secret à la ville royale, pour assister plusieurs personnes dévotes qui m'attendaient. J'eus ma retraite dans le palais de Madame Marie, la tante du roi, où pendant huit jours je confessai et communiai sans avoir aucune sorte de relâche, et encore fus-je contraint d'en renvoyer plusieurs que je ne jugeais pas être encore assez disposés.

« Nous en baptisâmes même plusieurs du palais du roi, et entre les autres, un excellent orfèvre que le roi aimait chèrement se convertit si bien qu'il devint lui même prédicateur, et fit un grand fruit, particulièrement au bourg où il était né » <sup>(2)</sup>.

---

(1) *Voyages et Missions* 1884, pp. 152-153. — *Relation progrès Foy de Rhodes*, pp. 21-23. — Comme il a été dit dans le Document précédent, la fête des Rameaux tombait cette année là, le 20 Mars 1644.

(2) *Voyages et Missions* 1884, pp. 157, 158. — Le P. de Rhodes avait célébré la bénédiction des Rameaux, le 20 Mars 1644, à Hué, dans la maison de Madame Marie. Il était revenu « en la province de Cham », le Mercredi Saint 23 Mars 1644,

\*  
\* \* \*

## Document XII.

« Quand je vis que le roi m'était favorable, je tâchai de procurer prudemment que notre sainte foi reçut les avantages que nous désirions. Dans le palais de Madame Marie, l'intendant des affaires de son fils, oncle du roi, secondait merveilleusement mon dessein. Il prenait adroitement toutes les occasions qu'il pouvait rencontrer, de réduire au chemin de la vérité ceux qui étaient engagés dans l'erreur » (1).

\*  
\* \* \*

## Document XIII.

« Ils eurent le mesme sentiment de quelques jeux, ou autres galanteries que quelques uns de nos Européens firent en leur presence, iusques-là mesme, que le Roy, surpris de leur dextérité et souplesse en ces passe-temps, par lesquels

---

et fit là les cérémonies du Jeudi Saint 24 Mars, et la fête de Pâques, 27 Mars 1644. Puis « je me retirai en notre maison de Kean » (Tourane), où « je demeurai quinze jours ». C'est à ce moment qu'arrive le fâcheux accident dont il parle dans ce Document : « Une grande tempête se leva dans toute la mer et la terre de la Cochinchine ; elle fit un si grand dégât que plusieurs vaisseaux furent submergés en mer, et plusieurs maisons en la terre ferme furent abattues ; partout il y eut bien des personnes, partie noyées dans l'eau, partie accablées sous les ruines des maisons ». Et, dans ce typhon, périt un chrétien scandaleux. Le voyage du Père de Rhodes à Hué se place donc vers le milieu d'Avril 1644. Comp : Voyages et Missions 1884, pp. 154-157. — A propos du Trésor royal, que *Sãi-Vương* « établit pour la première fois », en 1617, les Annales impériales nous donnent quelques détails sur l'or, que l'on recueillait dans la sous-préfecture de Phú-Vinh, à la rivière de *Phú-Âu*, et dans les montagnes du village de *Nam-Phô-Hạ*, et, plus au Sud, dans les vallées de *Lộ-Đông* et de *Thu-Phổn*. Les fondeurs d'or, avec dix onces d'or, obtenaient quatre-vingt dix mille feuilles d'or (*Thật-lục*, II, 3, 4). Il devait y avoir déjà des compagnies d'ouvriers, au Palais.

(1) Voyages et Missions 1884, p. 165. — Le P. de Rhodes, venu à Hué, vers le milieu d'Avril 1644, comme nous l'avons vu dans le Document précédent, « était passé plus avant vers le septentrion », « j'arrivai enfin à la province de Quanbin [*Quảng-Einh*], qui est sur la frontière du Tonkin, où est cette muraille si forte qui divise les deux royaumes », « après y avoir demeuré suffisamment », « je revins à la ville royale... sans y séjourner longtemps ». C'est là que se placent les faits auxquels on fait allusion dans notre Document. On était vers le commencement de Juin 1644, car en Juin 1644, je futs attaqué d'une fièvre violente » (Comp : Voyages et Missions 1884, pp. 157-171). — L'intendant des affaires de l'oncle du roi, se nommait Jean (Voyages et Missions 1884, p. 166.).

ils pensoient le divertir, commença à en concevoir de la crainte, et se tournant vers son oncle, frere de son Pere, il le querela, sur ce qu'il avoit appris beaucoup de ces choses, nos gens ayant frequenté chez luy, attendu que sa mère est Chrestienne, cet ombrage du Roy, qu'il voyoit tant aliené de nostre Foy, penetra si vivement le cœur de ce Seigneur, que pour l'essuyer de son esprit par toutes sortes de complaisances, il entreprit de persécuter sa propre mere, tant par lui-même que par ses enfants.

« L'entrée de cette furieuse resolution fut de reverser par terre une petite Eglise, en laquelle elle avoit coustume de vaquer à l'oraison avec ses domestiques, et les [115] Chrestiens de dehors. Cette vertueuse Princesse aagée de 70 ans, de tres-bon sens, et d'une probité encore plus eminente, sentit un si cuisant deplaisir de cette impiété, qu'elle quitta la maison de son fils, et passa huit iours entiers en lamentations, et en pleurs continuels ; comme si elle eust contribué quelque part à ce sacrilege commis contre la maison de Dieu, parce qu'elle ne l'avoit pas empêché.

« Mais m'ayant fait interroger là dessus, ie la consolay l'assurant, que le crime s'estant fait contre sa volonté : et d'ailleurs n'ayant peu s'y opposer, elle en estoit devant Dieu du tout innocente, partant qu'elle continuast ses devotions avec sa ferveur accoustumée, luy representant aussi que le temple, que Dieu prise le plus, est l'ame sainte, et si les Chrestiens ne pouvoient désormais s'assembler en son oratoire, qu'ils procurassent de le faire en un autre endroit, afin que les exercices de pieté ne vinssent à se discontinuer, et se mettre en oubly.

« De tout cecy il se voit, que si l'a - [116] riuée en Cour de ces saintes Religieuses remplit d'une singuliere consolation les autres Chrestiens, qui accouroit de tous endroits pour les voir, Dieu permit qu'elle fust une semence de travaux et d'ennuys à cette sage Princesse, tante du Roy. Il ne luy fut pas moins sensible de ne pouvoir faire selon ses desirs, les accueils et les demonstrations de bienveillance qu'elle portoit à ces servantes de Dieu. Il luy fallut se priver de cette satisfaction, afin de ne pas irriter davantage son fils, et le Roy mesme, qui auroient pris de là occasion de fulminer avec plus de violence contre nostre Religion. Elle ne peût neant-moins se tenir, qu'avec tout le secret possible, elle ne se fist transporter dans une petite barque pour visiter, au moins une fois, ces Religieuses, voir leurs habits, et iouyr de leur devot entretien.

« Leur conuersation luy causa des douceurs indicibles, et elle leur demeura comme collée d'une si étroite affection, qu'il ne sembloit pas qu'elle s'en pût iamais detacher. Certes pour soulager en quelque façon les regrets d'une separa - [117] tion si precipitée, elle leur demanda en signe de l'union de leurs cœurs, un habit de leur Religion, afin de mourir, et d'y estre enseuelie apres sa mort. Les Religieuses luy firent très-volontiers ce present avec tous les temoignages de leur affection reciproque, prenant congé les unes des autres

par de saints embrassements, et avec toutes les tendresses d'une parfaite charité, et incontinent apres les Religieuses retournerent au port de Turam » <sup>(1)</sup>.

\* \* \*

#### Document XIV.

« Après les dix jours ainsi agréablement passés en cette cour, les dames religieuses et leur compagnie s'embarquèrent pour aller au port de Cham retrouver leur navire. On ne saurait dire le regret qu'eurent tous les chrétiens de les voir partir : les dames de grande condition et toutes les autres venaient leur dire adieu avec plusieurs larmes ; quelques uns les voulurent accompagner bien loin, les autres les suivaient sur le rivage, et toutes les suivaient des yeux et du cœur.

---

(1) *Relation progrez Foy de Rhodes*, pp. 114-117. — Il s'agit du voyage que quatre religieuses espagnoles firent à Hué. Notre Relation permet de dresser une chronologie exacte de ces faits. Ces religieuses, venues des Philippines, allaient fonder un monastère de S<sup>e</sup> Claire à Macao. Mais les Portugais de Macao ayant secoué la domination de l'Espagne, renvoyèrent aux Philippines ces religieuses et deux religieux de S<sup>e</sup> François, le P. Antoine de S<sup>e</sup> Marie et le P Frère Antoine de Port (*Relation*, p. 107), dans un gros vaisseau de guerre qui était venu pour soumettre les Portugais, mais dont les Portugais s'étaient emparé. Ce vaisseau, d'après le P. de Rhodes, aurait quitté Macao « sur le commencement de février 1645 » (*Voyages et Missions* 1884, p. 213). Ce n'est pas exact. Dans une lettre que le P. Antoine de S<sup>e</sup> Marie écrit au P. de Rhodes, alors prisonnier du côté de Qui-Nhon, et datée de Tourane, où avait abordé le vaisseau, du 16 Février 1645, ce religieux dit qu'il a « reçu aujourd'huy 15. de Feurier, sa lettre [du P. de Rhodes], avec les hosties, et les boîtes qu'il vous a pleu m'envoyer dés le 1. de ce mesme moys » (*Relation*, p. 107). Il raconte au P. de Rhodes que, à leur arrivée à Tourane, ils ont perdu « tout ce qu'ils auoient de meilleur, par trois rigoureuses visites, qu'il a fallu su - [108] bir le 3. du moys passé », donc le 3 Janvier 1645 (*Relation*, p. 108). Donc, ils étaient à Tourane quelques jours avant le 3 Janvier 1645.

Dans cette lette du 16 Février 1545, le P. Antoine de S<sup>e</sup> Marie dit que les quatre religieuses et son confrère ont été appelés à Hué par le roi. Il semble qu'elles n'étaient pas parties, mais qu'elles allaient partir. Dans une autre lettre, datée « du 23. du mesme moys », il raconte comment les religieuses avaient été reçues par **Công-Thượng-Vương** et par la reine. Donc, en défalquant les 2 jours nécessaires pour le voyage du courrier de Hué à Tourane, on peut supposer que la réception au palais de Hué eut lieu vers le 20 Février 1645 (*Relation*, pp. 110, 111).

Pour compléter cette chronologie du voyage des religieuses espagnoles, disons que le P. de Rhodes arriva à Tourane « le Vendredi Saint » [14 Avril 1645], qu'il trouva là les deux pères espagnols et les religieuses « se préparants à s'embarquer le lendemain : Je n'eus que cette nuit là pour me consoler avec eux » (*Relation*, p. 117). Donc, ils quittèrent Tourane le Samedi Saint 15 Avril 1645. Le lendemain, 16 Avril 1645, le P. de Rhodes célèbre la fête de Pâques « en la ville de Cham » (*Voyages et Missions* 1884, p. 222.)

« Mais surtout Madame Marie, tante du roi, les vint attendre dans une galère, bien loin du port, où elle leur fit mille caresses et plusieurs présents ; elle témoigna tant de dévotion pour leur saint habit, qu'elles lui donnèrent une de leurs ceintures de corde, et promirent de lui envoyer une de leurs robes, ce qu'elles firent fort fidèlement quand elles furent arrivées aux Philippines.

« Voilà ce que je sus, partie par des lettres, partie par le récit de ces religieux qui, après nous avoir consolés pendant une nuit, partirent sur le matin du Samedi Saint, et me laissèrent encore une fois tout seul prêtre dans un grand royaume » <sup>(1)</sup>.

\* \* \*

### Document XV.

« Je fis aussi visiter par le Catechiste Ignace les Chrestiens de la Cour, qui estoient un peu effrayez des violences que l'oncle du Roy exerçoit contre sa propre mere : Je creus par apres estre expedient d'y aller moy mesme en personne, quoy qu'avec toute retenue et en cachette.

« Les portes du Palais de la Princesse, tante du Roy, me semblerent si bien gardées, que ie n'osois pas la visiter personnellement ; mais i'enuoyay un autre pour la saluer de ma part : Cette Dame tres-zelée à la Religion, ne pût s'empescher qu'elle ne vinst au plustost de nuict à mon logis, me priant de la confesser avec tous ceux de sa suite : Je luy dis aussi la Messe et la communiaiy avec toute sa maison, de quoy estant tres-consolce, elle se retira à son Palais la mesme nuict, sans qu'on se fust apperçu de rien » <sup>(2)</sup>.

\* \* \*

### Document XVI.

« De Faïso, je trouvai à propos d'aller consoler les chrétiens qui étaient dans la ville royale, où ils avaient reçu depuis peu une grande affliction ;

---

(1) *Voyages et Missions* 1884, p. 221. — J'ai donné au Document XIII, ci-dessus, toutes les explications nécessaires pour situer le fait, dans l'espace et dans le temps. — Remarquer que, ici, « le port de Cham » désigne d'une façon certaine le port de Tourane, comme cela ressort du Document précédent, *sub fine*. Mais l'autre port dont on parle, « bien loin du port », c'est l'embarcadère du marché actuel de Kim-Long, où était le palais de **Công-Thượng-Vương**. — Le départ du navire emportant les religieux et les religieuses, eut lieu le Samedi Saint 15 Avril 1645, de Tourane.

(2) *Relation progresz Foy de Rhodes*, p. 118. — Comp. : *Voyages et Missions* 1884, pp. 222-223. Document XVI. On était vers fin Mai 1645, car, le 1<sup>er</sup> Juin, le P. de Rhodes part pour le **Quảng-Binh**, « justement trois jours avant les fêtes de la Pentecôte » (*Voyages et Missions* 1884, p. 223). — Pâques ayant eu lieu cette année là le 16 Avril, la Pentecôte tomba le 4 Juin 1645. C'est donc le 1<sup>er</sup> Juin que le P. de Rhodes partit de Hué pour le **Quảng-Binh**. Pour les événements qui ont précédé ce voyage à Hué, voir Documents XIII, XIV.

particulièrement cette grande servante de Dieu, Madame Marie, tante du roi, parce que son fils, à cause d'une petite raillerie que le roi lui fit contre les chrétiens, fit abattre une grande église que sa mère avait bâtie dans l'enceinte de son palais. Cette bonne dame fut tellement outrée de douleur pour le crime de son fils, que pendant huit jours elle courait ça et là, ne sachant quasi ce qu'elle faisait.

« Je m'en allai donc pour la consoler ; mais n'osant pas me faire voir dans le jour de cette grande ville, je me tins caché en une petite ville voisine. Aussitôt que cette dame le sut, elle se déroba de son palais pour me venir voir ; un très grand nombre de chrétiens la suivit, de façon que Dieu bénissait mes travaux » <sup>(1)</sup>.

\* \* \*

Le fait que nous raconte le P. de Rhodes, et auquel il fait allusion à plusieurs reprises, semble être insignifiant, pour un lecteur inattentif : L'église de Madame Marie fut abattue sur les ordres de son fils. Quelle importance cela peut-il avoir ? Tant d'autres lieux de culte furent renversés, pendant la cours du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, que ce petit épisode peut paraître, à première vue, sans aucune importance. Mais, si on le considère dans l'ensemble des événements de l'époque, il a une grande signification, tant au point de vue général qu'au point de vue particulier du Prince Khê et de Madame Marie.

Tout d'abord, si nous nous plaçons au point de vue général, la destruction de l'église de Madame Marie nous fait voir quels étaient les sentiments profonds de Công-Thượng-Vương. Ce prince, tout d'abord, avait montré quelque sympathie aux missionnaires, notamment au P. de Rhodes <sup>(2)</sup>. Mais ce n'était que par intérêt. Les missionnaires ne s'y trompaient pas. Nous allons voir même que, dès le début de son règne, ils l'avaient jugé comme un homme cruel et dangereux, moins bien disposé à leur égard que son père Sãi-Vương <sup>(3)</sup>. Et ils tâchaient, pour se le rendre favorable autant que possible, tantôt y réussissant temporairement, tantôt échouant complètement, de flatter non seulement son intérêt, en faisant coopérer à leurs desseins les commerçants portugais de Macao, mais jusqu'à ses manies, en lui apportant ce dont il rafolait, de belle perles.

---

(1) *Voyages et Missions* 1884, pp. 222-223. — Voir Document XV, *Relation progrez Foy de Rhodes*, p. 118.

(2) Au sujet des relations du P. de Rhodes avec Công-Thượng-Vương, voir ce que j'en dis après le Document XVIII.

(3) Voir après le Document XVIII, *Relation Cardim*, pp. 97, 98.

Mais peu à peu, ces dispositions tolérantes semblent s'être atténuées, et la politique de xénophobie prit de plus en plus le dessus. Nous le verrons, sous peu, chasser de ses états pour toujours, sous peine de la vie, le P. de Rhodes, celui à qui il avait, en certaines occasions, témoigné tant d'amitié. Pour le moment où nous sommes, il laisse détruire, nous pouvons même dire qu'il fait abattre, sinon d'une façon directe, mais assurément d'une façon indirecte, l'église de Madame Marie.

L'église de Madame Marie ! Rappelons-nous tous les textes où le P. de Rhodes et les autres missionnaires de l'époque nous parlent de Madame Marie, « la tante du Roy », « la mère de l'oncle du Roy », et de son église, de l'influence de la princesse, du rôle que jouaient sa maison et son église dans la vie chrétienne de Hué à cette époque, et nous pourrions nous rendre compte de l'importance qu'eut, aux yeux de tous, chrétiens et payens, chez les hommes du peuple comme dans le monde de la Cour, pour les indigènes aussi bien que pour les étrangers, ce fait que l'église de Madame Marie avait été détruite.

Et elle avait été détruite par les ordres du fils même de Madame Marie. Nous devons, pour comprendre l'importance de ce détail, pénétrer dans une famille annamite, dans une famille surtout de la haute société, dans une famille princière, et y voir le rôle de la mère de famille, soit du vivant de son mari, soit lorsqu'elle est devenue veuve, Elle trône en souveraine. C'est ce que nous exprime bien le P. de Rhodes, précisément en nous parlant de Madame Marie : « Elle a dans son palais une fort belle chapelle..., où elle commande sans que personne ose contredire » (1). Et ce pouvoir de Madame Marie, son propre fils ose s'en affranchir, et non pas pour une affaire d'ordre familial, qui n'aurait intéressé que les parents ou les domestiques et n'aurait été connue que d'eux seuls, mais pour une affaire pour ainsi dire publique, pour l'église peut-être la seule, en tous cas la plus renommée de Hué, pour l'église de Madame Marie, qui était celle où la Princesse « donne entrée à tous les chrétiens de la province » (2), celle où elle recevait catéchistes (3) et missionnaires (4). Quel retentissement dut avoir l'évènement, quelle honte pour Madame Marie, « la mère de l'oncle du Roy » !

---

(1) Document I.

(2) Document I.

(3) Document VIII.

(4) Documents VI, IX, X, XI.

Et comme on comprend que, de plusieurs jours, elle ait fui son palais, le palais de son fils (1), où elle avait reçu un tel outrage, « elle courait ça et là, ne sachant quasi ce qu'elle faisait » (2).

Et pourquoi cette destruction ? Pour un « ombrage du Roy » (3), « à cause d'une petite raillerie » (4) du roi qui, à la vue de certaines passes d'armes des Espagnols venus à sa Cour avec les religieuses franciscaines, « commença à en concevoir de la crainte » — toujours ces soupçons qui hantaient, à l'époque, et peut-être pas sans raison, l'esprit des souverains asiatiques — et « se tournant vers son oncle, frère de son Pere, il le querela, sur ce qu'il avoit appris beaucoup de ces choses, nos gents [les Espagnols] ayant fréquenté chez luy, attendu que sa mère est Chrétienne ». Un simple ombrage ! Mais « l'oncle du Roy » ne s'y trompa pas : il voyait le « Roy... tant aliené de nostre foy », qu'il en eut le cœur tout pénétré, et « pour l'essuyer de son esprit par toutes sortes de complaisances, il entreprit de persécuter sa propre mère » (5).

« Par toutes sortes de complaisances ». Oh ! Comme ces mots du P. de Rhodes s'appliquent bien au Prince Khê !

J'ai fait remarquer, à plusieurs reprises déjà, combien étroitement les Documents d'origine européenne concordent avec les Documents officiels, et comment cette concordance presque continuelle prouve notre thèse de l'identification de « l'oncle du Roy » et de Madame Marie avec le Prince Khê et sa mère, la Princesse Minh-Đức Vương-Thái-Phi. Nous avons ici, dans le caractère moral de « l'oncle du Roy » d'une part, du Prince Khê de l'autre, une nouvelle preuve, et très forte, de cette concordance des données fournies par les Documents venant des deux sources, la source européenne et la source indigène.

D'après le témoignage du P. de Rhodes, « l'oncle du Roy » était disposé à montrer au souverain son neveu « toutes sortes de complaisances », jusqu'à « persécuter sa propre mère tant par lui-même que par ses enfants »(6).

Les Annales officielles nous montrent partout un Prince Khê d'une loyauté héroïque. Il aurait pu, à un moment où le pouvoir était encore mal assuré dans la famille des Nguyễn, et où tant d'appétits se faisaient jour à chaque changement de souverain, profiter d'une occasion favorable,

---

(1) Document XIII.

(2) Document XVI.

(3) Document XIII.

(4) Document XVI.

(5) Document XIII.

(6) Document XIII.

par exemple, à la mort de son frère **Sãi-Vương**, mettre de côté **Công-Thượng-Vương**, alors encore relativement jeune (1) et passablement effacé, et saisir le pouvoir. Il ne le fit pas. C'est à juste titre que, plus tard, Minh-Mang, en sa 12<sup>e</sup> année (1831), lui conféra le titre de **Nghĩa-Hưng Quận-Vương** (2), « Duc de province Fidèle au moment de la Fondation du royaume ». Toute la carrière du Prince montre cette fidélité et cette loyauté envers la branche régnante de la famille.

Voyons les exemples qu'il en donna.

« Le jour *đinh-hợi*, de l'année *ất-hợi*, 22<sup>e</sup> année [de **Sãi-Vương**] (3), le Souverain ne se sentit pas à son aise. Il manda l'Héritier présomptif, Marquis de **Nhơn-Lộc**, et le Prince **Khê** en audience et, s'adressant à **Khê**, lui dit : « Ayant hérité des mérites de nos Ancêtres, nous nous sommes appliqué, en haut à soutenir la Maison impériale, en bas à sauver le peuple. Mais aujourd'hui l'Héritier présomptif n'a pas une expérience parfaite, tout ce qui concerne les grandes affaires des troupes et de l'État, nous les confions à notre éminent frère cadet, pour qu'il règle et dirige tout à son gré », **Khê**, inclinant la tête et tout en larmes, dit : « Votre serviteur oserait-il ne pas dépenser jusqu'au bout ses forces de maigre haridelle pour essayer de rendre à l'État ce qu'il en a reçu » ? — Le souverain de nouveau dit : « **Khắc-Liệt** a déserté son devoir et s'est mis en rébellion : c'est un petit homme. Nous, jadis, nous avons fait un pacte avec lui, mais c'était une ruse du moment pour le faire revenir à son devoir. Vous tous, ne lui donnez pas votre confiance, de peur que vous ne laissiez à la postérité un grand motif de tristesse » (4). L'Héritier présomptif et **Khê**, saluant, tout en larmes, acceptèrent l'ordre impérial. Ce jour là même, le Souverain mourut » (5).

L'engagement pris par le Prince **Khê** au lit de mort de son frère **Sãi-Vương**, ne fut pas une vaine parole. Le Prince, quelques jours plus tard, eut l'occasion de faire preuve de sa loyauté. En effet, à la nouvelle de la mort de son père **Sãi-Vương** et de l'avènement de son

---

(1) Né le 13 Août 1601, il avait, à la mort de **Sãi-Vương**, le 19 Novembre 1635 34 ans.

(2) *Liệt truyện*, II, 8.

(3) 19 Novembre 1635.

(4) **Sãi-Vương** fait allusion à des faits qui s'étaient passés l'année d'avant et qui étaient sans doute en cours en ce moment : **Lê-Khắc-Liệt**, Gouverneur pour les **Trịnh** du district du **Bồ-Chính**, dans le Nord du **Quảng-Bình** actuel, s'était mis en relation avec le Seigneur de Hué, pour lui faire sa soumission. Mais l'affaire ne réussit pas. Voir *Thật-lục*, II, 26, et *Le Mur de Đổng-Hới*, p. 147.

(5) *Thật-lục*, II, 26, 27.

frère aîné **Công-Thượng-Vương**, le Prince Anh, troisième fils de **Sãi-Vương**, qui était Gouverneur militaire du **Quảng-Nam**, leva l'étendard de la révolte.

« L'Empereur [**Công-Thượng-Vương**] appela le Prince Khê et, les larmes aux yeux, lui dit : « Anh ne fait preuve d'aucun sentiment d'affection, d'aucun respect. Sa faute est digne de châtement. Quant à moi, petit enfant, en pleine période de deuil, tourner la pointe du glaive contre celui qui est du même sang, dans la sincérité de mon cœur, je ne puis pas le supporter. Considérant de plus que, à cause d'un seul homme, le malheur fondrait sur la population entière et aussi que tout homme ayant quelque sentiment d'humanité en serait profondément blessé, je voudrais me démettre du pouvoir pour mettre un terme à toute compétition et à toute lutte. O mon oncle paternel cadet, qu'en pensez-vous ? » Khê répondit : « La faute de Anh est certainement justiciable de la peine de mort. Les Génies comme les hommes en ressentent tous une grande indignation. Est-il possible de supporter ce qui blesse la grande fidélité ? Votre serviteur demande qu'on s'en tienne à la vertu de fidélité et qu'on fasse abstraction de tout sentiment de bienveillance, et que par là on manifeste la loi de l'État ». Le souverain, essuyant ses larmes, se rangea à cet avis. »

Et lorsque Anh eut été pris, « le souverain, hésitant, ne se résignait pas à le mettre à mort. Khê et les chefs militaires lui adressèrent cette demande : « Anh s'est mis en révolte, sa faute est grande. Il convient que l'on accomplisse les règlements, pour que les rebelles et les méchants prennent garde ». Le souverain se rangea alors à cet avis » (1).

L'accord ne peut pas être plus parfait entre le témoignage du Père de Rhodes et les textes officiels : d'un côté comme de l'autre, on nous peint soit « l'oncle du Roy », soit le Prince Khê comme absolument dévoué à la branche régnante. Et l'accord ne se borne pas aux faits, aux idées, il ressort même dans les expressions. **Sãi-Vương**, s'adressant au Prince Khê, l'appelle « mon frère cadet », et **Công-Thượng-Vương**, parlant à ce même Prince, lui dit : « O mon oncle paternel cadet ». Ces termes rappellent littéralement les Documents européens, qui, eux aussi, désignent le fils de Madame Marie sous des termes différents suivant les époques. Du temps de **Sãi-Vương** les Documents utilisés par Bartoli, disent que Madame Marie est « la mère du frère cadet du

---

(1) *Thật-lục*, III, 2, 3. — Comparer *Liệt-truyện*, IV, 32.

roi » <sup>(1)</sup>, et, sous C«ng-Th-«ng-V-«ng, le P. de Rhodes nous parle de « l'oncle du Roy », et, avec plus de précision, de « l'oncle [du Roy], frère de son père » <sup>(2)</sup> Et même, lorsque **Sãi-Vương** dit : « mon éminent frère cadet », on a l'impression que cet éloge répond à l'emphase avec laquelle les missionnaires, notamment le P. de Rhodes, parlent de « l'oncle du Roy », de « la mère de l'oncle du Roy »

J'ajouterai une nouvelle concordance entre les deux séries de Documents.

**Sãi-Vương**, à son lit de mort, porte sur son fils **Công-Thượng-Vương** un jugement peu favorable : « Il n'a pas encore, dit-il, l'expérience suffisante ». Et pourtant, ce prince, né le 13 Août 1601, avait, le 19 Novembre 1635, trente-quatre ans bien sonnés, soit, pour les Annalistes annamites, « 35 années cycliques » <sup>(3)</sup> On me dira peut-être qu'il faut voir dans cette manière de s'exprimer, ainsi que dans la démarche que fait le mourant en confiant au Prince Khê une sorte de régence déguisée, il faut voir là, me dira-t-on, une manœuvre politique pour assurer à son fils la collaboration loyale du Prince Khê, et enlever à celui-ci toute velléité de revendiquer pour lui et sa descendance le pouvoir souverain. Mais même dans cette hypothèse, le jugement que **Sãi-Vương** porte sur son fils devait être fondé. **Công-Thượng-Vương** devait être, soit pour le caractère, soit pour l'intelligence, un sujet peu doué, et qui donnait des inquiétudes à son père. Comment ne pas penser à ce goût maniaque, presque enfantin, qu'avait **Công-Thượng-Vương** pour les perles, d'après les Documents européens ? Comment ne pas penser à cette **Tông-Thị**, l'épouse secondaire de son frère aîné le Prince **Kỳ**, pour laquelle il s'était amouraché, au grand scandale de tout le monde, d'après le P. de Rhodes et le P. Saccano <sup>(4)</sup>, témoignages qui sont corroborés par les Annales officielles ? <sup>(5)</sup>

Partout nous trouvons une concordance parfaite entre les deux séries de Documents. Oui, vraiment, le Prince Khê des sources officielles est bien « le frère cadet du roi », « l'oncle du Roy » des Documents

---

(1) Documents III, IV.

(2) Document XIII.

(3) *Thật-lục*, III, 1.

(4) *Voyages et Missions* 1884, pp. 164, 174. *Relation Progrez Foy Saccano*, pp. 38, 39.

(5) Sur la **Tông-Thị**, voir *Thật-Lục*, III, II, 12 ; IV, 6 — *Liệt-truyện*, II, 8, 9 ; VI, 53.

européens, et « Madame Marie » est bien la Princesse **Minh-Đức Vương-Thái-Phi**.

Il ne sera pas sans intérêt de nous arrêter quelques instants sur le « Palais » de Madame Marie, et sur « l'Église » qu'elle y avait élevée.

Nous avons vu que lorsque le P. de Pina et le P. de Rhodes rencontrèrent Madame Marie pour la première fois, la Princesse devait résider, peut-être à Hué même, mais plus probablement à **Phước-Yên**, à 10 km. au Nord de la Citadelle actuelle de Hué, parce que c'était là que **Sãi-Vương**, justement à ce moment là, était en train de transporter sa résidence.

Mais lors du second séjour du P. de Rhodes, en Cochinchine, de 1640 à 1645, Madame Marie résidait certainement à Hué même. Tous les Documents confirment ou supposent cette localisation. D'ailleurs, à ce moment là, **Công-Thượng-Vương**, depuis Janvier — Février 1636, avait fixé sa résidence à Kim-Long <sup>(1)</sup> Et c'est là certainement qu'était le palais du Prince Khê, là qu'était le palais de Madame Marie, là, à la Cour, à Sinua, **Thuận-Hóa**, Hué.

Car Madame Marie résidait chez son fils. D'abord, en Annam, c'est tout naturel : la mère, surtout lorsqu'elle est veuve, réside chez ses enfants, avec l'ainé, avec le fils unique, et le Prince Khê paraît avoir été fils unique. Mais, outre cette raison de convenance, les Documents prouvent cette cohabitation. Le P. de Rhodes nous dit en effet <sup>(2)</sup> que lorsque le fils de Madame Marie, pour plaire à **Công-Thượng-Vương**, eut fait abattre l'église de sa mère, « cette vertueuse Princesse âgée de 70 ans, de très-bon sens, et d'une probité encore plus éminente, sentit un si cuisant déplaisir de cette impiété, qu'elle quitta la maison de son fils, et passa huit iours entiers en lamentations et en pleurs continuels ». Un autre Document <sup>(3)</sup>, toujours de la plume du P. de Rhodes, semble confirmer le fait, lorsqu'on nous dit que le catéchiste Ignace fit dresser une crèche dans la maison de Madame Marie, et que « son fils et ses petits enfants vinrent adorer et faire la Cour au Roy de gloire incarné ». Enfin, un troisième Document <sup>(4)</sup>, encore du P. de Rhodes, nous fait savoir incidemment que « dans le palais de Madame Marie, l'intendant

---

(1) L. Cadière : *Résidences*, p. 132 (34).

(2) Document XIII ; *Relation des progrès Foy de Rhodes*, p. 115.

(3) Document VIII.

(4) Document XII.

des affaires de son fils, oncle du roi, secondait merveilleusement mon dessein ». Si l'intendant des affaires du Prince Khê — il s'appelait Jean, pour le dire en passant — si cet intendant demeurait dans le palais de Madame Marie, c'est que, sans aucun doute, le palais de Madame Marie était le même que celui de son fils.

Quant à « l'Église qu'elle a dans sa maison » <sup>(1)</sup>, bien que, dans un Document, on l'appelle un « oratoire » <sup>(2)</sup>, ce n'était pas une simple travée de la maison d'habitation consacrée au culte chrétien, ce que font souvent les chrétiens, à l'invitation des non chrétiens qui ont dans leur maison la travée des Ancêtres. C'était un édifice indépendant, « battie dans l'enceinte de son palais » <sup>(3)</sup>, une église que le Prince Khê fit « renverser par terre » <sup>(4)</sup>.

C'était « une petite église », dit un Document <sup>(5)</sup>; mais d'après d'autres Documents, plus nombreux, « une belle église » <sup>(6)</sup>, « une fort belle chapelle, » <sup>(7)</sup>, « un lieu étant très-capable » <sup>(8)</sup>, c'est-à-dire d'une grande capacité, pouvant contenir beaucoup de monde, « une grande église » <sup>(9)</sup>. Et de fait, non seulement Madame Marie y « fait ses dévotions » <sup>(10)</sup>, y « vaque à l'oraison avec ses domestiques » <sup>(11)</sup>, mais encore elle « y donne entrée à tous les chrétiens de la province » <sup>(12)</sup>, et cette église « servait de refuge à tous les Chrétiens de cette grande ville » <sup>(13)</sup>.

Mettons que c'était un édifice, de style et de facture annamite, et égal en dimension à une maison annamite ordinaire de trois travées et deux appentis : une maison annamite ordinaire peut contenir beaucoup de monde, lorsqu'on s'y presse comme les Annamites savent le faire ; mettons que l'église de Madame Marie pût contenir dans les cent personnes.

---

(1) Document IX.

(2) Document XIII.

(3) Document XVI.

(4) Document XIII.

(5) Document XIII.

(6) Document VI.

(7) Document I.

(8) Document IX.

(9) Document XVI.

(10) Document 1.

(11) Document XVI.

(12) Document I.

(13) Document VI.

\*\*\*

## Document XVII.

« Je parcourais ainsi toute ma paroisse, qui s'étendoit à plus de six vingts lieues, et où j'étois seul prêtre. Chaque année nous donnoit au moins quatorze ou quinze cents nouveaux Chrestiens. J'avois reuni plusieurs catéchistes, qui vivoient comme des anges et s'adonnaient avec un succes admirable à la conversion des Infidelles. D'un autre côté, une tante du Roy, nommée Marie-Madeleine, nous assistoit merueilleusement en notre dessein, et, pour le dire en un mot, les Chrestiens de la Cochinchine ne le cedoient en rien à ceux du Tonkin » (1),

\*\*\*

## Document XVIII.

« Il est certain que ce Prince est convaincu en son âme de la vérité et de la sainteté de notre religion ; mais il ne veut point en tolérer l'exercice public pour des raisons qu'il tient secrètes. On lui a ouï dire plusieurs fois : « Si mes sujets veulent être chrétiens, qu'il le soient, à la bonne heure, au dedans de leur cœur, pourvu qu'ils ne le témoignent pas au dehors ». C'est ainsi qu'il en agit avec la Princesse Marie, sa tante, femme très-recommandable par sa piété et par ses bonnes œuvres. Il lui fit défendre de tenir aucune assemblée de chrétiens en sa maison, tout en la laissant libre de suivre en son particulier la loi du Seigneur du Ciel » (2).

\*\*\*

Nous avons vu « l'oncle du Roy », le Prince Khê ; nous avons vu « la tante du Roy », « mère de l'oncle du roi », Madame Marie, la reine **Minh-Đức Vương-Thái-Phi**, sur laquelle d'ailleurs nous reviendrons tout à l'heure. Il est temps de nous arrêter sur « le Roy », **Công-Thượng-Vương**.

(1) *Sommaire des divers voyages et missions apostoliques du R. P. Alexandre de Rhodes, S. J. à la Chine et autres Royaumes de l'Orient...* Paris. FI. Lambert, M. DC. LIII, p. 61. Cité dans *Mission Cochinchine*, pp. 205-206. — Le Père résume, dans ce Document, d'une façon très sommaire, ses travaux de 1640 à 1645. — C'est un des rares Documents où Madame Marie porte son vrai nom de baptême. Comparez Document I.

(2) Cité dans *Mission Cochinchine*, pp. 210, 211. C'est, semble-t-il, d'après le contexte, un extrait d'une lettre du P. Saccano, contenue dans une Relation du P. Maracci, procureur des Missions, adressée à la S. Congrégation De Propagandâ Fide. — Ce texte se rapporte à des événements qui eurent lieu en 1647. **Công-Thượng-Vương**, depuis 1645, se montre hostile d'une façon violente à la religion chrétienne.

Nous sommes renseignés sur lui, je veux dire sur son caractère, et par les Annales officielles, et par les récits des missionnaires de l'époque.

Les Annales, d'ordinaire, quand ils s'occupent des rois de Hué, nous parlent simplement de son avènement, des mandarins qu'il nomma, de ses luttes, des actes officiels, de sa mort. C'est tout à fait par extraordinaire qu'ils font allusion, incidemment, à l'homme, à sa vie journalière, à ses qualités, quelquefois, — mais rarement, — à ses défauts, à ses passions, à son tempérament, à son caractère. Pour **Công-Thượng-Vương**, nous avons la chance que les Annales nous parlent quelque peu de sa vie sentimentale. Car il eut une aventure.

Les Annales officielles nous la racontent en plusieurs endroits, avec, bien entendu, toute la réserve voulue.

« Antérieurement [à l'année *mậu-tí*, 1648, date de la mort de **Công-Thượng-Vương** et de l'avènement de **Hiền-Vương**], la **Tông-Thị** <sup>(1)</sup>, femme de second rang du Prince **Kỳ** <sup>(2)</sup>, par ses intrigues et ses relations, avait ses entrées libres au Palais et était devenue de jour en jour plus orgueilleuse et plus libre dans ses allures. Trung aurait voulu par ruse la faire disparaître. La **Tông-Thị**, remplie de crainte, changea ses plans, et chercha à gagner Trung. Trung <sup>(3)</sup> se laissa séduire, et noua des relations particulières et intimes avec elle. La **Tông-Thị**, profitant des circonstances, poussa Trung à se révolter.... Quelques uns de ses subordonnés, **Thắng, Bò**, dévoilèrent le complot. On saisit les affidés. Le Souverain <sup>(4)</sup> répugnait à appliquer à Trung la peine de mort ; il le fit jeter en prison, où il mourut bientôt. Il mit à mort aussi la **Tông-Thị** et fit distribuer ses biens aux troupes et à la population » <sup>(5)</sup>.

---

(1) On ne donne pas son nom personnel. Le terme **Tông** ne désigne pas précisément son clan familial, mais indique qu'elle était originaire de la préfecture de **Tông-Sơn**, dans le **Thanh-Hoá**, c'est-à-dire du lieu d'origine des **Nguyễn**.

(2) Le Prince **Kỳ** était le fils aîné de **Sãi-Vương**. Il était mort le 22 Juillet 1631,

(3) Trung était le quatrième fils de **Sãi-Vương**.

(4) Le Souverain désigné ici est **Hiền-Vương** qui paraît avoir voulu, à son avènement, balayer tout le clan malpropre qui, du temps de son père, déshonorait la Cour de Hué. Quelque temps auparavant, *en nhâm-thìn*, 1652, il s'était aussi débarrassé d'une chanteuse du **Nghê-An**, la **Thị-Thừa**, que sa beauté avait fait entrer au Palais (*Thật-lục*, IV, folio 4),

(5) *Liệt-truyền*, VI, folio 33. — Comparez *Thật-lục*, III, folios 11,12 ; IV, folios 6. On précise quelques points de détail : la **Tông-Thị** « assistait » le Souverain ; « ses diens s'amoncelaient comme une montagne, grâce à ses flatteries et à ses demandes ». Son père, **Phúc-Thông**, s'était entretenu avec les **Trịnh**, lors de l'expédition de l'année *mậu-tí*, 1648, et s'était engagé à subvenir aux frais de la campagne, La mort de Trung et de la **Tông-Thị** paraît devoir être placée en l'année *giáp-ngọ*, 1654.

« La **Tông-Thị** avait ses entrées libres, au Palais ». « Elle entrait pour assister [le Souverain] au Palais ». On ne peut pas être plus réservé. Ceux qui connaissent les dessous de la vie de la Cour, peuvent avoir une idée de l'influence dont jouissait la **Tông-Thị**, et des abus que sa présence dans le Palais devait causer. Mais les Annalistes officiels ne peuvent pas être trop précis. Heureusement, nous avons le témoignage des missionnaires qui étaient à Hué à cette époque. Nous allons être fixés sur la nature des relations qui existaient entre **Công-Thượng-Vương** et la **Tông-Thị**, et sur le jugement que les gens du peuple portaient sur ces faits.

Le P. de Rhodes confirme incidemment les renseignements donnés par les Annales. A l'occasion d'une controverse qu'il eut, lui et son catéchiste Ignace, « avec plusieurs prêtres des idoles, qu'ils appellent Says », dans la maison d'un « magistrat, fort puissant à la Cour » <sup>(1)</sup>, il nous dit au sujet des contradicteurs d'Ignace, le catéchiste, que « la confusion qu'ils reçurent dans cette occasion se changea en une rage contre ce brave prédicateur ; ils jurèrent dès lors de le perdre, et, pour en venir à bout, ils s'adressèrent à une dame que le roi tenait comme sa femme, encore qu'auparavant elle eût été à son frère, ce que les lois du royaume défendent ; mais l'impureté ne reconnaît point de loi ».

Cela se passait en 1644. Au mois de Juillet de la même année, le gouverneur de la province de Cham revint de la Cour, avec ordre, non pas du roi, qui m'avait témoigné beaucoup d'amitié, mais de cette reine qui avait de la haine contre les chrétiens, comme j'ai dit, et qui avait juré la perte principalement d'Ignace » <sup>(2)</sup>.

Le P. Saccano confirme les mêmes faits, avec ce détail qu'il a, sans doute, ajouté de son propre fonds, que la **Tông-Thị** aurait assisté elle-même à la discussion d'Ignace avec les Bonzes (3).

« La Reyne surtout, qui ayant esté premierement mariée au frere aîné [39] du Roy, est à present la premiere de ses femmes, quoy qu'elle n'ait pas encore esté selon les loix de cet Estat reconnuë pour Reyne, hayssoit

---

(1) *Voyages et Missions* 1884, pp. 163, 164.

(2) *Voyages et Missions* 1884, p. 174.

(3) *Relations Saccano*, pp. 38-40. Peut-être s'agit-il de deux discussions, l'une à laquelle assista le P. de Rhodes, l'autre qui eut lieu en présence de la **Tông-Thị**.

notre Ignace incomparablement plus que tous les autres Chrestiens, au suiet d'une dispute qu'Ignace entreprit contre un des plus fameux Bonzes, qui estoit bien avant dans les bonnes graces de cette Princesse. Cet Idolatre y fut si manifestement convaincu de ses erreurs, qu'il en demeura confus, sortant de l'assemblée avec un dépit égal à l'affront qu'il avoit receu en la presence de la Reyne, qui eut elle mesme bonne part à cette confusion. C'est de là qu'elle conceut en son cœur une rage, et une aversion irreconciliable contre celui qui avoit remporté une si glorieuse victoire sur un des premiers fauteurs et défenseurs de [40] sa fausse religion ; et comme pour l'ordinaire l'esprit des femmes se donne tout à la vengeance quand il est irrité, tant de coniurations faites en suite pour perdre Ignace, ne furent conceuës et entreprises que par les ordres secrets, que cette femme donnoit à tous ceux qui pouvoient faire reüssir son dessein ».

En plusieurs circonstances, les Missionnaires de l'époque, qui eurent l'occasion de voir **Công-Thượng-Vương** en personne, ou d'assister aux évènements qui se passaient à Hué ou à **Quảng-Nam**, nous donnent de précieux détails sur le caractère du Prince.

En Février 1640, le P. de Rhodes arrive en Cochinchine, à Tourane, sans doute, d'où il gagne Faifo (1). « J'appréhendais d'aller [à Sinoa, Hué], crainte que le roi crût que je méprisais son commandement, par lequel nous étions bannis de toutes ses terres.....

« Ce gouverneur japonais me conduisit fort adroitement, et fit si bien par ses amis que je fus le bien venu. Je laissai le Père Pierre Albert avec les Japonais [à Faifo] pendant que je m'en allai vers le roi avec les plus beaux présents que je pus trouver ; il est vrai que, pour les acheter, j'avais employé quasi tout l'argent que j'avais porté de Macao pour m'entretenir toute l'année. Mais Dieu y pourvut, car un bon chrétien, nommé André, et sa femme, m'envoyèrent tout l'argent nécessaire pour me rembourser, disant qu'ils voulaient avoir la satisfaction de donner les présents qui doivent gagner le cœur du roi.

« A la vérité, Dieu leur donna une telle bénédiction qu'ils changèrent entièrement le cœur à ce prince... ; il me vit volontiers et me caressa fort civilement ».

Mais il fut quand même obligé de quitter la Cochinchine, à ses risques et périls et sur une petite jonque qu'il lui fallut louer, parce

(1) *Voyages et Missions* 1884, p. 109.

qu'il avait laissé partir le vaisseau portugais, comptant que les autorités annamites le laisseraient tranquille. C'était la politique de **Công-Thượng-Vương** : il prenait les présents apportés par les Portugais, missionnaires ou commerçants, laissaient les Pères séjourner en son royaume tout le temps que les vaisseaux des commerçants y demeuraient, puis les renvoyaient avec ces derniers, Le P. Cardim nous le dit expressément (1) :

« Nos Peres. . . negocierent avec les Portugais de Macao, qu'ils envoyassent une Ambassade au Roy, pour moiennner notre retablissement... [98]... mais iamais il ne le voulut accorder, seulement permit-il qu'ils y peussent demeurer tout le temps que les Navires des Portugais... y demeureroient à l'ancre ; ainsi les Nostres y alloient et venoient avec ces Vaisseaux, sans qu'ils s'y peussent arrester : hormis deux ou trois qui y restoient du consentement du Vieil Roy [Sãi-Vương], qui le sçavoit bien et n'en disoit rien ; mais depuis qu'il est mort [19 Novembre 1635], son fils [Công-Thượng-Vương], qui est cruel et barbare, n'a iamais voulu permettre que pas un s'y arrestast, non pas mesme en chachette, et ainsy tous se sont retirez, et n'y vont ordinairement qu'avec les Vaisseaux des Portugais ».

Le P. de Rhodes revient « en fin de Janvier de l'année 1642 » (2). « Mon premier soin fut de gagner le Gouverneur de Cham, qui était notre plus grand persécuteur ; les présents que je lui fis changèrent si fort son cœur, qu'il me laissa en paix pendant deux ans.

« J'allai bientôt après vers le roi [Công-Thượng-Vương], avec bonne intention de nous le rendre favorable ; je lui présentai quelques nouvelles horloges marquées en lettres chinoises, qu'il agréa fort, et me retint à la Cour quand les Portugais retournèrent à leurs marchandises. Cela dura quelque temps, pendant lequel je passais tous les jours avec le roi, et toutes les nuits j'étais occupé avec le chrétiens.... J'expliquais au roi quelques secrets de la mathématique, et aux chrétiens les mystères de notre foi... Le roi, après quelques jours, me renvoya vers les Portugais, et me fit plusieurs présents, mais il me refusa.... de demeurer plus longtemps en cette grande ville [Hué]... Je m'en allai donc en la ville de Cahan [Ké Hàn, Tourane, parfois Faifo, ou **Quảng-Nam**] ».

En 1644, fin Janvier, le P. de Rhodes, qui avait fait entre temps un voyage à Macao, arrive de nouveau à Kean [Tourane] (3). « Je m'en allai

---

(1) *Relation Cardim*, pp. 97, 98.

(2) *Voyages et Missions* 1884, pp. 137, 138.

(3) *Voyages et Missions* 1884, pp. 150, 151.

à la cour... en apparence à dessein de faire la révérence au roi et de lui offrir mes présents..... Je vis le roi, qui me fit de grandes caresses, et reçut mes présents avec beaucoup de démonstrations d'amitié. Le lendemain il prit la peine de me venir visiter dans ma barque, où par grand bonheur il me rencontra ».

Le P. Saccano nous donne des détails savoureux sur la passion qu'avait **Công-Thượng-Vương** pour les perles (1).

« On connoissoit l'esprit du Roy assez changeant, dont les fougues s'appaisoient aussi aisément qu'elles s'élevoient : mais sur tout on sçavoit son humeur, capable d'estre facilement gagnée par quelques riches presents, et particulièrement par des perles, dont il fait tant d'estime, et pour lesquelles il a de si grandes passions, qu'il ne refuse quasi rien à ceux qui luy en presentent ».

C'était après l'exil du P. de Rhodes. A Macao, on délibérait si l'on devait envoyer de nouveaux missionnaires en Cochinchine.

« Les Peres [Baltazar Caldera et Metello Saccano] furent chargez de plusieurs riches presents, entre autres de quatre perles tres-exquises, qu'ils devoient offrir au Roy...

« La nouuelle de l'arrivée du Vaisseau (2) fut aussi-tost portée au Roy, qui fait sa residence à deux tournées loin de ce lieu [« Touram, port de la Cochinchine », Tourane], et tout ensemble de celle des Peres qui luy apportoint de belles perles. Ces deux paroles seules furent suffisantes pour le transporter de ioye, et pour luy faire naistre la passion de les avoir au plustost. Aussi sans se donner de repos, il expedie deux messagers l'un sur l'autre, avec ordre exprés, qu'on luy amenast en diligence les Peres qui luy apportoint ces beaux presents...

« Les Peres accompagnez des Portugais l'estant allez visiter, il les accueillit avec d'extraordinaires demonstrations de bienveillance, temoignant beaucoup de satisfaction des respects et des civilitez qu'ils luy rendoient de la part du Pere Visiteur : puis recevant de leurs mains les quatre perles avec des epanouissements de ioye incroyables, et les tenant en ses mains en presence de toute sa cour, qui estoit alors fort grosse, il ne les pouvoit assez admirer ny louer, les prisant au dessus de quatre autres que la Ville de Macao luy avoit pareillement envoyez ;

---

(1) *Relation Saccano*, pp. 55-60.

(2) Les Pères avaient débarqué à Tourane le 11 Février 1646 (*Mission Cochinchine*, p. 211.)

après il les regala d'un magnifique banquet, qui fut suivi du divertissement des balets du pays, et d'un concert de musique ».

Ces faits se passaient à Hué en 1646, et c'est un témoin oculaire, le P. Metello Saccano, qui nous les raconte.

Ce même témoin oculaire nous raconte également que, en la même année 1646, le P. Charles Rocca arriva pour porter secours au P. Saccano : « La main divine toucha si favorablement pour nous le cœur de ce prince, que.... il consentit à ce que nous demeurassions tous deux dans son royaume. Des lettres de notre Père visiteur, pleines de supplications très humbles et accompagnées de deux belles perles et de lingots d'or d'une grosseur considérable ; ne contribuèrent pas peu à nous obtenir ce bienveillant accueil. Nous avons augmenté ces présents de tout ce que nous croyions pouvoir lui être agréable, nous épuisant nous mêmes très-volontiers pour gagner ses bonnes grâces » (1).

Les perles, on le voit, jouaient un grand rôle à la Cour de Hué, sous le règne de *Công-Thượng-Vương*.

D'ailleurs, ce goût pour les perles était général, à l'époque, à Hué. M. Chevreuil, le premier missionnaire du Séminaire de Paris qui soit venu à Hué, raconte que, en Juillet 1664, quand il fut arrivé « à la rade de Faifo », un mandarin vint visiter le vaisseau. « Cet officier s'étant persuadé qu'il estoit Portugais, et qu'il auroit des diamans et des perles, dont on est passionné en ce pays-là, fit une recherche tres-exacte, mais inutile »(2).

Les derniers rapports que le P. de Rhodes eut avec *Công-Thượng-Vương*, nous montrent bien « l'esprit du Roy assez changeant, dont les fougues s'appaisoient aussy aisement qu'elles s'élevoient » La *Relation* de 1652 nous raconte les faits avec beaucoup plus de détails et d'une manière plus vivante que les *Voyages et Missions* (3).

« Nous fusmes conduits devant le Mandarin des Estrangers, qui nous constitua prisonniers, s'emparant de tout nostre pauvre equipage, qu'il fit transporter au Palais du Roy. Ce Prince, comme il est de son naturel demesurement avide, prit tout, sans pardonner à quoy que ce fust de ce qui pouvoit servir à nostre substance : mais quant à ce qui appar-

---

(1) Cité dans *Mission Cochinchine*, p. 212.

(2) *Relation des Missions des Evesques François*, p. 81.

(3) *Relation des Progrez Foy de Rhodes*, pp. 122-126. — Comparez *Voyages et Missions* 1884, pp. 227-229.

tenoit au culte Divin, ie veux dire le Calice, le Ciboire, les Images et les parements de la Messe : il commanda que tout me fust fidèlement consigné entre les mains. Il n'eut pas la hardiesse de toucher à aucune de ces choses, sçachant [123] qu'elles estoient dediées au service de Dieu....[124]....

[125] « Cependant nostre cause se traittoit en la presence du Roy, lequel en fin prononça contre moy sentence de mort, et le supplice specifié estoit, que i'aurois la teste tranchée : mais hélas ! ie n'avois pas mérité de Dieu d'estre favorisé d'un tel bon-heur, mes pechez m'en avoient rendu indigne. L'empeschement de l'exécution vint de cette sorte.

« Bien que iusques à present il n'y eust eu aucun en la Cour de quelque qualité qu'il fust, qui se fust hazardé d'avancer une parole, quand le Roy, emporté de colere, prononce de telles sêtèces si précipitées, tous redoutans sa fureur au delà de tout excez, quand on luy resiste tant soit peu, Dieu permit toutesfois que le Madarin, au logis duquel i'auois esté l'an passé, et où i'y baptisay sa femme avec toute sa famille, oyant la sentence du Roy se leva debout, et luy faisant les reverances accoustumées, luy parla en ces termes. Est-il possible que vostre Majesté commande qu'on fasse mourir le Pere, lequel voyage par nostre païs, ne faisant par tout, que de bonnes œuvres, et enseignant des choses saintes, quelle rai - [126] son la peut mouvoir à une resolution si peu seante à sa Justice, que de souiller son cimeterre du sang de cet innocent?

« Le Roy tout changé subitement et adoucy par cette remonstrance respondit : l'ay commandé qu'on mist à mort plusieurs Mândarins, et autres personnes qualifiées de mon Royaume, et mesme mon propre frere, et il ne s'est trouvé iusques à present aucun, qui ayt eu la hardiesse de m'en parler : allez, i'en suis content, ie luy donne la vie, mais qu'il vuide au plus tost de mon Royaume. Conduisez-le à Faïfo où sont les Portugais, afin qu'il s'en aille où il voudra, et qu'il parte en diligence, parce que, ie ne sçay de quels enchantements il use sur mes sujets, que tous le suivent, comme il luy plaist, et se donnent à luy à l'aveugle. Je ne le veux plus souffrir sur mes terres ».

Cela se passait dans les derniers jours de Juin, ou au commencement de Juillet 1645.

Tous ces Documents nous prouvent que les missionnaires de l'époque connaissaient bien **Công-Thượng-Vương**. Lorsque, donc, l'un d'eux nous dit : « Il est certain que ce prince est convaincu en son âme de la

vérité et de la sainteté de notre religion » (1), et que le P. de Rhodes précise ce jugement, en disant : « Il témoigna même d'avoir de bons sentiments pour notre sainte foi, et nous en ressentimes les effets pendant quelque temps » (2) ; il s'agit ou de sentiments intimes refoulés la plupart du temps par des considérations politiques, ou mieux, de disposition fugaces d'un caractère changeant et irrésolu. D'une façon générale, **Công-Thượng-Vương** se défia de la religion chrétienne.

\*\*\*

### Document XIX.

«... En ce mesme temps l'Eglise de la Cochinchine fut affligée par le trespas de la Reine Marie Tante du Roy deffunt, et Mere de celuy qui regne à present. Les Chrestiens ont beaucoup perdu par la mort de cette Princesse qui les protegeoit dans leurs afflictions, et qui avoit un grand zele pour gagner les ames à Jesus-Christ. Le soin particulier qu'elle prenoit de reserver beaucoup d'eau beniste, afin de la distribuer aux Fidelles qui s'en servent avec Foy, donna [31] sujet à un de ses petits-fils d'accuser les Chrestiens d'un crime horrible. Ce Prince ayant trouvé dans le cabinet (3) de son Ayeule, les vases d'eau beniste, et quelques linges marquez du sang des Martyrs, publia par tout que l'eau beniste des Chrestiens estoit un sortilege composé des pieds et des mains que l'on avoit coupez à de petits enfans. Ce bruit rendit les Chrestiens extremement odieux, mais l'auteur de ce mensonge ressentist bientost les effets de la vengeance du Ciel par la mort à laquelle il fut condamné un mois apres, à cause d'une action infame qu'il avoit commise avec la Tante du Roy »... (4).

\* \* \*

D'après les Documents que j'ai entre les mains, c'est après « que les Peres sortirent de ce Royaume, au mois de Juillet de l'an 1648 », c'est-à-dire fin 1648, peut-être commencement 1649, que mourut Madame Marie.

Le 20 Mars 1644, le P. de Rhodes alla « célébrer la solennité du Dimanche des Rameaux en l'Eglise qu'elle [Madame Marie] a dans sa

---

(1) Document XVIII.

(2) *Voyages et Missions* 1884, p. 165.

(3) Cabinet : meuble élégant, à compartiments et à tiroirs. C'est ici, je crois, le vrai sens de ce mot.

(4) Relation Saccano, pp. 30, 31. — Le « Roy deffunt », c'est **Công-Thượng-Vương**, qui mourut de 19 Mars 1648. Nous sommes donc sur la fin de 1648 ou au commencement de 1649.

maison » (1). A cette occasion, le missionnaire nous apprend que « cette Dame fort âgée de plus de soixante et seize ans » (2). Le P. de Rhodes rapporte ici ce que Madame Marie ou son entourage lui ont dit, au sujet de l'âge de la Princesse. Donc, il faut compter 76 années cycliques, suivant le mode annamite. En 1648, nous avons l'année cyclique *mậu-tí*, qui se termina le 13 Janvier 1649. Comptons 76 années cycliques en remontant, et nous arrivons à l'année *quý-dậu*, 1573, comme date de naissance de Madame Marie. Mettons l'année *giáp-tuất*, 1574, dans le cas où la mort de la Princesse aurait eu lieu dans le courant de l'année 1649. Mettons aussi 1572, 1571 ou 1570, pour tenir compte de la manière dont s'exprime de P. le Rhodes : « . . . plus de soixante et seize ans ». Faisons un recouplement. Le Prince Khê, fils de Madame Marie, mort de 22 Août 1646, était né le 19 Février 1589 (3). Mettons que Madame Marie ait eu son fils à l'âge de 18 ans. Cela nous donne, comme date de la naissance de la Princesse, l'année 1571. L'écart n'est pas grand, avec la date de 1573-74, que nous venons de tirer d'un autre Document tout à fait indépendant, et la concordance est parfaite, si nous tenons compte du « plus de soixante et seize ans », c'est-à-dire si nous adoptons la date 1570-1572. Et si nous faisons attention que le Prince Khê est le dernier né de **Nguyễn-Hoàng** ; que celui-ci, lorsqu'il donna naissance au Prince Khê, en 1589, était âgé de 64 ans, puisqu'il était né le 26 Septembre 1525 ; et que, suivant la coutume annamite, lorsqu'un homme déjà sur l'âge prend une concubine, il la choisit plutôt jeune, nous pouvons admettre sans grande difficulté que Madame Marie eut son enfant, le Prince Khê, à 16 ans ; à 19 ans, si nous tenons compte de la date 1570-1571, exigée par le « plus de soixante et seize ans ». Les Documents d'origine européenne, et ceux d'origine officielle, concordent, on le voit, d'une manière très satisfaisante, on peut même dire d'une manière absolue. Lorsque les Annamites donnent leur âge, il y a toujours du flottement. Il n'y a qu'à parcourir les Généalogies des **Nguyễn** pour voir que, même dans la famille royale, il y a eu des imprécisions.

Il n'est pas inutile de rappeler que nous avons vu la même concordance entre les Documents d'origine européenne et les Documents tirés des Annales officielles, lorsque nous avons, plus haut, identifié

---

(1) *Relation progrez Foy de Rhodes*, p. 22.

(2) *Relation ptogrez Foy de Rhodes*, p. 22.

(3) *Tombeaux des Nguyễn*. — Généalogie des **Nguyễn**.

« l'oncle du Roy », « le frère cadet du roi », avec le Prince Khê, et Madame Marie avec la Princesse **Minh-Đức Vương-Thái-Phi**. La concordance que nous retrouvons ici entre les deux sources de Documents, au sujet de l'âge et des dates de la naissance et de la mort, confirment, s'il en était besoin, l'identification que nous avons faite plus haut.

Mais nous rencontrons, sous la plume du P. de Rhodes, et à quelques pages d'intervalle, une difficulté sérieuse. A propos d'évènements qui eurent lieu dans le courant de Mars-Avril 1645, il nous assure que « cette vertueuse Princesse aagée de 70. ans » (1). En 1644, Madame Marie était « fort âgée de plus de soixante et seize ans ». En 1645, elle n'est plus que « âgée de 70. ans ». Je crois que la manière dont le P. de Rhodes a exprimé l'âge de la Princesse, ici en toutes lettres, là en chiffres, est la cause de la discordance des nombres. Quand le Père écrit en toutes lettres, il n'y a pas chance que les copistes ou les compositeurs se trompent. Mais quand il écrit « 70 » en chiffres, un des intermédiaires entre les mains duquel est passé son manuscrit, avant qu'il nous arrive, a pu faire erreur, et voir un « 0 » là où il y avait un « 6 ». Si le P. de Rhodes avait donné les deux chiffres à plusieurs années d'intervalle, ou dans deux ouvrages différents, nous pourrions admettre une erreur de mémoire, dans l'un ou l'autre nombre. Mais les deux nombres : « fort âgée de plus de soixante et seize ans », « âgée de 70 ans », sont donnés dans la même Relation, à quelques pages d'intervalle. Il n'y a qu'une explication possible, c'est que le chiffre (70) est une faute de copiste ou de compositeur, pour « 76 ».

Donc, en tenant compte du flottement que nous avons vu plus haut, nous pouvons dire que Madame Marie, morte sur la fin de 1648, ou moins probablement dans les premiers mois de 1649, était née entre 1570 et 1574, et qu'elle avait été mariée lorsqu'elle avait dans les 15 à 17 ans. Elle avait été baptisée dans les derniers mois de 1625.

Aucune missionnaire ne l'assista à ses derniers moments, car le P. Saccano raconte sa mort, avec d'autres faits, comme s'étant passés avant son retour en Cochinchine, qui eut lieu en 1649. Mais elle mourut certainement chrétienne et chrétiennement. C'est ce qui ressort de la manière dont s'exprime le P. Saccano, et des éloges qu'il donne à Madame Marie jusqu'à la fin, et de ce que nous apprend un autre Document (2), à savoir que **Công-Thượng-Vương**, en 1647, « ainsi en agit avec la

---

(1) *Relation progrez Foy de Rhodes* p. 115.

(2) Document XVIII.

Princesse Marie, sa tante ,..... Il lui fit défendre de tenir aucune assemblée de chrétiens en sa maison, tout en la laissant libre de suivre en son particulier la loi du Seigneur du Ciel ».

Pour comprendre cette histoire d'eau bénite et surtout de « linges marquez du sang des martyrs », il faut se rappeler une histoire qui eut lieu quelques temps auparavant, le 15 Juillet 1645. On avait décapité, par ordre du roi, deux catéchistes, Ignace et Vincent. Les chrétiens, et même des payens, s'étaient précipités, déchirant même « des pans de leurs robes, quoy que toutes neufves », pour les tremper dans le sang des martyrs, « afin de s'en prevaloir contre les demons, et les chasser de leurs maisons par sa vertu ; car ils croyent que le sang de ceux, qui meurent innocents, a une force souveraine contre les malins esprits ». Un mandarin qui avait vu cette façon de faire, tout scandalisé, court en informer **Công-Thượng-Vương**, lui disant « que les Chrestiens avoient ramassé le sang de ces hommes..., qu'ils l'avoient mesme beu ». Le roi, outré de colère, fait saisir ces chrétiens, les interroge, et sur les explications qu'ils donnent les fait bâtonner et les renvoie (1). Parmi eux était un Arménien, nommé David, venu à Hué après des péripéties fort curieuses, qui, « lorsque les Catéchistes Ignace et Vincent furent décapitez en haine de la Foy, il se trouva present à ce spectacle, et recueillit la terre qui avoit esté arrosée du sang de ces glorieux martyrs. Cela fut cause [51] qu'on l'accusa d'avoir succé du sang humain » (2). On voit l'émotion qu'avait causée à Hué l'acte des chrétiens. Madame Marie avait dû certainement demander quelques uns de ces linges imbibés de sang. De là le scandale qu'éprouva son petit-fils.

Il faut sans doute chercher ce petit-fils parmi les treize fils du Prince Khê, peut-être même devons-nous y voir l'aîné, Thanh, qui, à la mort de son père, en 1646, était devenu chef de la famille, et qui saisit cette occasion pour faire sa cour à son petit-cousin **Hiên-Vương** qui régnait alors, tout comme nous avons vu, en 1645, le Prince Khê faire sa cour à **Công-Thượng-Vương** en faisant abattre l'église de Madame Marie.

Mais quelle est « l'action infame qu'il avoit commise avec la Tante du Roy », et qui lui valut la mort. Évidemment, la « Tante du Roy » que nous avons ici n'est plus Madame Marie. A ce moment, il y avait encore à la Cour de Hué cette fameuse **Tồng-Thị**, que nous avons déjà rencontrée, et qui avait été l'épouse secondaire du Prince **Kỳ**, frère aîné

---

(1) *Relation progrez Foy Saccano* 1653, pp. 17-20.

(2) *Relation Saccano* 1655, pp. 50, 51

de **Công-Thượng-Vương**, donc oncle de **Hiển-Vương**. Cette **Tông-Thị** était par là la tante de **Hiển-Vương**. Est-ce avec elle qu'un des petit-fils de Madame Marie se compromit ?

Je donne la supposition pour ce qu'elle vaut. Mais quand on se rappelle ce que les Documents officiels nous apprennent d'elle, qu'après avoir été femme seconde du Prince **Kỳ**, elle fut la maîtresse de **Công-Thượng-Vương**, puis du Prince Trung, on peut facilement admettre que l'un des fils du Prince **Khê** se soit compromis avec elle. Cette autre « Tante du Roy », qui faisait ainsi courir tout Hué, eut, pendant quelques années au moins, autant d'influence et autant de renom que Madame Marie, elle aussi « Tante du Roy », d'un autre roi, mais, on le voit, d'une manière toute différente.

\*\*\*

Nous devons maintenant abandonner Madame Marie pour quelques moments, et nous occuper d'une autre « parente du roi » (1), d'une autre « Madame Marie » (2), ou « Dame Marie » (3), ou « Ba Maria » (4), ou « Dame Marie Madeleine » (5), ou « Madame Madeleine » (6). Malgré cette quasi identité et, parfois, identité parfaite de nom, et bien que les deux « Dames » aient vécu à la même époque, il est impossible de les confondre.

D'abord, « Madame Marie-Madeleine » — appelons-la de ce nom, pour la distinguer plus nettement de « Madame Marie » —, Madame Marie-Madeleine, était bien « parente du roi », mais n'était pas « la tante du roi ». On ne spécifie jamais son degré de parenté avec le roi, qui, au moment où on nous donne ce détail, en 1644-1645, était **Công-Thượng-Vương**. Elle va bien à « la Cour du Roy », c'est-à-dire à Hué, et y séjourne (7), mais, d'ordinaire, elle est avec son mari, c'est-à-dire à Ran-ran, le **Phú-Yên** actuel, ou à **Cachan**, c'est-à-dire dans les environs de la citadelle actuelle de **Quảng-Nam** (8).

C'est que son mari, « un des plus grands Seigneurs du Royaume » (9),

---

(1) Document XXIII.

(2) Documents XXVIII, XXIX.

(3) Document XXI.

(4) Document XXX.

(5) Document XXII.

(6) Documents XXIII, XXIV.

(7) Document XXIII.

(8) D'après *T'hật-lục* 1,21, les divers services du *dinh* du **Quảng-Nam** et les bâtiments administratifs étaient situés, au moment où le *dinh* fut créé, sur le territoire du village de **Cán-Húc**, dans la sous-préfecture de **Duy-Xuyên**.

(9) Document XXVIII.

qui « avait tous les plus beaux emplois dans la cour » (1), « grand mandarin » (2), qui avait joui de « l'estime du Roy » (3), était, lorsque nous faisons connaissance avec lui, « Gouverneur » (4), et « Gouverneur Général » (5) de la province de « Ranran », ou « Raran », ou « Danram », ou « d'Aran », c'est-à-dire du **Phú-Yên** actuel. Il avait, en ce moment, plus de « octante ans » (6) ; il avait « un grand nombre de femmes (7), et il permit que « la principale de toutes » (8), se convertit. C'est notre Madame Marie-Madeleine. Elle ne devait plus être jeune. Mettons qu'elle eût dans les 75 ans, ou quelques années de plus. Nous sommes vers 1640. Elle dut donc naître entre 1560 et 1565. Elle était donc un peu plus âgée que Madame Marie, qui, on l'a vu, dut naître entre 1570 et 1574. Mais elle vécut plus longtemps, comme nous allons le voir.

Nous pouvons préciser quelques détails de sa vie de famille. Un Document (9) nous apprend quelle n'avait, en Janvier-Avril 1645, qu'une fille unique, âgée de 13 ans, donc née vers 1632, alors que son mari avait dans les 70 ans, et elle-même dans les 65 ans. C'est dire que Madame Marie-Madeleine n'avait eu qu'une enfant sur le tard, ou, mieux, qu'elle avait eu d'autres enfants, mais qui étaient tous morts, sans doute en bas-âge, C'est ce qui explique, d'après les usages annamites, que son mari ait eu « un grand nombre de femmes ». Et cela expliquerait même, toujours d'après les mœurs et croyances annamites, qu'elle se soit convertie à la religion chrétienne, et qu'elle ait confiée sa fille unique, aux religieuses de Saint-François : de nos jours, lorsqu'une famille payenne est frappée d'une semblable infortune, elle donne un des enfants aux Chrétiens, pour interrompre la série des morts, en soustrayant un des enfants, et par suite tous les enfants à naître, à l'emprise des esprits meurtriers. Le présent peut nous aider à expliquer et à comprendre le passé (10).

---

(1) Document XXVIII.

(2) Document XXI, XXX.

(3) Document XXX.

(4) Documents XX, XXVIII, XXI, XXII, XXIV, XXV.

(5) Document XXI.

(6) Document XXVIII.

(7) Document XX.

(8) Document XX.

(9) Document XXVI.

(10) Cette croyance à un esprit meurtrier qui saisit l'âme de tous les enfants d'une femme, existait chez les Annamites du temps du P. de Rhodes. Le missionnaire la mentionne dans son Dictionnaire, au mot *ranh*. Une des pratiques qu'il mentionne à cet effet est encore employée de nos jours.

Donc le mari de Madame Marie-Madeleine était Gouverneur du **Phú-Yên** en 1640. Vers la fin de 1643, peut-être dans les premiers jours de 1644, « le temps de son Gouvernement étant expiré » (1) il « fut promu au Gouvernement de Cachan » (2), « il alla gouverner la Province de Cachan » (3), et Madame Marie-Madeleine était « Gouvernante de cette Province » (4).

La terminologie des missionnaires qui vivaient en Annam au XVII<sup>e</sup> siècle, et, en particulier, celle du P. de Rhodes, est bien embrouillée et passablement obscure. A quoi répond au juste ce titre de « gouverneur » ? Certainement, il ne s'agit pas, au moins dans le cas présent, du **Trần-Thủ**, ou gouverneur militaire du **Quảng-Nam**, qui était toujours, vers cette époque, un fils du Seigneur de Hué. Il y avait bien, depuis 1629, tout à fait au Sud du royaume, le gouvernement militaire (*dinh*) de **Trần-Biên**, établi aux dépens du Champa, et qui devint plus tard le *dinh* de **Phú-Yên** (5). Le mari de Madame Marie-Madeleine paraît avoir été un mandarin militaire, car, lorsqu'il refuse de se laisser baptiser, c'est parce qu'il ne veut pas renoncer à rendre « quelque culte extérieur à une certaine idole que tous les capitaines qui commandent dans les armées du roi sont obligés d'honorer » (6). Est-ce qu'il aurait été **Trần-Thủ** du *dinh* de **Trần-Biên** (Ranran, **Phú-Yên**) ? Le premier gouverneur militaire, ou **Trần-Thủ**, nommé lors de la création du *dinh*, en 1629, fut **Nguyễn-Phúc-Vinh** (7). Serait-ce le mari de Madame Marie-Madeleine, qui aurait tenu la place jusqu'en 1640, et même jusqu'en 1643 ? Alors, s'il était mandarin militaire, en quelle qualité aurait-il été « promu » au gouvernement du **Quảng-Nam** ? Il est presque certain que ce ne fut pas à titre de **Trần-Thủ**. Nous ne devons pas oublier que le fameux Onghebo, l'ennemi du P. de Rhodes, lequel, lui aussi, était « Gouverneur » de la province de Cham, n'était, c'est à peu près certain, que le **Cai-Bộ**, ou chef du Bureau des Finances de la

---

(1) Document XXIV.

(2) Document XXV.

(3) Document XXIV.

(4) Document XXVII.

(5) *Thật-lục* II, 14.

(6) Document XXVIII.

(7) *Thật-lục* II, 14.

province, ou, plus spécialement, le chef du Bureau des Finances préposé aux navires et au commerce étranger. Nous sommes loin du **Trần-Thủ**, ou Gouverneur militaire proprement dit. Nous ne devons pas oublier non plus que deux des Documents que nous allons citer (1), nous font savoir qu'il y avait plusieurs gouverneurs à Cachan : « l'un des Gouverneurs de Cachan », « les Gouverneurs de Cachan », « le tribunal des Gouverneurs ». Cette manière de s'exprimer nous rappelle que **Sãi-Vương**, en 1614, imitant l'organisation des provinces tonkinoises, avait établi, à la résidence royale, alors Trà-Bát dans le **Quảng-Trị**, et dans les principaux *dinh* de ses états, c'est-à-dire au moins à **Quảng-Nam**, les Trois-Bureaux, **Tam-Tur**, à savoir, le **Xá-Sai-Tur**, ou Bureau de la Justice et de l'Intérieur, présidés par un **Ký-Lục** et un **Đô-Tri** ; le **Lịnh-Sử-Tur**, ou Bureau des Troupes, présidé par un **Nha-Uý** ; et le **Tướng-Thần-Lại**, ou Bureau des Finances, présidé par un **Cai-Bộ**. Dans les provinces moins importantes il n'y avait que deux, ou parfois un seul de ces Bureaux. Et, détail à retenir, toute la partie Sud du royaume dépendait administrativement du **Trần-Thủ**, ou Gouverneur militaire de **Quảng-Nam**. Le mari de Madame Marie-Madeleine devait être le président d'un de ces trois Bureaux, qui, du **Phú-Yên**, fut promu au **Quảng-Nam**, avec les mêmes attributions, mais dans un poste plus élevé (2).

Nous ne pouvons pas aller plus loin dans l'identification du personnage, car les Annales officielles sont sobres de noms, pour ces emplois subalternes.

Quant à sa femme, Madame Marie-Madeleine, nous ne pouvons rien dire de plus que ce que nous apprennent les Documents que nous allons citer ci-dessous.



## Document XX.

[100] « En la Province de Raran s'esmut une dispute entre un fervent Chrestien nommé Hierosme, et un lettré idolatre, et ce en la presence du Gouverneur de la mesme Province... Le pauvre Lettré se trouva.... tellement interdit qu'il ne peut donner aucune reponse... Le Gouverneur s'affectionna grandement à nostre sainte Loy, il ne l'embrassa pas pourtant à cause qu'il ne pouvoit se resoudre à quitter un grand nombre de femmes qu'il avoit ; mais il

---

(1) Documents XXIX, XXX.

(2) *Thật-lục*, t. 6 ; — II, 2, ; — X, 12.

permet que la principale de toutes se fit Chrestienne, si elle voulait ; ce qu'elle fit, et nous esperons que son mari se convertira par son moyen » (1).

\* \* \*

## Document XXI.

« Je m'embarquay le Vendredy saint (2) apres l'office pour la Province de Ranran, et le lendemain nous fusmes accueillis d'une si horrible tempeste, que nous nous tenions tous pour perdus : mais Nostre-Seigneur nous en delivra ; car le jour de Pasques (3) nous nous trouvâmes en un golfe assuré, sans néanmoins sçavoir où nous estions. Je dis la Messe le plus devotement que je peus, en presence de tous ceux du [109] vaisseau ; après quoy nous reconnoissans nous tirâmes vers le haure de Baday. . . Le Mandarin Gouverneur de ce Port, et sa femme, estoient Chrestiens et portoient les noms conformes à leurs actions, Benoist et Benoiste : Estans avertis de ma venuë, ils m'envoyèrent incontinent querir, et me receurent avec des marques d'une bienveillance toute extraordinaire: l'y commençay nos fonctions par le Sacrifice de la sainte Messe : ce bon Mandarin donna incontinent avis au Gouverneur General de toute la Province, de mon arrivée à Baday. Il estoit Idolatre, mais néanmoins

---

(1) *Relation Cardim*, p. 100. — La conversion de Madame Marie-Madeleine eut lieu avant 1641, car, un peu plus loin, le P Cardim cite une lettre du P. de Rhodes, en disant : « Je coucheray ici le sommaire d'une lettre du Pere Alexandre de Rhodes, en laquelle il rend compte à nostre Pere General de la Chrestienté de la Cochinchine. Elle est datée de l'an 1641 ». (*Relation Cardim*, p. 105). Donc, la conversion de Madame Marie-Madeleine, racontée avant les faits contenus dans cette lettre, eut lieu plus tôt. Mais nous ne pouvons pas préciser davantage, au sujet de la date. — La lettre du P. de Rhodes contenue dans la Relation, narre quelques uns des faits qui se sont passés en Cochinchine lors du voyage du P. de Rhodes, du 24 Décembre 1640 (*Voyages et Missions*, p. 113) jusqu'au 7 Juillet 1641 (*Voyages et Missions*, p. 130). Mais, auparavant, il avait fait un autre séjour en Cochinchine, du « commencement de Février de l'an 1640 » (*Voyages et Missions*, p. 101), au commencement de Septembre 1640 (*Voyages et Missions*, p. 111). Est-ce pendant ce séjour, que le P. de Rhodes, ou son compagnon, le P. Albert, baptisèrent Madame Marie-Madeleine ? Nous ne pouvons rien dire à ce sujet. Il semble même que les deux Pères ne sont pas allés dans les provinces du Sud lors de ce voyage. — La discussion qui donna lieu à la conversion de Madame Marie-Madeleine, roula sur les livres de sorcellerie : ces livres sont consultés par le roi du Tonkin, avant qu'il entre en campagne, or il est toujours battu. Ils sont consultés par les parents avant qu'ils marient leurs enfants, or, combien de mariages malheureux ! C'est donc que ces livres sont faux. Puis on discuta sur les trois âmes, sur les sept ou neuf esprits vitaux des hommes et des femmes (*Relation Cardim*, pp. 100-105).

(2) 29 Mars 1641.

(3) 31 Mars 1641. D'après le P. Hoàng : *De Calendario sinico*.

parce qu'il avoit sa femme en la Cour du Roy, qui estoit Chrestienne, il envoya incontinent deux personnages d'autorité, pour me conduire en son Palais. Durant le chemin plusieurs Chrestiens me vindrent rencontrer, et arrivé que ie fus à la maison du Gouverneur il me receut fort humainement, et avec des tesmoignages de grande affection. Le soir il me fist donner un logis fort commode, en s'excusant [110] de ce qu'il ne me logeoit point chez soy ; parce qu'il n'avoit point de place commode.

« L'exerçay en ce lieu les fonctions ordinaires de nostre Compagnie.... Il s'y bastit un Hospital pour les pauvres, qui se font instruire et baptiser, les Chrestiens les assistent et leur servent avec beaucoup de ferveur et de charité... Je visitay tous les villages voisins, et m'entretins deux mois en cette Province...

[111] « En ce mesme temps arriva de la Cour du Roy, la Dame Marie femme du Mandarin Gouverneur, et parce qu'on avoit fait courir un bruit, que le Roy persécutoit Nostre Sainte Loy, elle vint à l'Eglise pour rendre graces à Dieu de son heureuse venue, et pour encourager les Chrestiens en leur disant : *Ne sçavez vous pas, mes freres, que les valeureux soldats doivent hardiment exposer leur vie pour leur Roy et Seigneur. . . ; c'est ainsi que nous autres devons courageusement exposer les nostres pour la iuste querelle de nostre Dieu, defendans sa sainte Loy...* Elle dit plusieurs semblables paroles, que son grand zele luy suggeroit, et elles eurent tant de poids sur mon esprit, que ie me sen- [121] tis entierement renforcé, et encouragé à la defense du nom de nostre adorable Maistre le bon Iesus. Cette brave Dame ayant fait ses devotions se retira en son Palais, et le lendemain elle m'inuita d'aller dire la Messe en la Chappelle de la Cour, où tous les Chrestiens de sa famille se devoient treuver. I'y allay et le Seigneur Mandarin son mary me vint recevoir à l'entrée. La Messe dite, le concours des Chrestiens y fut si grand, qu'il m'y falut demeurer quatre iours, pendant lesquels ie catechisay et baptisay 90. personnes, et entre autres la sœur du Gouverneur, qui en estant bien content et bien aise, dit tout haut qu'il desiroit que tous ceux de sa Province se fissent baptiser. Iusqu'icy néanmoins Dieu ne l'a point encore touché afin de recevoir pour luy ce qu'il montre desirer pour les autres. Toute-fois il se sert de luy pour donner un accroissement admirable à son troupeau. Au bout de quelque temps ie pris congé de luy, de la Dame Marie et puis de tous les autres Chrestiens du lieu ; après quoy ie partis pour Turam. Voila la lettre du Pere Alexandre » (1).

---

(1) *Relation Cardim*, pp. 108-112. — Voir, à la note du Document XX, quelques précisions au sujet de Madame Marie-Madeleine. — Le P. de Rhodes, s'était embarqué à Macao « au dix-septième de décembre de la même année 1640, et arrivâmes heureusement la veille de Noël, tout à propos pour y passer cette grande fête » (*Voyages et Missions* 1884, p. 113 ; — *Relation Cardim*, p. 105). — Le P. de Mattos, son compagnon, va vers le Nord, « et moy tirant vers les Provinces du Midy » (*Relation Cardim, ibid.*). Il s'arrête par ci, par là : « Nous arrivâmes à Halam pour la Purification de la Bien-heureuse mere de Dieu [2 Février 1641], i'y

\*\*\*

## Document XXII.

« Entre les bonnes œuvres que cette tant vertueuse dame Marie-Madeleine, femme du gouverneur, avait procurées dans cette province de Ranran, elle avait fondé un bel hospital, où étaient reçus tous les chrétiens et catéchumènes qui étaient atteints de quelque mal incurable ; et, entre autres, il y avait plusieurs ladres qui étaient disposés à recevoir le baptême, pour être nettoyés en leurs âmes. On allait tous les jours leur donner les instructions nécessaires pour se préparer à ce sacrement, qui devait leur conférer la grâce ; plusieurs anciens chrétiens venaient assister à cette bonne œuvre, et prendre leur part des bons enseignements que l'on y donnait » (1).

\*\*\*

## Document XXIII.

« Les cinq [catéchistes] qui allèrent vers le midi firent si bien, qu'en trois mois ils baptisèrent deux cent nonante trois païens qu'ils jugèrent être dans la

---

bénis les chandelles... Nous vinsmes à Caitlam, où ie treuuy qu'ils célébroient la Feste du Nouuel an, qui est la première Lune de Feuvrier.... m'embarquant là i'allay par mer à Ciomoy.... Quand i'estois là les Chrestiens de Baobam m'envoyerent trois des principaux d'entre eux pour me conduire en leur ville... Je demeuray dix-huit jours en ce lieu.... I'y fis copier vingt tomes des choses de nostre sainte Foy, que nos Peres qui résident au Tunquim avoient imprimez, et qu'ils m'avoient envoyez... Je partis de là, et allay à Bedda... Je m'arrestay là dix iours.... Je passay la sainte Semaine avec ce bon peuple, faisant l'office avec toutes les cérémonies usitées en l'Eglise, et leur preschay la passion... Je m'embarquay le Vendredy saint apres l'office pour la Province de Ranran.... » C'était le 29 Mars 1641, car Pâques tombait, cette année-là, le 31 Mars (P. Hoàng : *De Calendario sinico*). — J'ai tenu à citer toute cette chronologie du voyage du P. de Rhodes, pour montrer combien le sommaire de la lettre du P. de Rhodes, « dattée de l'an 1641 », que nous donne le P. Cardim dans sa Relation, est plus précis, plus vivant que le récit que le P. de Rhodes nous donne, près de quinze ans plus tard, de ces événements, dans ses *Voyages et Missions* 1884, pp. 113 et suivantes. Dans ce second récit, nous avons des omissions et certaines confusions. Dans la lettre au contraire, le P. de Rhodes donne le détail exact et circonstancié de ce qu'il vient de faire, dans l'année même, et il ne le donne pas à des lecteurs inconnus, mais à son supérieur général : « le sommaire d'une lettre du Pere Alexandre de Rhodes, en la quelle il rend compte à nostre Pere General de la Chrestienté de la Cochinchine » (*Relation Cardim*, p. 195). Et encore, nous n'avons ici que « le sommaire » de cette lettre. Espérons qu'un jour on découvrira l'original.

(1) *Voyages et Missions* 1884, p. 126. — Cette histoire de l'hospital se rattache à ce que nous avons dit à propos du Document XXI. D'après *Voyages et Missions* 1884, il semblerait que le P. de Rhodes ait fait deux voyages à Ranran (**Phú-Yên**) dans le courant de cette année 1641. Mais ce n'est guère possible, car il s'embarque le 7 Juillet 1641 pour Manille (*Voyages et Missions* p. 140).

nécessité de ne pouvoir différer le baptême jusqu'à mon retour, et en disposèrent plusieurs autres pour le recevoir de ma main. Cela fit si grand bruit en la province de Ranran, que les païens, en étant fort alarmés, firent de grandes plaintes au gouverneur, qui était arrivé depuis peu, et avait une grande aversion contre les chrétiens.

« Il fit chercher soigneusement tous ces nouveaux prédicateurs, avec dessein de les bien punir. On ne respecta pas même la maison de Madame Madeleine, parente du roi, et femme de l'ancien gouverneur, que le roi avait employé depuis peu en d'autres affaires de son Etat. Les soldats y entrèrent insolemment, et allèrent par toutes les chambres pour trouver les catéchistes ; mais par bonheur ils n'étaient plus en cette ville-là.... et Madame Madeleine ne fut pas marrie d'avoir enduré cet affront, qui en une autre occasion lui eût été insupportable » (1).

\*  
\* \*

#### **Document XXIV.**

[7] « Les Chrestiens de la Province de Danram... pendant le sejour de l'ancien Gouverneur, duquel la femme estant Chrestienne, la Foy se ressentoit de sa faveur ; mais quoy qu'il passe quatre vingts ans, il n'a peu encore se resoudre à l'embrasser. Le temps de son Gouvernement estant expiré, le Roy l'appella pour aller gouverner la Province de Cacham, celui qui fust envoyé en sa place à Danram, estoit peu affectionné à nostre Foy. . .

[8] « Madame Madeleine porta avec une grande constance l'affront de se veoir violente en sa maison par des soldats. De plus elle animoit les Chrestiens par son exemple et par sa vertu, leur donnant l'usage libre de l'Eglise bastie à ses propres despens, afin de s'y assembler les Dimanches et les iours de Festes » (2).

\*\*\*

#### **Document XXV.**

[39] « Le Gouverneur qui l'an passé gouvernoit la Province d'Aran, avoit sa femme tres-vertueuse, qui se peut comparer en ferveur et en devotion à quelque Dame que ce soit des plus pieuses de nostre Europe. Elle estoit dans

---

(1) *Voyages et Missions* 1884, pp. 145,146. — Le Père Rhodes s'était embarqué pour Macao, « au mois de Septembre de l'année 1643 » (*Voyages et Missions*, p. 145). Mais il avait laissé ses catéchistes qui, pendant son absence, se partageant en deux groupes, allèrent visiter, les uns les provinces du Nord, les autres la partie Sud du royaume. C'est pendant cette visite dans le Sud que se placent les faits que nous donne ce Document XXIII et le Document XXIV. Pour plus de précision au point de vue chronologique, voir la note au Document XXV.

(2) *Relation progrez Foy de Rhodes*, pp. 7,8. — Pour la chronologies des faits, voir note au Document XXIII, et note au Document XXV.

de perpetuelles austeritez sur la conversion de son mary. Il fut cette année promeu au Gouuernement de Cachan, et là il fit bâtir par les persuasions de sa femme une Eglise iointe à son Palais, où les Chrestiens s'assembloient les Festes et les Dimanches, et luy mesme quelques fois y venoit pour [40] adorer le Dieu du Ciel..... » (1).

\*\*\*

## Document XXVI.

« Avant qu'elles y allassent [à la Cour], elles furent logées fort commodément dans une petite maison que nous avons en ce petit port de Cham, qu'elles trouvèrent fort commode pour leur retraite. Toutes les dames du voisinage

---

(1) *Relation progrez Foy de Rhodes* p. 39. — La chronologie des évènements rapportés ici et dans les deux Documents précédents, est assez compliquée.

La Relation du P. de Rhodes est signée « de Macao le 16. Octobre 1645 ». (*Relation*, p. 134). Dans cette Relation, il raconte « les travaux de ses ouvriers [du maistre de cette grande moisson] en ces deux années de 1644, et 1645. » (*Ibid.*, p. 2). — Il semble donc que « cette année », c'est l'année 1645, et l'« an passé », c'est l'année 1644. — Donnons plus de précision :

Le Père de Rhodes s'embarque au port de la rivière de Cham pour retourner à Macao, « au mois de Septembre de l'année 1643 » (*Voyages et Missions* 1884, p. 145).

Après ce départ, les catéchistes restent un mois à Tourane, à refaire la maison des Pères (*Voyages et Missions* 1884, p. 145).

Ils tombent malades et se soignent.

La réfection de la maison et, la maladie : « trois mois s'estant écoulés en tout » (*Relation progrez Foy de Rhodes*, p. 5 ter).

Ils partent, et ceux du Midi, en trois mois, baptisèrent 293 païens (*Voyages et Missions* 1884, p. 145).

Le Père part de Macao fin Janvier 1644, a été absent cinq mois (*Voyages et Missions* 1844, p. 150). — Réunion du Père et des catéchistes à Tourane au commencement de Mars 1644 (*Relation progrez Foy de Rhodes*, p. 18).

Donc, séjour des catéchistes à Tourane : Septembre, Octobre, Novembre ; — mission des Catéchistes au Sud et au Nord : Décembre, Janvier, Février. — En comprimant un peu, on arrive aux cinq mois de l'absence du Père de Rhodes, et, en allongeant un peu, aux six mois requis par les faits et gestes des catéchistes.

Il paraît résulter de ces données et de celles qui sont contenues dans les documents suivants, que le « Gouverneur » de Ranran, mari de Marie-Madeleine, fut promu à la province de Cham certainement avant l'arrivée des catéchistes dans la province de Ranran. Or cette arrivée eut lieu vraisemblablement dans le courant de Janvier 1644 ou commencement de Février. La mutation du Gouverneur eut lieu, par conséquent, dans le courant de l'année 1643, plutôt vers la fin, ou peut-être même dans les premiers jours de 1644. Il a pu être changé à l'occasion du Têt, qui, cette année là 1644, eut lieu le 1<sup>er</sup> Février.

venaient voir ces filles que l'on leur disait être fort saintes, qui demeurent toujours enfermées et voilées. Mais on ne pouvait pas croire quand on leur disait qu'elles coupaient leurs cheveux, ce qui est fort extraordinaire parmi ces peuples, où particulièrement les femmes font une extrême diligence pour bien conserver leur chevelure, pour laquelle elles ont quasi autant d'amour que pour leur tête.

« Madame Marie-Madeleine, femme du gouverneur, sur toutes les autres dames du pays, témoignait des bontés extraordinaires pour ces saintes filles : c'était ainsi qu'on les appelait ; elle leur envoyait tous les jours quelque nouveau présent, les voyait fort souvent, et même leur donna sa fille unique, pour être avec elles pendant quelques jours. Cette demoiselle, âgée d'environ treize ans, prit tant d'amour pour ces religieuses, et tant d'estime de leur vertu, qu'elle était résolue de les suivre, et l'on eut bien de la peine de lui faire changer le dessein qu'elle avait d'aller aux Philippines en leur compagnie » (1).

\*\*\*

## Document XXVII.

« Après le depart de ces Religieux, i'al- [118] lay à Cacham, au logis de la Gouvernante de cette Province, où avec tout le secret possible, i'administray les Sacrement à nos fidelles, baptisant aussi plusieurs Payens » (2).

---

(1) *Voyages et Missions* 1884, pp. 213-214. — Il s'agit des religieuses espagnoles qui vinrent en Cochinchine, poussées, par la tempête, et séjournèrent à Tourane en Janvier, Février, Mars, Avril 1645. Voir les explications données aux Documents XIII et XIV. — Le « petit port de Cham » est bien le port de Tourane, comme il ressort de *Voyages et Missions* 1884, p. 212 : « J'appris fort à propos que deux Pères de Saint-François étaient arrivés au port de Cham, fort près de Faïco », c'est-à-dire Faïfoo, où le P. de Rhodes était arrivé, par mer, à minuit, dans la nuit du Jeudi Saint 13 Avril 1645 au Vendredi Saint 14 Avril (*Ibid.*, p. 211). Et comme il ressort aussi du texte donné au Document XIII, que les religieuses, après leur voyage à la Cour de Hué, « retournèrent au port de Turan » (*Relation progresz Foy de Rhodes*, p. 117). — L'épisode de la fille de Madame Marie-Madeleine est bien caractéristique de la mentalité des jeunes Annamites chrétiens, de nos jours encore.

(2) *Relation progresz Foy de Rhodes*, p. 118. — Il s'agit ici de deux religieux espagnols de S'François que le P. de Rhodes rencontra à Tourane, le Vendredi Saint 14 Avril 1645. Ces religieux quittèrent « **Turã** » (*Relation progresz Foy de Rhodes*, p. 104), « le lendemain » de ce Vendredi Saint, soit le Samedi Saint 15 Avril 1645 (*Relation progresz Foy de Rhodes*, p. 117). Le P. de Rhodes alla aussitôt à Cacham, où il célébra les fêtes de Pâques, 16 Avril 1645. — Sur le voyage de ces religieux et des quatre religieuses espagnoles qui étaient avec eux, voir la note au Document XIII.

\*\*\*

## Document XXVIII.

« Un accident quasi pareil empêcha la conversion d'un des plus grands seigneurs du royaume, dont je reçus une affliction fort sensible. J'ai souvent parlé du zèle et de la dévotion de Madame Madeleine ; son mari était gouverneur de la province de Ranran, et avait tous les plus beaux emplois dans la cour. Sa femme, tant par le bon exemple de sa vie que par ses discours, lui avait donné grande estime et grand amour pour tous les chrétiens ; mais on ne lui avait jamais pu persuader de se rendre à la lumière qui lui faisait voir le chemin du paradis.

« Un jour, prenant congé de lui, je dis en présence de Madame sa femme que j'avais un extrême déplaisir de voir qu'il résistait si longtemps à Dieu ; qu'il était obligé à se résoudre, s'il ne voulait pas perdre son âme pour toujours ; qu'il passait déjà octante ans, et que sa vie ne pouvant pas être longue, je lui conseillais de penser à ce qui ne passe pas. Il se trouva touché de ce discours, que Madame sa femme aidait et animait de ses exhortations pleines de l'esprit de Dieu.

« Il se rendit entièrement, et me dit qu'il était prêt à faire tout ce que je lui dirais ; qu'il voulait être chrétien, bien marri d'avoir délayé si longtemps. A cette parole, Madame Marie et moi fûmes ravis de joie ; nous en bénîmes Dieu de bon cœur ; et pour ne pas différer une chose que nous avions si longtemps souhaitée, je commençay incontinent à l'instruire pour le disposer au baptême ; tout était déjà préparé pour faire la cérémonie, j'avais le surplus, les chandelles étaient allumées, l'eau bénite prête.

« Je lui disais tous les devoirs d'un chrétien, et entre autres, celui de ne rendre aucun culte à quelque idole que ce soit. Lors il me dit que, quant à lui, il était bien résolu de n'ajouter jamais aucune foi au culte de tous ces démons, mais que pourtant il ne pourrait pas se dispenser de rendre quelque culte extérieur à une certaine idole que tous les capitaines qui commandent dans les armées du roi sont obligés d'honorer ; que pour son cœur il en serait toujours éloigné, mais que s'il entreprenait de ne faire pas au moins cette mine, il ruinerait sa fortune, et que peut-être même il serait en danger de la vie : qu'il ne jouait pas à perdre ni l'une ni l'autre.

« Je ne fus jamais plus surpris ; Madame sa femme et moi fîmes toutes les instances et les remontrances qu'on se peut imaginer, pour lui faire surmonter cette petite difficulté qui serait l'obstacle de tout son salut. Il ne voulut jamais se rendre, tant l'intérêt a de pouvoir sur un cœur qui est esclave de sa passion. Il fallut quitter tout ce que nous avions commencé ; il voulut pourtant que je lui donnasse, dans un papier, les sacrés noms de Jésus et de Marie écrits de ma main, et il me promit qu'il les porterait toujours sur soi. J'espère que cette

dévotion et les prières continuelles de sa très vertueuse femme, lui obtiendront de Dieu, avant la mort, quelques plus généreuses résolutions » (1).

\*\*\*

### **Document XXIX.**

Le jour de S<sup>t</sup>Thomas de Cantorbery (2), un mandarin vient à l'église, prend le nom des chrétiens, leur défend d'y pénétrer. La maison de Madame Marie, dont le mari avait été gouverneur de la province (3), est brulée, parce qu'on y avait trouvé un chapelet, avec tout ce qu'elle contenait. Un des gouverneurs de Cachan arrive de la Cour, ordonne aux Japonais de lui livrer livres, images, chapelets, avec attestation qu'ils renonçaient à la region des Portugais. Tous obéissent.

Le jour de l'Octave de S<sup>t</sup>Etienne (4), les gouverneurs de Cachan envoient prendre l'image de l'église.

Le 3 Janvier, sur cent chrétiens arrêtés, tous foulent aux pieds les saintes images, à l'exception de cinq, parmi lesquels Madame Marie, dont le mari avait été gouverneur de la province.

Le 29 Janvier, dans la même ville (5), fut amené Siméon avec Vincent, Jean, Monique et Agathe. Sur le refus de fouler aux pieds les images, ils sont condamnés, les hommes à avoir la tête tranchée, les femmes, aux éléphants Madame Marie, par grâce, fut condamnée à mourir de faim (6).

\*\*\*

### **Document XXX.**

« La persécution s'estant augmentée et étenduë jusqu'à Faifo où j'étois, le Roy y envoya des soldats prendre les Chrestiens, et pour leur oster leurs Chapelles, Images et autres choses de devotion. Ils visiterent deux jours durant la maison des P. P. Jesuites à dessein de trouver le roolle des noms des

---

(1) *Voyages et Missions* 1884, pp. 167-169. — Ce fait est placé au milieu d'événements qui tous eurent lieu dans le courant de 1644. C'est donc en cette année là qu'il faut le placer. Le mari de Madame Marie-Madeleine devait déjà avoir été « promu au Gouvernement de Cachan » (Voir Document XXV). C'est ce que veut dire sans doute le P. de Rhodes, lorsque, après avoir dit que : « il était gouverneur de la province de Ranran », il ajoute : « et avait tous les plus beaux emplois dans la cour ». En tout cas, lorsqu'il raconte ses voyages à Ranran, le P. de Rhodes ne parle pas du fait de ce baptême manqué.

(2) 29 Décembre 1664.

(3) La province de Cham, ou Cachan.

(4) 2 Janvier 1665.

(5) Cachan.

(6) *Lettre Zanzini*, pp. 6, 7, 8. — Je ne donne pas ici la copie exacte de la lettre, dont je n'ai pris qu'un large résumé, mais nous avons les détails circonstanciés dans le Document suivant. Ce Document XXIX est plus précis pour la chronologie.

Chrestiens (1) : en suite de cette visite dont ma maison fut exempte par la misericorde divine, les Gouverneurs de la [86] Province de Cacham envoyèrent deux Mandarins qui me firent arrester chez les P.P. Jesuites avec eux et deux Peres Capuches, qui passant de Siam à Macao vinrent tomber à la Cochinchine, ils nous mirent tous ensemble, et ils firent amener au mesme lieu le Pere Fucity qui residoit à la Cour, et le Pere Baudet aussi Jesuite qui demouroit à Touran, nous donnant des Gardes dans la maison qui nous veilloient jour et nuit, sans compter les six qui faisoient sentinelle à la porte du dehors,

« Le jour suivant (2) une troupe de soldats estant venue dans l'Eglise par ordre des Mandarins pour enlever un tableau de la sainte Vierge, qu'ils vouloient faire fouler aux pieds des Renegats, nous nous mîmes tous ensemble pour empêcher cet outrage, mais s'estant jettez sur nous comme des loups enragez et nous prenant par les cheveux que nous portions assez longs selon l'usage du Pays, ils nous renverserent par terre et se saisirent à vive force de ce tableau.

« ..... Les premiers qu'on attaquâ à Faifo furent les Japonois.... [87].... ils renierent honteusement la Foy...

« Cette cheute causa un tres- grand scandale, leur mauvais Exemple estant suivy d'un grand nombre des plus riches et des plus considérables Cochinchinois de la ville de Cacham : Mais ce qui fit paroistre davantage leur infâme lâcheté,.... fut le courage d'une jeune femme âgée de 25. ans..... Elle souffrit cela si Chrestiennement qu'elle anima plusieurs Chrestiens à mepriser la perte des biens et [88] de la vie mesme. J'eus la consolation de la voir. . .

« Entre les Confesseurs... Il y avoit aussi une Dame vénérable qui s'appelloit Ba Maria, veuve d'un grand Mandarin, qui quelque temps auparavant avoit gouverné cette Province et avoit esté fort estimé du Roy. Cette femme estoit l'appuy des Eglises de cette Province, tant par sa naissance que par la libéralité avec laquelle elle pourvoyoit aux ornements des Autels et aux necessitez des Peres et des pauvres. On l'avoit déjà depouillée dès l'année précédente 1663. d'une grande partie de ses biens et l'on avoit fait abattre et brûler une belle Eglise qu'elle avoit fait bâtir à demy-lieuë de Faifo, avec sa maison qui n'en estoit pas éloignée, de sorte qu'elle estoit reduite à demeurer dans une partie chaumine, où je l'estois allé voir à mon arrivée pour la saluer de la part de M. de Berythe, et où je la trouvay [89] très-contente de son estat, dans la veüe de Nostre-Seigneur, qu'elle aimoit tres-tendrement.

« Le Roy l'envoya prendre dans cette chaumine, mais la consideration qu'on avoit pour la memoire de son mari avoit empesché qu'on ne luy mît la Cangue au col, qu'est la dernière marque d'ignominie.

---

(1) Le 29 Décembre 1664, d'après le Document précédant.

(2) Le 2 Janvier 1665, d'après le Document précédent.

« Ces genereuses Victimes ayant esté reconduites à Cacham, aprez s'estre munies du Sacrement de Penitence, furent condamnées à mort. La jeune femme fut exposée aux Elephants avec le Catechiste Tonquinois, et les autres furent condamnez à perdre la teste ; mais pour Ba-Maria elle fut par ordre expres de la Cour enfermée entre quatre murailles que l'ont fit élever à ce dessein et environner de soldats pour la faire mourir de faim. Elle y demeura cinq jours avec constance ; mais enfin, ne pouvant plus supporter la soif, comme elle nous l'a dit depuis, Dieu permit pour son humiliation qu'elle demanda à sortir et qu'elle alla au tribunal des Gouverneurs renier la Foy comme les autres.

« Si les Gentils triompherent de sa cheute, les Chrestiens en furent sensiblement affligez, et elle mesme la pleuroit sans cesse à chaudes larmes. Sa douleur s'augmenta de beaucoup, lors qu'ayant pû venir de nuit à l'Eglise où [90] j'estois encore aprez l'expulsion des P. P. Jesuites, et demandant misericorde avec des sanglots qui estoient capables d'attendrir des cœurs de rocher, en presence de plusieurs Chrestiens, je la receus à Confesse, mais je luy differay pour quelque temps la Communion, pour l'obliger par ce delay à reconnoitre de plus en plus la grandeur de sa faute, et instruire en sa personne les autres qui estoient coupables de la mesme apostasie.

« Quelques jours avant mon départ, quand on me vint insinuer les ordres de mon exil, je la confessay une seconde fois et je la communiai avec tous ceux à qui j'avois refusé, ou pour mieux dire, différé la participation de cet adorable Sacrement pour la mesme faute » (1).

\*\*\*

Revenons à Madame Marie.

Nous avons vu sa conversion, quelques faits de sa vie, sa mort. Que reste-t-il d'elle, actuellement ?

(1) *Relation Evesques François*, pp. 86-90. — Nous sommes en 1665. Hiên-Vuong, Seigneur de Hué, renforçait sa politique anti-chrétienne : il bannit tous les missionnaires de ses états. Les Jésuites s'embarquèrent le 9 Février 1665 (*Mission Cochinchine*, p. 239). M. Chevreuil, trois ou quatre semaines après (*Relation Evesques François*, p. 100). Ailleurs, M. Chevreuil précise : « Je m'embarquai le 7 de Mars de l'année 1665 » (A. LAUNAY : *Histoire de la mission de Cochinchine. Documents historiques*, 1, p. 27), et il arriva à Siam « à l'octave de Pâques de la même année » (*Ibid.*), « après 28 jours de voyage », et « vers la fin de l'Avril 1665 » (*Relation Evesques François*, p. 104). Or, Pâques tomba le 5 Avril 1665. « L'octave de Pâques » nous mène seulement au 12 Avril. On voit qu'il y a toujours, dans les diverses données chronologiques, une certaine marge, un flottement. — Les mêmes faits sont donnés, avec quelques petites différences insignifiantes, dans A. LAUNAY : *id.*, p. 22. Madame Marie-Madeleine est qualifiée de « matrone fort vénérable », « la matrone qui s'appelait Ba Maria ». — Nous ne savons rien de plus sur Madame Marie-Madeleine. ni à quelle époque, ni dans quelles conditions elle mourut.

Il ne reste absolument rien.

Les Documents européens nous renseignent abondamment à son sujet. Mais les Documents annamites sont muets sur elle ou à peu près. Pour quelques uns des Seigneurs antérieurs à Gia-Long, les Annales officielles mentionnent, en dehors de l'épouse principale, une autre épouse, soit qu'on lui consacre une notice distincte, soit qu'on mentionne son nom personnel, ou son nom de famille, ou son titre posthume, à l'occasion de tel ou tel des fils du prince. Pour les épouses de **Nguyễn-Hoàng**, les Annales ne donnent la biographie que d'une seule épouse, qui fut une épouse secondaire, mais qui, pour avoir mis au monde le successeur du prince, **Sãi-Vương**, fut, sous Gia-Long, élevé au rang d'Impératrice, **Hoàng-Hậu** (1). L'épouse principale de **Nguyễn-Hoàng**, mère du fils aîné, le Prince Hà, est presque totalement inconnue. Les Généalogies officielles ne mentionnent que son titre posthume : **Đoan-Quốc Thái-Phu-Nhơn**. Le titre de **Phu-Nhơn** est le titre de première classe pour les femmes de grands mandarins, mais n'est tout de même qu'un titre d'ordre inférieur, malgré l'adjonction du superlatif *thái*. Les deux premiers caractères du titre rappellent la dignité dont fut honoré **Nguyễn-Hoàng**, dans le courant de sa carrière : **Đoan-Quốc-Công**, « Duc de Đoan ». Nous pouvons donc dire que nous ne connaissons la première femme de **Nguyễn-Hoàng** que par ce titre vague : « Epouse du Duc de Đoan ». C'est bien peu comme renseignements biographiques.

Pour les autres épouses, même pénurie, même absence de tous renseignements : Pour le second fils, Hân, « issu d'une mère dont on ne connaît pas l'histoire ». Pour le troisième fils, Thành, « né d'une mère inconnue ». Pour le quatrième, **Diễn**, « né d'une mère inconnue ». Pour le cinquième, **Hải**, « né d'une mère sur laquelle on n'a aucun renseignement », Pour le septième, **Hiệp**, et le huitième, **Trạch**, rebelles, on ne mentionne même pas la mère. Pour le neuvième, **Đương**, « naquit d'une mère sur laquelle on n'a aucun renseignement » (2).

On ne sera donc pas étonné que, pour le dixième fils de **Nguyễn-Hoàng**, le Prince Khê, « l'oncle du Roy », le fils de Madame Marie, les Documents officiels ne donnent que ce maigre renseignement : « né de la reine **Minh-Đức Vương-Thái-Phi** ».

---

(1) Elle était originaire de **Thanh-Hóa** et appartenait à la famille **Nguyễn** (*Généalogie des Nguyễn*). « Les renseignements sur sa filiation font complètement défaut. Elle mourut le 16 du 5<sup>e</sup> mois d'une année inconnue » (*Ibid*).

(2) Tous ces renseignements sont tirés des *Généalogies des Nguyễn*.



Planche XXVII. — Le Tombeau du Prince Khê, vue générale.

Etudions les termes de ce titre.

Le mot *phi* est un titre inférieur pour les épouses soit principales soit surtout secondaires des empereurs (1). Le caractère *thái* désigne un accroissement de la dignité : « grande épouse ». Quand il s'agit d'épouses d'empereur, ce caractère ou ces deux caractères sont précédés du caractère *hoàng*, « impérial » : *Hoàng-Phi*, « épouse impériale » ; *Hoàng-Thái-Phi*, « grande épouse impériale » (2). Ici, nous avons *Vương-Thái-Phi*. Le caractère *vương* désigne, dans le cas particulier, un « prince régnant ». Les *Nguyễn* n'ont pris le titre d'empereurs, *Hoàng-Đế*, qu'à partir de *Gia-Long*, lequel, non content de prendre ce titre pour lui, le conféra à tous ses prédécesseurs. Jusqu'à lui, les Seigneurs de Hué n'avaient été désignés que par le titre de *Vương*, « prince régnant ». Leurs épouses, par conséquent, étaient des *Vương-Phi*, ou *Vương-Thái-Phi*, « épouse de prince régnant ». C'est ce dernier titre que les Documents officiels donnent à la mère du Prince Khê, à Madame Marie.

*Minh-Đức*, « brillante par l'Esprit et pleine de Vertus ». C'est là deux de ces caractères à sens laudatif, dont les empereurs, à chaque anoblissement, gratifient les grands personnages défunts, et surtout leurs ancêtres, les membres de leur famille défunts. J'aime à voir, dans cette distinction posthume donnée par les souverains de Hué à la mère du Prince Khê, un rappel des louanges que le P. de Rhodes adresse à « cette grande servante de Dieu » (3), « très recommandable par sa piété et par ses bonnes œuvres » (4). « Je trouvai une Dame excellente en toutes les vertus chrétiennes » (5). « Je crois qu'elle persévère encore depuis vingt-huit ans dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes » (6). Voilà pour le terme *đức*, « douée de toutes les vertus ». Et même le terme *minh*, « brillante par l'esprit », ne rappelle-t-il pas ce que nous dit encore le P. de Rhodes quelque part, de « cette vertueuse Princesse... de très-

---

(1) Voici quelle était la hiérarchie à la Cour de Pékin : *Hoàng-Hậu*, impératrice ; *Hoàng-Thái-Hậu*, impératrice douairière ; *Hoàng-Quý-Phi*, épouse secondaire de premier rang ; *Quý-Phi*, épouse secondaire de second rang ; *Phi*, épouse secondaire de troisième rang ; etc. (MAYERS : *The Chinese government*).

(2) Voir B. A. V. H., 1918, pp. 43-57 : *La proclamation des Reines-Mères par LÊ-BÍNH*.

(3) Document XVI.

(4) Document XVIII.

(5) Document X.

(6) Document I.

bon sens » (1) ? Nous avons ici, réunis par le P. de Rhodes, le sens exact des deux termes laudatifs, **Minh-Đức**, que les Documents officiels décernent à la mère du Prince Khê. Toujours cette concordance, dans les moindres détails, entre les Documents de source indigène et les Documents d'origine européenne.

Mais, d'après les Documents officiels, l'épouse de Nguyễn-Hoảng qui fut mère de **Sãi-Vương**, c'est-à-dire celle qui porte le titre d'« Impératrice », **Hoàng-Hậu**, fut gratifié, parmi les nombreux caractères qui forment son titre, de ces deux mêmes caractères : **Minh-Đức** (2). Qu'est-ce à dire ? S'agirait-il d'une seule et même personne, et la mère de **Sãi-Vương** serait-elle aussi la mère du Prince Khê ? Madame Marie serait-elle une des « impératrices » des Généalogies annamites ?

Ce n'est pas possible. D'abord, pour les auteurs des Généalogies, il y a deux personnes bien distincte. D'abord l'impératrice, **Hoàng-Hậu**, mère de **Sãi-Vương**, qui, parmi ses nombreuses épithètes laudatives, porte les caractères : **Minh-Đức** ; et ensuite « la grande épouse de prince régnant », **Vương-Thái-Phi**, mère du Prince Khê, qui, comme épithètes laudatives, n'a que les deux caractères : **Minh-Đức**.

Et puis, il faudrait nier toute valeur aux Documents de source européenne, qui parlent de la « mère du frère cadet » de **Sãi-Vương**, « la mère de l'oncle » de **Công-Thượng-Vương**, mais qui ne mentionnent jamais que cette princesse ait été en même temps la mère de **Sãi-Vương**. Comment auraient-ils pu taire un fait si important ? Non, pour les Documents européens, tout comme pour les Documents annamites, il existe deux personnes, la mère de **Sãi-Vương**, dont ils ne parlent jamais et qu'ils ne connaissaient pas, sans doute, et Madame Marie, mère du frère cadet de **Sãi-Vương**, mère du Prince Khê.

Ou bien alors, il faudrait nier l'identification entre Madame Marie des Documents européens et « la grande épouse de prince régnant,

---

(1) Document XIII.

(2) Les Généalogies nous donnent le titre complet qu'elle recut de Gia-Long : **Từ-Lương Quang-Thục Minh-Đức Y-Cung Gia-Dũ Hoàng-Hậu**, « Impératrice Gia-Dũ [titre posthume de Nguyễn-Hoảng, son époux], compatissante et bienfaisante, resplendissante et douce, brillante par l'intelligence et pleine de vertus, excellente et respectueuse. » **Võ-Vương** l'avait anoblie du titre de Phi seulement. Elle a son autel de culte au centre du Temple **Thái-Miêu**, à côté de celui de **Nguyễn-Hoảng**. Elle appartenait à la famille **Nguyễn** et était originaire du **Thanh-Hóa**. Son tombeau, **Vinh-Cơ**, est situé sur le territoire du village de **Hải-Cát**, non loin de celui de son fils, **Sãi-Vương**.

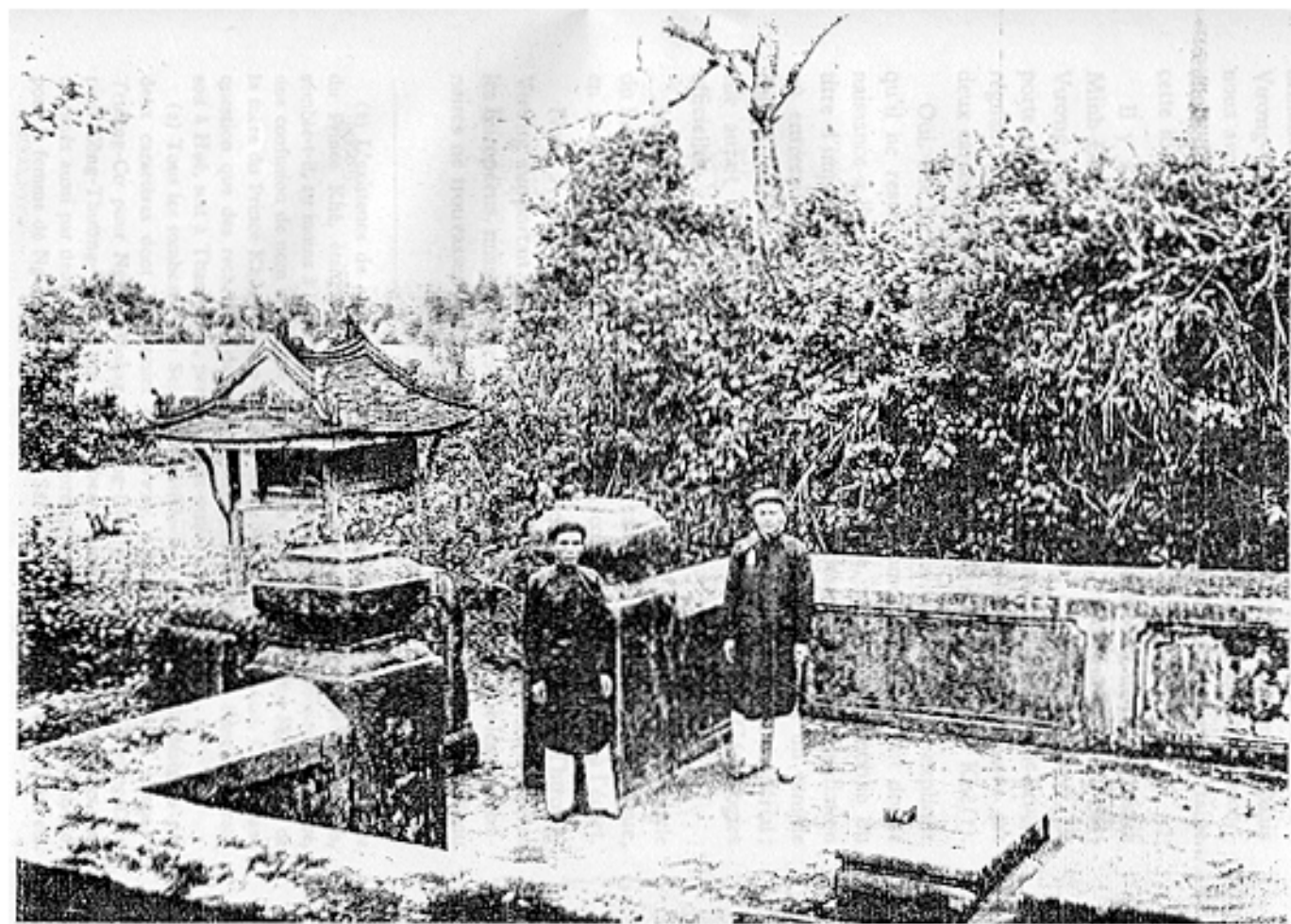


Planche XXVIII. — Le Tombeau du Prince Khê, partie antérieure.

brillante par l'Esprit et pleine de Vertus », la Princesse **Minh-Đức Vương-Thái-Phi**, mère du Prince Khê, des Documents annamites. Mais nous avons vu, dans tout le courant de cette étude, comment la concordance des sources européennes et des sources annamites rendent certaine cette identification.

Il y a donc parmi les épouses de **Nguyễn-Hoàng** deux princesses **Minh-Đức**, l'une, « Impératrice », **Hoàng-Hậu**, parce que mère de **Sãi-Vương**, et qui, dans son titre posthume, outre ces deux caractères, en porte plusieurs autres, à sens laudatif ; et l'autre, « grande épouse de prince régnant », **Vương-Thái-Phi**, qui n'a, dans son titre posthume, que ces deux caractères : **Minh-Đức**, et qui ne fut que la mère du Prince Khê (1).

Oui, elle ne fut que la mère du Prince Khê, et c'est ce qui explique qu'il ne reste rien d'elle. Si, comme son homonyme, elle avait donné naissance à l'un des Seigneurs de la dynastie, elle eût été anoblée du titre d'impératrice ; elle aurait son tombeau, désigné par une appellation où entrerait le caractère *vĩnh*, « perpétuel » (2) ; elle aurait un temple cultuel, ou un autel dans les temples ancestraux du Palais impérial ; elle aurait une petite notice dans les Biographies et les Généalogies officielles.

Mais n'étant que « la mère du frère cadet du roi », « la mère de l'oncle du Roy », elle n'eut de considération que tant que vécut son fils. Lorsque, en 1646, le Prince Khê mourut, on dut commencer à la tenir à l'écart.

Nous avons vu que, même du vivant du Prince Khê, **Công-Thượng-Vương** supportait mal les relations que sa grand'tante entretenait avec les Européens, missionnaires ou commerçants : il craignait que les missionnaires ne trouvassent à Madame Marie un emplacement pour le tombeau

---

(1) L'existence de ces deux princesses, l'une mère de **Sãi-Vương**, l'autre mère du Prince Khê, étant admise comme un fait certain, il faut admettre toutefois, semble-t-il, au moins à l'époque actuelle, et peut-être dans les Documents du passé, une confusion de nom et de titre entre les deux princesses. Le titre **Minh-Đức**, de la mère du Prince Khê, peut être la cause ou l'effet de cette confusion. C'est là une question que des recherches dans les registres généalogiques de la Famille Royale, soit à Hué, soit à **Thanh-Hóa**, permettraient seules de résoudre.

(2) Tous les tombeaux des Seigneurs antérieurs à Gia-Long sont désignés par deux caractères dont le premier est *trường*, « long, étendu dans le temps » : **Trường-Cơ** pour **Nguyễn-Hoàng** ; **Trường-Diển** pour **Sãi-Vương** ; **Trường-Diên** pour **Công-Thượng-Vương** ; etc. Les tombeaux des épouses de ces seigneurs sont désignés aussi par deux caractères dont le premier est *vĩnh*, « perpétuel » : **Vĩnh-Cơ**, pour la femme de **Nguyễn-Hoàng**, mère de **Sãi-Vương** ; **Vĩnh-Diển** ; **Vĩnh-Diên**, etc.

qui assurerait le pouvoir aux descendants du Prince Khê (1) ; le P. de Rhodes n'osait pas aller au palais de Madame Marie (2), ou n'y allait qu'en cachette (3), et cette dernière n'allait qu'en secret voir le P. de Rhodes (4), ou rendre visite aux religieuses espagnoles (5), pour ne pas offusquer **Công-Thượng-Vương** ; le Prince Khê faisait démolir l'église de sa mère, sur une parole d'humeur de son neveu (6).

Tout cela prouve que, quelle que fût l'autorité dont jouissait Madame Marie, au dire du P. de Rhodes, elle était quand même suspecte, aux yeux du souverain, toujours d'après les renseignements que nous tenons du P. de Rhodes. On lui permettait bien de pratiquer la religion chrétienne, mais dans son for intérieur, et pour sa propre consolation : pas de manifestations extérieures (7). Et certainement, c'était sa qualité de « mère du frère cadet du roi », de « mère de l'oncle du Roy », ce titre que les Documents européens de l'époque mentionnent si souvent — nous dirions aujourd'hui que les missionnaires en avaient « plein la bouche » — c'est ce titre qui lui valait la considération dont elle jouissait, l'autorité morale incontestable qu'elle avait, et les égards que **Công-Thượng-Vương** lui témoignait, la tolérance dont il la faisait bénéficier.

A la mort du Prince Khê, qui eut lieu le 22 Août 1646, son autorité dut commencer à décroître. A l'avènement de **Hiển-Vương**, en 1648, les services que le Prince Khê avait rendus, de son vivant, à **Sãi-Vương**, et à **Công-Thượng-Vương**, quelque grands qu'ils aient pu être, étaient bien oubliés, et « la mère de l'oncle du Roy » ne devait plus guère compter, à la Cour de Hué. Nous en avons une preuve dans l'acte inqualifiable de l'un de ses petits-fils, sans doute le fils aîné du Prince Khê, qui, à la mort de sa grand-mère, se met à fouiller dans les tiroirs de Madame Marie, non pour y trouver quelque souvenir qu'il aurait conservé avec piété, mais méchamment, pour en retirer des reliques que la bonne vieille entretenait dévotement, mais dont lui se sert pour ridiculiser la mémoire de sa grand-mère, et même semble-t-il pour attirer sur elle la colère de **Hiển-Vương** (8).

---

(1) Documents IX, X.

(2) Document XV.

(3) Document IX.

(4) Document XV.

(5) Documents, XIII, XIV.

(6) Documents XIII, XVI.

(7) Document XVIII.

(8) Document XIX.



Planche XXIX. — Le Tombeau du Prince Khê. ( Bois original de M. Phi -Hùng ).

Malgré cette désaffection, qui est chose normale, la grandeur du rôle joué autrefois par le Prince Khê, l'importance de la famille qu'il laissait et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, ont assuré à Madame Marie un souvenir un peu plus précis que pour les autres femmes secondaires de Nguyễn-Hoàng, dont on ne sait absolument rien : elle a un titre posthume : « Grande épouse de Prince régnant, brillante par l'Intelligence et pleine de Vertus », Minh-Đức Vương-Thái-Phi.

Mais elle n'a ni tombeau, ni maison de culte.

L'époux de Madame Marie, Nguyễn-Hoàng, enterré d'abord sur le territoire de Thạch-Hãn, préfecture de Hải-Lăng, aux portes de la citadelle actuelle de Quảng-Trị, a aujourd'hui son tombeau sur le territoire du village de La-Khê, sous préfecture de Hương-Trà, dans les environs de Hué (1). Le Prince Khê, fils de Madame Marie, a sa tombe sur le territoire du village de Hiên-Sĩ, à une quinzaine de kilomètres au Nord de la Citadelle de Hué (2). Est-ce que Madame Marie aurait été enterrée

---

(1) Généalogie des Nguyễn, p. 312.

(2) Généalogies des Nguyễn, p. 316. « Le même ouvrage dit que Sãi-Vương, frère aîné du Prince Khê, fut aussi enterré primitivement « dans une montagne du *huyên* de Quảng-Điền et qu'il fut dans la suite transféré à l'emplacement actuel, au village de Hải-Cát » (*Ibid.*, p., 321). Peut-être l'emplacement primitif du tombeau était-il situé aussi sur le territoire de Hiên-Sĩ, et c'est pour reposer à côté de son frère aîné que le Prince Khê voulut être enterré à cet endroit. Mais lui est resté là. — Remarquer que Sãi-Vương avait placé sa résidence à Phước-Yên, non loin de Hiên-Sĩ, dans la sous-préfecture de Quảng-Điền. Il devait y avoir là, pour les Nguyễn de l'époque, une de « ces places bien commodes » pour la sépulture, dont, au dire de P. de Rhodes, ils étaient si avides et si jaloux (Documents IX, X).

Le tombeau du Prince Khê est situé sur le territoire du village de Hiên-Sĩ, *huyên* de Phong-Điền, au pied d'un petit monticule appelé Sơn-Lăng, dépendant du hameau de Khánh-Mỹ. Les gens de l'endroit appellent le tombeau : làng ông Tổng-Trần, « le tombeau du Commandant en Chef », à cause des fonctions qui, nous l'avons vu plus haut, furent confiées au Prince Khê à la mort de Sãi-Vương. Il est constitué par une dalle rectangulaire, bombée, à quatre pans inclinés, reposant sur une base formant degré, le tout entouré d'une petite murette formant enceinte rectangulaire, de 7m. de longueur sur 6m. de largeur, avec une ouverture formant porte à l'avant du tombeau, avec repli à angle droit de la murette, et petit écran devant la porte. Ce monument est situé à environ quatre kilomètres de la gare de Sông-Bồ, en amont.

Le hameau reçoit 3\$ par an du deuxième Hẹ, ou branche de la Famille Royale, pour achat du porc destiné au sacrifice que l'on fait chaque année pour le grattage du tombeau, *chập-mã*, le 13<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois. Trois fois par an, aux 15<sup>e</sup> jours des 1<sup>er</sup>, 7<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> mois, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> jour de l'année, les notables du hameau offrent des baguettes d'encens. A 200m. au Nord-Ouest du tombeau du Prince Khê, se

auprès de son époux, soit à **Thạch-Hãn**, soit à La-Khê, ou auprès de son fils, à **Hiên-Sĩ** ? Je ne saurais le dire. Mais c'est un usage annamite assez suivi. En tout cas, la descendance ignore aujourd'hui absolument l'emplacement de sa tombe. Et je le regrette profondément : c'est avec émotion que j'aurais fait un pèlerinage au tombeau de Madame Marie.



---

trouve la tombe d'un de ses fils, le Prince Nghi, qui avait le titre de **Chương-Cơ**. (Renseignements communiqués par M. SOGNY).

La maison de culte du Prince Khê, ou, pour être compris des gens, du Duc de **Nghĩa-Hung**, est à **Nam-Phổ**, à gauche après avoir dépassé le pont du village sur la route de **Thuận-An**. Le petit édicule en maçonnerie renferme, tout à fait en avant, l'autel à encens, *hương-án*, avec un trône en bois laqué et des objets de culte ; au fond, au milieu, l'autel de la tablette du Prince et de la tablette de son épouse ; toujours au fond, et à droite (du visiteur), l'autel des petits-fils du Prince, et à gauche, l'autel des petites-filles du Prince ; adossés au mur de droite (du visiteur), l'autel des petits-fils de la branche et l'autel des « tantes (sans enfant) et des enfants morts prématurément » ; adossés au mur de gauche, l'autel des petites-filles de la branche et l'autel du Génie du Sol. Aucun souvenir rappelant la mère du Prince.



## QUELQUES MANDARINS D'HIER

par

NGUYỄN - TIỀN - LĂNG

*Chef de Bureau au Cabinet de Sa Majesté*

Lorsque survient le décès, à Hué ou dans les provinces, d'un grand mandarin, l'occasion s'offre de rappeler sa carrière, de retracer les traits de sa physionomie. Simple sacrifice à l'usage et geste quasi rituel, semble-t-il au premier abord. Pourtant, sur ces figures, qui entrent dans la petite histoire ou l'histoire tout court du pays, on peut lever un regard autre que celui du journaliste simplement préoccupé de s'acquitter de la notice nécrologique qui lui est commandée. Certaines existences hier encore paraissaient presque banales. Voici que le raccourci d'une vision d'ensemble et la sereine majesté de la mort concourent à leur prêter tout d'un coup le prestige d'une leçon, la clarté d'un symbole, la valeur d'un exemple. Certains détails de ces vies ne sont pas dénués de grandeur, d'autres, d'émouvante poésie, d'harmonies simples et secrètes. Il faut les savoir dévoiler et amener au jour.

\* \* \*

S. E. NGUYỄN - HỮU - BÀI

Ce fut certainement le plus illustre des morts de ces dernières années, dans le mandarinat contemporain.

Le 28 Juillet 1935 à 2h25 du matin, rendit le dernier soupir l'un des plus hauts mandarins de la Cour, l'ancien Premier Ministre qui, comblé d'honneurs, a dominé de haut pendant une très longue période, ces derniers temps, toute l'histoire du mandarinat, et même celle du Gouvernement de Hué.

S. E. NGUYỄN-HỮU-BÀI naquit en la 15<sup>e</sup> année de Tự-Đức (1863) ; sa famille était originaire du village de Quí-Hương, « le précieux village »,

terroir d'origine des Empereurs de la Dynastie. Mais elle s'inscrivit par la suite au rôle d'un village de la province de **Quảng-Trị**, celui de **Cao-Xá**, canton de **Xuân-Hoà**, *phủ* de **Vinh-Linh**. Les propriétés et résidences de Son Excellence, érigées en duché, se trouvent à **Phước-Môn**, *phủ* de **Hải-Lăng**, même province.

Les débuts de sa carrière furent aussi modestes que le couronnement en devait être éclatant. Ce fut un simple « **Sĩ-Nhân** », comme on dit, c'est-à-dire un étudiant, sans titre conquis aux concours triennaux ni diplômes récoltés dans l'enseignement français ou franco-annamite, qui, à l'âge de 20 ans, obtint sa nomination comme **Thừa-Phái** (Secrétaire) au **Thương-Bạc**, ce service chargé des relations avec les étrangers, qui s'élevait, sous le règne de **Tự-Đức**, au bord de la Rivière des Parfums, et qui fonctionnait dans la maison des **Hậu-Bồ**, aujourd'hui habitée par S. E. **PHẠM-QUYỄNH**. On était en la 36<sup>e</sup> année du règne de S.M. **Tự-Đức** (1883). Le jeune **Thừa-Phái**, intelligent et observateur, devait commencer à faire acquisition, dans ce service diplomatique, d'une précieuse expérience.

Les temps étaient troublés. Le pays d'Annam allait succomber au choc occidental. Le traité de Protectorat devait être signé un an plus tard. Une théorie de rois fantômes, de rois martyrs, se succédaient, aussitôt **Tự-Đức** décédé. Dans ce désordre, en la première année du règne de S.M. **HÀM-NGHI** (1885) le **Thừa-Phái NGUYỄN-HỮU-BÀI** se retira, cessant ses fonctions avec beaucoup d'autres fonctionnaires, que l'arrêt du fonctionnement des services administratifs du pays libérait.

S.M. **ĐỒNG-KHÁNH** ne tarda pas à rétablir l'ordre avec le concours du Protectorat. Les services publics recommencèrent à fonctionner. Bientôt, on vit le jeune et distingué lettré reprendre sa place. Il n'y eut qu'une différence : comme si le destin s'ingéniait, en ces années de formation, et, on peut le dire, d'apprentissage, à fournir à un esprit d'élite des occasions d'enrichir ses talents par la pratique de formes d'activité variées, l'ancien collaborateur du **Thương-Bạc** passa de la rive gauche à la rive droite du fleuve, ayant accès cette fois dans les bureaux de la Résidence Supérieure de France. Il y fut **Ký-Lục kiêm Thông-Sự**, « Lettré et à la fois Interprète ».

En 1886, l'Interprète **NGUYỄN-HỮU-BÀI** accompagna une mission française de délimitation de frontières vers le Nord entre le Tonkin et la Chine, puis encore des colonnes militaires françaises de pacification au Haut-Tonkin. Détaché auprès de l'autorité militaire au Tonkin, il semble que M. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** dans cette période resta à



Planche XXX. – S. E. Nguyễn -Hữu -Bài.

demeure dans le **Bắc-Kỳ**. Les Archives de la Cour font mention de sa nomination au grade de **Hàn-Lâm-Viện Thị-Độc** au 11<sup>e</sup> mois de la 4<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI**, « sur la proposition du Général en Chef à **Son-Tây** » (Décembre 1892). En la 7<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI** (1895), nous allons le voir encore récompensé du **Kim-Khánh** de 3<sup>e</sup> classe, puis au 6<sup>e</sup> mois de la même année (Juin 1895), réaffecté à Hué au Bureau des Traductions de la Résidence Supérieure. On dit que c'est sur la propre proposition de son prédécesseur à cette place, M. **NGÔ-ĐÌNH-KHẢ** qui devait devenir Ministre de la Cour d'Annam, et l'allié de S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** par le mariage de son fils le futur **Tổng-Độc** S.E. **NGÔ-ĐÌNH-KHÔI** avec la fille de celui-ci, que S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** fut nommé à cette place. L'année suivante, il reçut le grade de **Hồng-Lô-Tự Thiệu-Khanh**, puis celui de **Hồng-Lô-Tự-Khanh** (grade honorifique de mandarin provincial) un an plus tard (1<sup>er</sup> mois 9<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI**, Février 1887). Désigné au 11<sup>e</sup> mois de la même année pour faire partie de la suite du Souverain au cours d'un voyage de l'Empereur dans le Sud-Annam, l'Interprète M. **NGUYỄN-HỮU-BÀI**, en raison de nouveaux services rendus au cours de ce voyage, se vit, peu après le retour à Hué, désigné d'emblée pour des fonctions effectives de mandarin dans un poste important : celui de **Bồ-Chánh** de **Thanh-Hoá** (Janvier 1885). Sa carrière va désormais se dérouler comme une ascension continue.

Il est curieux de noter une semi-disgrâce qu'il connut peu avant sa nomination comme **Thị-Lang** au Ministère de l'Intérieur. En ce temps-là, l'usage était que chaque province, annuellement, offrit à Sa Majesté ce qu'elle produisait de meilleur : fruits, riz, tissus, même gibier: etc... La province de **Thanh-Hoá** ayant offert en 1898 des oranges dont certaines furent reconnues mangées intérieurement par des insectes, le **Bồ-Chánh** de **Thanh-Hoá**, rendu responsable de cette négligence, fut puni de la privation de solde (*phạt bổng*) d'un an (Juillet 1898). Mais amnistié presque immédiatement, il continua de servir à **Thanh-Hoá** jusqu'en Juin 1899, date à laquelle il fut affecté au Ministère de l'Intérieur. Le Ministre de l'Intérieur était S.E. **NGUYỄN-THÂN**. Cumulant au Ministère les fonctions de **Tham-Tá** du **Cơ-Mật**, il s'acquitta de ses fonctions de façon si distinguée que de nouvelles distinctions honorifiques, puis la nomination en Juillet 1901 comme **Gia-Hàm Tham-Tri** (inscrit au tableau pour **Tham-Tri**), puis **Tham-Tri** titulaire au Ministère de la Justice (Vice-Ministre) (Octobre 1901) et Secrétaire Général du **Cơ-Mật**, allaient couronner ses succès.

En Février 1902, S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** fut chargé de mission en France et reçut à Paris la rosette d'Officier de la Légion d'Honneur. De retour en Juin, il reprit ses fonctions de Tham-Tri de la Justice et Secrétaire Général du **Cơ-Mật**. En Février 1903, il ne garda que la première de ces fonctions et rendit la seconde, mais ce fut pour être promu au grade de **Thượng-Thơ** (Ministre), quoique maintenu à son poste de Tham-Tri au Ministère de la Justice (2<sup>e</sup> mois, 16<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI**, Mars 1904).

Il attendit deux ans pour voir la vacance d'une place de Chef de Département Ministériel de la Cour ; ce fut le Ministère des Travaux Publics qui lui fut confié avec sa nomination comme membre du **Cơ-Mật** (Juin 1906). L'année suivante, il cumula le portefeuille de la Guerre.

S.M. **DUY-TÂN** monta sur le trône. S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** fit partie du Conseil de Régence (Septembre 1907). En Février 1908, il accompagna le Chef du Protectorat dans une tournée dans le Nord-Annam, tournée qui avait pour but de pacifier certaines régions surexcitées et qui demandaient des dispenses d'impôts. Nommé **Hiệp-Tá Đại-Học-Sĩ** (grand mandarin du 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>e</sup> échelon) en Mars 1909, il reçut le titre de noblesse de **Phước-Môn-Tử** (Vicomte de Phuoc-Môn : littérale-ment Vicomte de la Porte Bénie, de la Porte de Félicité). Commandeur de la Légion d'Honneur en Octobre 1915, quand, quelques mois plus tard (3<sup>e</sup> mois, 10<sup>e</sup> année de **DUY-TÂN**, Avril 1916), le complot de **TRẦN-CAO-VÂN** éclata. Le rebelle entraîna dans des trames ténébreuses de machinations folles le jeune et infortuné Souverain dans des conditions sur lesquelles maintenant encore la lumière ne s'est pas faite entièrement. Heures sombres. S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** vint comme Délégué de la Cour, à Tourane, au devant de M. le Gouverneur Général ROUME, de passage, pour escorter le chef de l'Indochine jusqu'à Hué où celui-ci présida les délibérations capitales qui devaient aboutir à l'intronisation d'un nouveau Monarque.

Ce fut S.M. **KHẢI-ĐỊNH**. Une ère nouvelle s'ouvrit pour la collaboration franco-annamite.

Huit mois après l'intronisation de S.M. **KHẢI-ĐỊNH**, en Septembre 1916, S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** reçut le titre de **Bá** (Comte) et fut choisi pour escorter Sa Majesté dans une tournée dans les provinces du Sud. En Mars 1917, S.M. **KHẢI-ĐỊNH** le nomma **Thái-Tử Thiệu-Bảo**. Il eut la charge des deux Ministères de l'Intérieur et des Finances, et fut un influent Membre du **Cơ-Mật**.

Des distinctions honorifiques les plus variées signalèrent les services qu'il rendit. En 1920, au mois de Mars, le grade de Quatrième Colonne de l'Empire (**Đông-Các Đại-Học-Sĩ**) lui fut octroyé. Dans le même temps, le Saint-Siège, reconnaissant les services moraux éminents que rendait à la chrétienté en Annam ce haut mandarin d'une foi catholique constamment ardente, annonça à S.E. sa nomination pour une de ses décorations les plus élevées. D'autres décorations apostoliques suivirent. S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** reçut en tout du Saint-Siège les distinctions suivantes :

En 1922, grand Croix de Saint Sylvestre ;

En 1928, grand Croix de Saint Grégoire le Grand ;

En 1930, Commandeur de l'ordre de Pie IX.

Vint l'année 1922. S.M. **KHẢI-ĐỊNH**, marquant une nouvelle étape dans le rapprochement franco-annamite, décida son voyage en France avec S.A.I. le Prince Héritier.

S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI**, désigné pour accompagner le Souverain, se vit, par un de ces gestes royaux si délicats dont S.M. **KHẢI-ĐỊNH**, au dire de tous ceux qui l'ont connu, avait le secret, octroyer avant son embarquement, en guise de cadeau, des vêtements chauds et des chaussures pour l'hiver, en prévision du froid qui allait éprouver les éminents voyageurs à leur arrivée en France.

Au cours de ce séjour en France, S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** fut, comme Délégué de Sa Majesté, envoyé à Rome où il obtint une audience du Souverain Pontife, qui lui remit lui-même à l'issue de l'audience, la Croix de l'ordre de Saint-Sylvestre dont la nomination lui avait été notifiée (Août 1922).

Au retour de ce voyage, en Février 1923, et l'année même où S.E. **TÔN-THẤT HÂN**, **Văn-Minh-Điện Đại-Học-Sĩ** ( 2<sup>e</sup> colonne de l'Empire) prit sa retraite, S.M. **KHẢI-ĐỊNH** éleva S.E. **BÀI** au rang de Premier Ministre, ou Président du Conseil du **Cơ-Mật, Cơ-Mật-Viện Viện-Trưởng**, ce qui était une innovation dans les règles traditionnelles, lesquelles prévoyaient parmi les « Choses que le Souverain ne devait pas faire » (1), la nomination d'un Premier Ministre.

---

(1) Pas d'Impératrice, pas de titre nobiliaire de **Vương** (Roi), pas d'institution d'Héritier Présomptif du Trône (**Đông-Cung**), pas de Premier Ministre (**Tể-Tướng**), pas de premier lauréat parmi les docteurs du concours triennal (**Trạng-Nguyên**).

En ce qui concerne le titre nobiliaire de **Vương** que nous avons traduit par Roi,

Après le décès de S.M. **KHAI-ĐÌNH**, S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** garda ce titre et partagea avec le Régent S.E. **TÔN-THẮT HÂN** qui était le chef des Rites du Royaume et le Suprême Officiant, la charge de collaborer avec le Protectorat en l'absence du Souverain qui continuait ses études en France. En 1930, les événements communistes du **Nghệ-Tĩnh** virent S.E. **BÀI**, avec un calme courage et une indomptable énergie, à côté du Gouverneur Général intérimaire M. René **ROBIN** et de M. le Résident Supérieur **CHÂTEL**, apporter sa haute autorité morale à aider l'œuvre de pacification. Il reçut, avec la Cour et le Protectorat, le Ministre des Colonies, M. Paul **REYNAUD**, à Hué en Novembre 1931. Il fut de ceux qui contribuèrent à faire hâter le retour du Souverain, souhaité par toute la population.

Septembre 1932 : le *Dumont d'Urville* dépose S.M. **BẢO-ĐẠI** à Tourane. A ses premiers pas sur le sol de ses ancêtres et de son peuple, S.M. fut salué par S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** toujours jeune et alerte, énergique et agissant, auprès du Résident Supérieur M. **CHÂTEL**.

Le jeune Souverain, avec la clarté de vues, la délicatesse de cœur et la bonté qui le caractérisent, prodigua à S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** les témoignages les plus éclatants de sa confiance et de son affection. Il me sera permis de citer quelques textes capitaux qui dispensent de tout commentaire à cet égard : une annotation de S.M., en Septembre 1932, autorisant S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** à « se tenir, non dans la Cour du Palais au premier rang des mandarins, mais à l'intérieur même du Palais, près du Trône, pour rendre les hommages pendant les cérémonies rituelles » ; — une annotation du 18 Octobre 1932, sur la demande de mise à la retraite adressée à S.M. par S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI**, annotation dans laquelle Sa Majesté disait notamment : « Lorsque, de vive voix, vous m'avez fait part de votre intention de prendre votre retraite, je vous ai dit que je ne pouvais me priver de vos services. Je ne puis que vous renouveler mon refus d'accueillir votre demande de mise à la retraite. Je vous prie donc de conserver des fonctions que vous remplissez avec une autorité que tout le monde se plaît à reconnaître » ; — une ordonnance du 1<sup>er</sup> Novembre 1932, accordant à S.E.

---

on le traduit aussi par Grand Prince ; mais il convient de se souvenir que le Monarque annamite a le titre d'Empereur (**Hoàng-Đế**) et peut par conséquent nommer un Roi : survivance littéraire des temps anciens de l'histoire de Chine où le Souverain était au-dessus de multiples feudataires, eux-mêmes souverains de petites principautés.

**NGUYỄN-HỮU-BÀI** le titre de **Quận-Công** (Duc) ; — une ordonnance du 28 Décembre 1932, élevant à 1000\$00, plus 100\$00 d'indemnité, les émoluments mensuels du Premier Ministre.

Mais l'âge et ses fatigues, jointes à celles d'une carrière qui s'est échelonnée sur sept ou huit règnes successifs, et près d'un demi-siècle, eurent raison de la bonne volonté de S.E. **BÀI**. Le Souverain dut, le 2 Mai 1933, accorder à son vieux serviteur éminent la mise à la retraite demandée. Ce ne fut pas sans avoir octroyé au vénérable dignitaire deux nouvelles distinctions : le titre de **Cô-Vân** **Nguyễn-Lão**, « Vénérable Conseiller de l'Empire » (dignité créée par Sa Majesté **BẢO-ĐẠI**) et la Grand Croix du Dragon d'Annam.

S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI** jouit désormais du repos dans ses terres à **Phước-Môn**, jusqu'au jour où la maladie vint le terrasser. « De ces mamelons boisés, livrés autrefois aux fauves, il a fait, devait dire M. **ALÉRINI** dans l'oraison funèbre qu'il lui consacra, par un labeur incessant et opiniâtre, un beau domaine où des centaines de paysans ont vécu et vivent encore à l'abri du besoin. Ils y ont tout trouvé : une école pour les enfants, une infirmerie pour les malades, une église pour les croyants, un grenier pour ceux qui avaient faim, une bourse qui s'ouvrait à toutes les infortunes ».

Transporté à **Huế**, S.E. **BÀI** y rendit le dernier soupir le 28 Juillet 1935, à 2h25 du matin.

S.M. **BẢO-ĐẠI** lui décerna, à titre posthume, le grade le plus élevé du mandarinat, celui de Première Colonne de l'Empire, **Cần-Chánh-Điện-Đại-Học-Sĩ**, et ses funérailles furent entourées de toute la solennité rituelle.

Que de leçons dans cette belle carrière qui s'était déroulée sur une période d'environ un demi-siècle et sur plusieurs règnes de Souverains. S.E. **BÀI** a été un caractère et une énergie. Ce fut aussi un fin politique. D'un patriotisme inébranlable, il fut partisan fidèle de la politique de Protectorat. Il avait au plus haut degré le sens des réalités et des adaptations nécessaires. Comme un journaliste l'a remarqué au lendemain de sa mort, « si fermement attaché qu'il fût à son programme (l'application stricte du Traité de Protectorat), il ne faudrait pas croire qu'il ait jamais songé à faire, de l'acceptation d'un tel programme, une condition *sine qua non* de sa collaboration avec les autorités du Protectorat. Je ne sache pas qu'il se soit trouvé un représentant de la France pour abonder dans son sens. Il ne ménageait pourtant pas son concours, sur tous les plans, aux chefs de l'Annam. Il considérait comme

un devoir de travailler au bien en attendant le mieux. Peut-être sa foi dans l'avenir de son pays était-elle aussi forte que sa foi religieuse, et lui permettait-elle de rapporter à sa patrie la formule apaisée de l'Eglise à laquelle il appartenait : *patiens quia aeterna...* On ne le vit jamais essayer de violer le cours des événements » (*France-Indochine* du 10-11 Août 1935).

S.E. le Duc de **Phước-Môn** n'avait qu'un fils, M. **NGUYỄN-HỮU-GIẢI**, qui, au moment de sa mort, faisait en France ses études de droit. Docteur en droit, M. **GIẢI**, malheureusement, vient à son tour de décéder prématurément en France, au grand regret de tous ceux qui l'avaient connu.

Les gendres de S.E. **BÀI** sont : S.E. **NGÔ-ĐÌNH-KHÔI**, **Tổng-Độc** du **Quảng-Nam**, M. **NGUYỄN-HỮU-TUẦN**, décédé en 1937 comme **Án-Sát** de Vinh, et M. **BÙI-ĐÌNH**, Inspecteur des Ecoles à Nha-Trang.

Une des filles de S.E. est entrée au Carmel de Hué.

\* \* \*

### S. E. TÔN-THẬT ĐÀN

Le 8 Mai 1936 est décédé à Hué Son Excellence **TÔN-THẬT ĐÀN**, ex-Ministre de la Justice, **Đông-Các-Điện Đại-Học-Sĩ**, Vicomte de **Phò-Nhơn**.

Issu d'une famille de mandarins, S.E. **TÔN-THẬT ĐÀN** est né le 10<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de la 24<sup>e</sup> année de **Tự-Đức** (année *tân-vị*, Février 1871), au village de **Lại-Thê**, canton de **Ngọc-Anh**, *huyện* de **Phú-Vang**, province de **Thừa-Thiên**. Il appartient à la 5<sup>e</sup> branche de la Famille Royale.

Admis au Collège **Quốc-Tử-Giám** en 1890, il fut reçu **Cử-Nhân** au concours triennal de 1897, puis au 12<sup>e</sup> mois de la même année, fut admis, avec le grade de 7-1 au cours des Gradués du Collège **Quốc-Học** pour faire ses études de français, et pendant ces études même, fut promu aux grades de 6-2 académique, puis de 6-1,

Reçu au concours de sortie de ce collège en 1900, il fut successivement nommé :

**Tri-Huyện** de **Bình-Khê** (**Bình-Định**) en 1900,

**Tri-Huyện** de **Hậu-Lôc** (**Thanh-Hoá**) en 1902,



Planche XXXbis. – S. E. Tôn -Thất -Đàn.

Tri-Phủ de Diễn-Châu (Nghệ-An) en 1907,

Thừa-Phủ de Thừa-Thiên en 1910,

Án-Sát de Đồng-Hới en 1913,

Bồ-Chánh de Nghệ-An en 1917,

Bồ-Chánh de Bình-Thuận en 1919,

Tham-Tri au Ministère de la Guerre en 1920,

Tuần-Vũ de Quảng-Trị en 1922,

Tổng-Độc de Vinh en 1923.

En 1926, S. E. TÔN-THẮT ĐÀN fut rappelé par Sa Magesté KHAI-ĐỊNH à la Capitale comme Ministre de la Justice et Membre du Conseil du Cơ-Mật. En 1928, S. E. fut également chargé des fonctions de Président du Conseil du Tôn-Nhơn.

En 1930, il fut chargé, avec M. BONHOMME, Inspecteur des Affaires Politiques et Administratives en Annam, d'une mission de pacification dans les provinces de Nghệ-An et de Hà-Tĩnh agitées par le communisme.

En 1931, S. E. TÔN-THẮT ĐÀN fut désigné comme Délégué du Gouvernement Annamite à l'Exposition Coloniale Internationale de Paris, et il put ainsi visiter les principales villes de la France.

Admis à la retraite en 1933, S. E. TÔN-THẮT ĐÀN est décédé le 8 Mai 1936, à l'âge de 65 ans.

En récompense des éminents services qu'il a rendus au pays au cours de sa longue et brillante carrière, Sa Majesté BẢO-ĐẠI lui a décerné, après son admission à la retraite, le titre de noblesse Phò-Nhơn-Nam (Vicomte de Phò-Nhơn), et, à titre posthume, celui de Đông-Các-Điện Đại-Học-Sĩ.

S. E. était Officier de la Légion d'Honneur, Grand-Officier du Dragon d'Annam et Officier de l'Instruction Publique.

Mandarin de haute envergure, S. E. TÔN-THẮT ĐÀN s'était acquis une juste réputation par l'indépendance de son caractère, sa fermeté et sa droiture.

Nous serions reconnaissants aux membres de sa famille ou à ses amis de nous faire connaître les poésies, œuvres littéraires qu'a dû laisser ce grand lettré, ainsi que tous faits ou anecdotes montrant des traits de son caractère, dont nous pourrions faire état dans d'autres pages qui lui seraient consacrées, en compensation de la brièveté de cette notice.

\*\*\*

S. E. VÕ-LIÊM

Le 14 Janvier 1936 est décédé à Thân-Phù (près de Hué) S.E. VÕ-LIÊM, ex-Ministre des Rites, Đông-Các-Điện Đại-Học-Sĩ, Vicomte de Xuân-Hoà.

Né le 26<sup>e</sup> jour du 9<sup>e</sup> mois de l'année *quí-dậu* (15 Octobre 1873), au village de Thân-Phù, *huyện* de Hương-Thủy, province de Thừa-Thiên, S.E. VÕ-LIÊM était le fils de S.E. VÕ-KHOA, Tổng-Độc, faisant fonctions de Tuấn-Vũ du Hà-Tĩnh.

Admis au Collège Quốc-Tử-Giám en 1893, en qualité de Âm-Sanh, il fut reçu Cử-Nhơn en 1894. Admis au Collège Quốc-Học en 1897 comme élève, il fut en 1899 nommé professeur de français du même collège. Sa carrière de mandarin chargé de fonctions d'autorité commença en 1900 : il fut successivement nommé Tri-Huyện de Phù-Cát en 1900, Tri-Phu' de Bồng-Sơn (Bình-Định) en 1902, Án-Sát de Bình-Thuận en 1907, Án-Sát de Hà-Tĩnh en 1909, Bô-Chánh de Hà-Tĩnh en 1910. Il revint à la capitale en 1904 comme Tá-Lý au Ministère de la Guerre et devint Thị-Lang au même Ministère en 1915, puis Tham-Tri au même Ministère en 1916. En 1919 il prit la direction de la Province de Bình-Định comme Tổng-Độc, puis il fut rappelé à la Capitale en 1923 comme Ministre des Travaux Publics. Il cumula ces fonctions avec celles de Ministre du Palais (Lưu-Kinh Đại-Thần) en 1926 et celles de Ministre de la Guerre en 1928 et fut nommé Ministre des Rites en 1930.

Admis à la retraite en Mai 1933, S.E. VÕ-LIÊM décédait le 14 Janvier 1936. Il reçut à titre posthume le titre de Vicomte de Xuân-Hoà (Xuân-Hoà-Tử).

S.E. VÕ-LIÊM était Commandeur de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction Publique et Grand Officier du Dragon d'Annam.

Au cours d'une longue vie active consacrée au service de son pays, S.E. VÕ-LIÊM a laissé à tous ceux qui l'ont approché le souvenir d'une intelligence fine et clairvoyante, d'une grande amabilité, d'un souci constant de l'intérêt général. En tant que Ministre des Rites, il a vu, à l'occasion du retour de France de S.M. l'Empereur BẢO-ĐẠI, certaines réformes importantes décidées personnellement par le Souverain : suppression des *lạy* dans les cérémonies d'hommage à Sa Majesté, suppression de quelques victuailles dans certains sacrifices de la Cour.



Planche XXXI. – S. E. Võ -Liêm.

Il s'est employé entièrement à faire aboutir les volontés du Souverain dans ces réformes et il disait à son entourage et aux journalistes qui venaient l'interviewer : « Ce sont des actes d'une haute sagesse, car à notre époque, les rites mêmes ne doivent pas rester figés, immuables. Tout évolue, il convient de suivre de près les aspirations du pays et de les guider prudemment ».

Nous formulons au terme de cette notice, que notre documentation ne nous a pas permis de développer davantage, la même demande à nos lecteurs et amis, et à ceux qui ont connu S.E. **VÕ-LIỆM**, que celle par laquelle nous venons de clore les lignes consacrées à S.E. **TÔN-THẬT ĐÀN**.

\* \* \*

#### S. E. **PHẠM-LIỆU**

Né en la 26<sup>e</sup> année de **TỰ-DỨC** (1873), S. E. **PHẠM-LIỆU** décéda le 21 Novembre 1937 ( 19<sup>e</sup> jour, 10<sup>e</sup> mois, 12<sup>e</sup> année du règne de S.M. **BẢO-ĐẠI**).

Son village d'origine est **Trùng-Giang**, *phủ* de **Điện-Bàn**, province de **Quảng-Nam**. Fin lettré dès son jeune âge, il fut reçu d'abord **Cử-Nhân** au concours triennal, puis **Tân-Sĩ**, en la 10<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI** (1898).

Sa carrière de mandarin commença la même année, avec les fonctions de **Biên-Tu** (7-1 académique) et son entrée au **Quốc-Học**. L'année suivante, ses qualités lui valurent d'être promu au grade de 6-1 avec inscription au tableau pour le grade de 5-2 : autrement dit, d'un coup il gagna deux grades et fut inscrit pour un troisième avancement. En 1901, il débuta dans les fonctions d'autorité, en dirigeant le *huyện* de **Đông-Sơn**, puis, l'année suivante, le *huyện* de **Nga-Sơn** (1901) dans la province de **Thanh-Hoá**. Après un congé pour raison de santé, il fut **Chủ-Sự** au Ministère de la Guerre en 1906. Désigné la même année pour faire partie du jury du concours de lettrés du **Nghệ-An**, il fut encore chargé d'une autre mission de confiance : en 1908, on était au début du règne de S.M. **DUY-TÂN**, une certaine effervescence régnait dans les populations ; le **Chủ-Sự** M. **PHẠM-LIỆU** fut envoyé pour prononcer des exhortations et expliquer leurs devoirs aux administrés, en vue de ramener le calme. **Tri-Huyện** de **Phù-Cát** en 1908, il dut à l'intérêt que lui portait Son Excellence **CAO-XUÂN-DỤC** d'être nommé comme **Viên-Ngoại** auprès du Conseil de Régence. Il n'en fut

pas moins désigné encore une fois comme membre du jury du concours de lettrés à Hà-Nam (Tonkin) en 1909. En 1910, en 1913, il fit encore partie de différents jurys de concours de lettrés. En Février 1915, il fit l'intérimat de **Tuần-Vũ** de **Quảng-Ngãi** avec le grade de 4-1 supérieur, puis, l'année suivante, il fut Vice-Président du jury du concours du **Nghệ-An**. En Août 1916 (7<sup>e</sup> mois de la première année du règne de S.M. **Khai-Định**), il fut nommé **Lãnh Thị-Lang** du Ministère de l'Intérieur, et titularisé **Thị-Lang** en Février 1918. En Avril 1918, il présida le jury du concours de lettrés à Thanh-Hoà. L'année suivante, nommé **Lãnh Tham-Tri** du Ministère des Travaux Publics, il fut inscrit au tableau pour ce grade de Tham-Tri, et titularisé en 1920. En Février 1922, il fut nommé au Ministère de l'Intérieur, avec le titre de Tham-Tri. En Janvier 1924, il fut inscrit au tableau pour le grade de **Thượng-Thơ**, Ministre. L'année suivante, en 1925, il obtint la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur. Nommé **Tuần-Vũ** de **Quảng-Ngãi** en Janvier 1926, il reçut le grade de **Tổng-Độc** d'**An-Tĩnh** (**Nghệ-An** et **Hà-Tĩnh**), et dirigea cette grande province jusqu'en 1929 ; à cette date, son rappel à la Capitale comme Ministre de la Guerre et Membre du **Cơ-Mật** fut décidé par S.E. **NGUYỄN-HỮU-BÀI**, Président du **Cơ-Mật**.

Comblé d'honneurs et de distinctions, S.E. **PHẠM-LIỆU** prit sa retraite le 2 Mai 1933. On dit qu'il profita de son repos pour faire un voyage en Chine, dans le but de connaître *de visu* un pays dont la culture a profondément imprégné la nôtre, et que, partout où il passait, il cherchait à emporter une plante du pays comme souvenir : cet amour des fleurs et des plantes n'est-il pas la marque d'une sensibilité de poète ? Au retour dans la terre natale, il ne prit quelques mois de repos que pour recommencer ensuite ses pérégrinations, cette fois à travers l'Indochine. C'est ainsi que dans un article du journal **Tân-Tiền** (Saigon) en 1937 un journaliste qui signe **Minh-Tâm**, sous le titre : *Sanh-Bình và Tâm-Thuật cụ* **PHẠM-LIỆU** (Vie et caractère de S. E. **PHẠM-LIỆU**), après avoir retracé à grands traits son existence et sa carrière, a écrit ces lignes, que nous croyons justes : « Etant toute sa vie attaché à l'idée nationale, il aimait à dire : « Un homme qui ne connaît pas sa terre natale, les paysages de sa patrie, ne mérite pas le nom d'homme ». Mot plein de patriotisme.

A la nouvelle du décès de cet éminent serviteur qui avait consacré au mandarinat 35 années de sa vie active, S. M. **BẢO-ĐẠI** décerna à S. E. **PHẠM-LIỆU** le titre posthume de Baron de **Trùng-Giang** (**Trùng-**



Planche XXXII. – S. E. Phạm -Liêu.

Giang-Nam). La cérémonie d'investiture posthume donna lieu au déploiement du cérémonial coutumier. Il convient de souligner particulièrement les termes émouvants de l'Oraison funèbre prononcé au nom de Sa Majesté (**Tứ-Tề-Văn**), dans laquelle l'Empereur s'est survenu non seulement de S.E. **PHẠM-LIỆU**, mais de plusieurs de ses collègues, et a exprimé son chagrin en termes choisis :

« Hélas ! Voici donc que se termine la vie de S.E. le Baron de **Trùng-Giang** ! Ne croirait-on pas voir une grande et lumineuse étoile qui choit au Sud derrière la montagne de **Ngũ-Hành** ? Quand Nous apprîmes cette nouvelle, Notre cœur profondément ému fut pris dans de longues et douloureuses réflexions.

« Nous Empereur, Nous Nous souvenons de l'histoire de la vie du Baron de **Trùng-Giang**. C'était un homme d'une haute intelligence de ces natures d'élite dont les qualités sont l'émanation même des principes sacrés des montagnes et des eaux du pays.

« Jeune, il s'acquit une grande renommée comme homme versé dans les connaissances classiques et doué de talent littéraire. Dans la hiérarchie des anciens lauréats du concours, il s'assigna la place de **Cử-Văn** numéro 1 du concours de l'année **giáp-ngô**, puis celle de **Tiền-Sĩ** en l'an **mậu-tuêt** : faits qui, dans l'histoire des études classiques de la dernière génération, méritent la stèle de pierre et le tableau d'or !

« Mandarin, il acquit, par une longue expérience, un précieux sens politique. A la fois cultivé et versé dans les principes d'administration, il rendit de nombreux et éminents services. Feu Sa Majesté Notre Père, qui s'y connaissait en hommes, l'a choisi pour lui confier d'importantes charges. Chef de grandes provinces, **Quảng-Ngãi**, **Nghệ-An**, puis, à la Cour, Ministre de la Guerre et Membre du **Cơ-Mật**, il apporta sa collaboration aux hauts représentants de la Nation amie pour régler les questions d'intérêt national.

« Peu après Notre retour de France, son âge motiva son départ de la vie active pour un repos bien gagné. Il profitait de ses loisirs pour faire des voyages. Son cœur loyal et dévoué restait constant dans la retraite comme dans l'activité.

« Il y a peu de temps encore, il venait à Notre audience. Sa verte vieillesse Nous apparaissait aussi pleine de vitalité qu'au moment de son départ de la Cour, et Notre cœur en était grandement satisfait.

« Comment pouvions-Nous Nous douter que quelques jours de maladie allaient le transformer en une âme qui retrouve l'éternité ? Ah, combien sa disparition ne mérite-t-elle pas Nos regrets !

« Nous Nous remémorons tous les grands serviteurs qui, ces deux ou trois dernières années, Nous ont quitté pour l'autre monde. S.E. le Duc de *Phước-Môn* (NGUYỄN-HỮU-BÀI) précéda S.E. le Vicomte de *Xuân-Hoà* (VÕ-LIÊM), puis les rejoignit S.E. le Baron de *Phò-Nhơn* (TÔN-THẮT ĐÀN) ; et maintenant, c'est le tour de S.E. le Baron de *Trùng-Giang* (S.E. PHẠM-LIỆU). Les grands mandarins âgés et que Nous pouvons voir encore en vie deviennent-ils aussi rares que les étoiles au matin ? Hélas, hélas, Notre cœur est rempli de douleur à cette pensée !

« Ô Baron de *Trùng-Giang*, Nous souvenant de vos mérites, Nous décidons de vous octroyer le titre de Baron, à titre posthume, avec les honneurs rituels d'une cérémonie de *Tử-Tề*, et Nous vous dédions le texte de cette oraison funèbre dans laquelle Nous avons mis Notre regret et Notre peine. Que vos mânes reviennent bénéficier des bienfaits rituels ! »

Le Souverain a exprimé là avec toute sa noblesse de pensée et de cœur, un hommage qui va à la fois aux quatre grands morts dont nous venons d'esquisser la physionomie.

\* \* \*

#### S. E. TÔN-THẮT TRẠM

Si, avec S.E. NGUYỄN-HỮU-BÀI, nous avons pu voir la carrière d'un « fils de ses œuvres », voici que S.E. TÔN-THẮT TRẠM va nous fournir, comme S. E. TÔN-THẮT ĐÀN, mais avec des traits plus marqués, l'exemple d'une autre classe de mandarins, mandarins-nés pour ainsi dire, de sang patricien.

S.E. TÔN-THẮT TRẠM appartenait à la 7<sup>e</sup> branche de la Famille Royale d'Annam.

Il naquit le 6<sup>e</sup> jour du 7<sup>e</sup> mois de la 19<sup>e</sup> année de *Tự-Đức* (Août 1866), à Hanoi, d'où son pseudonyme de *Nhị-Xuyên* (Fleuve Rouge).

Il était le fils de S.E. le Ministre TÔN-THẮT PHAN, mandarin de *Tự-Đức* à *Đổng-Khánh*, qui fut envoyé en la 31<sup>e</sup> année du règne de *Tự-Đức* (1878) comme Attaché de mission en France et en Espagne, et qui signa plus tard, comme Ministre Plénipotentiaire, avec NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG et PHAN-ĐÌNH-DUẬT, le traité du 6 Juin 1884.



Planche XXXIII. – S. E. Tôn -Thất -Trạm.

Reçu **Cử-Nhân** en la 2<sup>e</sup> année de **ĐÔNG-KHÁNH** (1887), S.E. **TÔN-THẤT TRAM** fut nommé au grade de **Biên-Tu** le 7<sup>e</sup> mois de la 1<sup>re</sup> année de **THÀNH-THÁI**, et désigné pour remplir les fonctions de **Hành-Tầu** du Cabinet Impérial (**Nội-Các**).

Cinq mois plus tard, le deuil de son père l'obligea à partir en congé.

Réintégré dans son emploi le 4<sup>e</sup> mois de la 4<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI** (1892), il dut, trois mois après, prendre un nouveau congé pour cause de maladie.

Au 7<sup>e</sup> mois de la 5<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI** (1893), il fut affecté comme **Hành-Tầu** au Ministère des Travaux Publics, et au 4<sup>e</sup> mois de l'année suivante, fut promu **Tri-Huyện** et désigné pour diriger la circonscription de **Mộ-Đức**(**Quảng-Ngãi**).

Il ne tarda pas à s'y distinguer par la capture de l'auteur de l'assassinat d'un Receveur européen des Postes et Télégraphes, mais comme la plupart des complices de ce crime étaient domiciliés dans le ressort de sa juridiction, il fut, par application des règles de responsabilité alors en vigueur, rétrogradé de 3 classes au 2<sup>e</sup> mois de la 7<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI** (1895). Cette mesure ne l'empêcha pas cependant d'être titularisé dans son poste, et quatre mois plus tard, il regagna une classe, qu'il perdit de nouveau, quelque temps après, pour retard dans l'expédition des jugements.

Au 5<sup>e</sup> mois de la 8<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI** (1896), il la reconquit définitivement. Au 8<sup>e</sup> mois il fut promu **Thị-Giảng**, et au 11<sup>e</sup> mois, fut désigné pour remplir les fonctions de **Viên-Ngoại** au Conseil de la Famille Royale. 6 mois plus tard, il était affecté, en la même qualité, au Ministère de la Justice. C'est à la suite de cette affectation que deux des trois degrés qu'il avait perdus lui furent restitués,

Au 7<sup>e</sup> mois de la 9<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI** (1897), il fut nommé **Tri-Phủ** de **Hà-Trung** (**Thanh-Hoá**), mais au 8<sup>e</sup> mois, il fut encore rétrogradé de deux classes, à cause d'un déficit constaté, du temps qu'il était **Tri-Huyện** de **Mộ-Đức**, dans la gestion du trésorier de cette sous-préfecture, bien que ce dernier eût comblé le déficit sur sa fortune personnelle.

Au 12<sup>e</sup> mois de la 9<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI**, il partit en congé pour porter le deuil de sa mère,

Au 2<sup>e</sup> mois de la 12<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI**, il fut nommé **Thị-Giảng** et affecté comme **Hành-Tầu** au Conseil du **C-MỄt**.

Sept mois après, il regagna l'un des deux grades qu'il avait perdus, reçut le **Kim-Khánh** de 2<sup>e</sup> classe et fut envoyé en France comme Secrétaire du Ministre Ambassadeur S.E. **NGUYỄN-THÂN**.

Au 2<sup>e</sup> mois de la 14<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI**, le Gouvernement français lui fit décerner le titre d'Officier du Dragon d'Annam. Il revint en Annam au 5<sup>e</sup> mois, et fut titularisé quelque temps après dans ses fonctions de **Viên-Ngoại**.

Au 4<sup>e</sup> mois de la 15<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI** (1903), un blâme simple lui fut infligé pour retard commis dans le jugement d'une affaire de meurtre du temps qu'il était **Tri-Huyện** de **Mé-Súc**. Néanmoins, un mois après, il fut réintégré dans le grade dont il avait été déclassé.

Au 9<sup>e</sup> mois de la 15<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI** (1903), il fut promu **Hường Lô-Tự-Thiều-Khanh** et affecté comme **Án-Sát** à **Quảng-Trị**, fonctions dans lesquelles il fut titularisé après moins de trois années.

Au 10<sup>e</sup> mois de la 1<sup>re</sup> année de **DUY-TÂN** (1907), il fut désigné comme **Án-Sát** de **Hà-Tĩnh**. La province était alors en effervescence, la population demandant une diminution des impôts. Le **Tuần-Vũ**, S.E. **HƯỜNG-KHÂN**, avait été suspendu, le **Bồ-Chánh**, **CAO-NGỌC-LỄ**, était constamment menacé d'attentat. Le nouveau juge était seul avec le Résident pour faire face aux revendications des insurgés, S.E. **TÔN-THẮT TRAM** parvint néanmoins à ramener la paix.

Au 3<sup>e</sup> mois de la 3<sup>e</sup> année de **DUY-TÂN** (1909), il fut affecté comme **Bồ-Chánh** au **Nghệ-An** et envoyé en mission auprès des autorités militaires pour la répression de la révolte de **Sam-Neua**.

Quatre mois plus tard, il reçut la rosette d'Officier de l'Ordre du Cambodge et au 2<sup>e</sup> mois de la 4<sup>e</sup> année de **DUY-TÂN** (1910), fut promu **Quang-Lộc-Tự-Khanh**.

L'année suivante, il fut titularisé **Bồ-Chánh**, et au 7<sup>e</sup> mois, élevé au grade de **Thị-Lang** et désigné pour assurer provisoirement les fonctions de **Tham-Tri** du Ministère de la Justice. Ce poste lui fut attribué définitivement en la 6<sup>e</sup> année de **DUY-TÂN** (1912).

Un an après, il fut fait Officier d'Académie et prit la direction de la province de **Nghệ-An**.

Chevalier de la Légion d'Honneur le 6<sup>e</sup> mois de la 8<sup>e</sup> année de **DUY-TÂN** (1914), promu **Thự-Tổng-Độc** le 1<sup>er</sup> mois de l'année suivante, il fut titularisé **Tổng-Độc** quelque temps après.

La 10<sup>e</sup> année de **DUY-TÂN** le vit se distinguer par l'arrestation du révolutionnaire **NGÔ-PHẦN**. Cette action d'éclat lui valut une

proposition pour un titre nobiliaire de la part du Résident LEHÉ, mais la proposition fut ajournée par le Conseil du **Cơ-Mật** et par la Résidence Supérieure.

Au 6<sup>e</sup> mois de la 1<sup>re</sup> année de **KHAI-ĐỊNH** (1916), il fut élevé à titre exceptionnel au grade de **Thự-Hiệp-Tá-Đại-Học-Sĩ**. L'Ordonnance consacrant cette promotion était ainsi conçue :

« La province de **Nghệ-An** est difficile à administrer à cause de l'esprit rebelle de ses habitants. Il n'est pas aisé de mener cette population, si l'on n'a pas soi-même des talents suffisants. D'autre part, le révolte **PHẦN** était des plus redoutables et les efforts entrepris pour s'assurer de sa personne n'auraient pas abouti. Sa capture est par suite un bienfait pour la région qui l'accueille avec beaucoup de reconnaissance, S. E. **TÔN-THẮT-TRẠM**, qui est l'auteur de cette action, et qui n'a pas hésité à accepter le poste important qu'il occupe aujourd'hui pour mater les rebelles et ramener la paix, est donc digne d'éloge et de récompense. En conséquence, nous l'élevons à titre exceptionnel au grade de **Thự-Hiệp-Tá-Đại-Học-Sĩ**, et le maintenons dans ses fonctions de **Tổng-Độc** d'**An-Tĩnh** pour lui permettre de parachever l'œuvre qu'il a si bien commencée ».

Au 7<sup>e</sup> mois de la 1<sup>re</sup> année de **KHAI-ĐỊNH** (1916), il reçut le **Kim-Tiền** de 2<sup>e</sup> classe à l'occasion de l'investiture du Prince Héritier.

Au 2<sup>e</sup> mois de l'année suivante (1917), il fut désigné pour prendre la direction de la province de Thanh-Hoá.

Au 3<sup>e</sup> mois de la 3<sup>e</sup> année de **KHAI-ĐỊNH** (1918), il reçut le **Kim-Khánh** de 1<sup>re</sup> classe à l'occasion du voyage de l'Empereur dans le Nord.

Titularisé **Hiệp-Tá-Đại-Học-Sĩ** et maintenu dans ses fonctions le 1<sup>er</sup> mois de la 4<sup>e</sup> année de **KHAI-ĐỊNH** (1919), S. E. **TÔN-THẮT-TRẠM**, dont le physique était typique de la finesse et de l'élégance des véritables aristocrates annamites, avait gardé une physionomie étonnamment jeune malgré son âge, M. Léon SOGNY raconte à ce sujet qu'au cours d'une cérémonie à Thanh-Hoá, un Français, qui ne connaissait pas Son Excellence, lisait à la dérobée l'inscription en caractères gravés sur la plaquette d'ivoire, insigne de ses fonctions : — « Oh, dit le curieux, Votre Excellence est **Tổng-Độc**, alors que tout d'abord, avant de lire sur votre plaquette, je vous croyais tout au plus **Tri-Phủ** ». C'est à dire qu'il portait allègrement ses « **ngũ-tuần** » (cinquantaine).

Même dans sa retraite, il devait garder sa tournure alerte et fine.

Commandeur du Dragon d'Annam le 5<sup>e</sup> mois de la 5<sup>e</sup> année de **KHAI-ĐINH** (1920), Officier de la Légion d'Honneur le 10<sup>e</sup> mois de la même année, la 7<sup>e</sup> année de **KHAI-ĐINH** (1922), l'Empereur lui confia la Présidence du Conseil de la Famille Royale. « S. E. **TÔN-THẮT TRẠM**, **Hiệp-Tá Đại-Học-Sĩ**, faisant fonctions de **Tổng-Độc** de Thanh-Hoá, dit l'ordonnance de nomination, est un homme instruit et de tempérament calme. Depuis longtemps à la tête de l'importante province de Thanh-Hoá, il a réussi à y maintenir la paix. Il a fait preuve d'une douce fermeté pour la conduite des hommes, et Nous sommes persuadé qu'il apportera les mêmes dispositions dans l'administration de Notre Famille. Nous l'appelons donc à la Présidence du **Tôn-Nhơn** et pour honorer ses mérites et maintenir son prestige, Nous l'autorisons à prendre place, dans les réunions de la Cour, après les 4 dignitaires du **Cơ-Mật**, et à porter comme eux la plaque en or. »

Son activité dans ses nouvelles fonctions lui valut l'année d'après les éloges du Souverain : « Membre de la Famille Royale, S. E. **TÔN-THẮT TRẠM** est un homme pondéré et travailleur. Dans tous les postes politiques qu'il a occupés, il a toujours réussi à maintenir la paix. Depuis qu'il a été appelé à la gestion du **Tôn-Nhơn**, il est parvenu à y réaliser de nombreuses et heureuses réformes. Surtout, à Notre égard, il s'est montré d'un loyalisme éprouvé. En conséquence, Nous lui décernons le titre de **Thái-Tử Thiệu-Bảo**. »

Au 12<sup>e</sup> mois de la 8<sup>e</sup> année de **KHAI-ĐINH** (1923), il demanda à prendre sa retraite, mais le Souverain le lui refusa. « Il est difficile de choisir un homme pour administrer la Famille Royale. Le Président en exercice, S. E. **TÔN-THẮT TRẠM**, depuis le jour où il a été chargé de ces fonctions, s'est toujours montré à la hauteur de sa tâche. Chargé d'ans, consciencieux et de caractère doux, il est respecté de toute la Famille Royale, et son remplacement dans les circonstances actuelles n'est pas aisé. D'autre part, les fêtes de Notre quarantième anniversaire auront lieu l'année prochaine. En conséquence, Nous avons décidé de le maintenir à son poste. »

Au 4<sup>e</sup> mois de la 9<sup>e</sup> année de **KHAI-ĐINH** (1924), il fut désigné pour mettre à jour les Archives impériales ; au 5<sup>e</sup> mois, pour gouverner la Citadelle pendant l'absence de Sa Majesté l'Empereur lors des fêtes du Nam-Giao. Il reçut à cette occasion le **Ngân-Tiền** grand module.

Il fut décoré ensuite, au 1<sup>er</sup> mois de la 1<sup>re</sup> année de **BẢO-ĐẠI** (1926) du **Kim-Khánh** grand module, et lors de l'intronisation, du **Kim-Tiến** grand module. Au 10<sup>e</sup> mois, il fut promu Grand Officier dans l'ordre du Dragon d'Annam.

Au 1<sup>er</sup> mois de la 3<sup>e</sup> année de S. M. **BẢO-ĐẠI** (1928), il demanda à prendre sa retraite. L'Empereur, qui poursuivait alors ses études en France, le lui accorda, et lui conféra le grade de **Đông-Các Đại-Học-Sĩ**, le droit de porter une plaque en or, et le titre nobiliaire de Baron de **Vệ-An**. Le même mois, il fut promu Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

La 6<sup>e</sup> année de **BẢO-ĐẠI** (1931), pendant qu'il jouissait d'un repos bien gagné, il fut désigné par Monsieur le Gouverneur Général ROBIN pour faire partie, avec M. MORCHÉ, Premier Président de la Cour d'Appel de Hanoi, et diverses personnalités, d'une Commission chargée d'enquêter sur les causes du mouvement communiste et révolutionnaire dans les provinces de **Nghệ-An**, **Hà-Tĩnh** et **Quảng-Ngãi**, et de rechercher les remèdes à y apporter. Les travaux de cette Commission durèrent quatre mois.

Au 7<sup>e</sup> mois de la 11<sup>e</sup> année de **BẢO-ĐẠI** (1935), tous ses enfants, petits-enfants, réunis au grand complet, célébrèrent son 70<sup>e</sup> anniversaire. Son bonheur fut malheureusement de courte durée, et le 15<sup>e</sup> jour du 12<sup>e</sup> mois de la même année (26 Janvier 1937), après une brève maladie, il s'éteignit doucement en sa résidence privée, au **Tây-Thượng-Phường** du village de **Dương-Nỗ**, *huyện* de **Phú-Vang**, province de **Thừa-Thiên**. Il était âgé de 70 ans exactement, et fut inhumé 11 jours après son décès en son domaine de **Thanh-Thủy-Thượng**, dans le *huyện* de **Hương-Thủy** (**Thừa-Thiên**).

Il fut promu, à titre posthume, Vicomte de **Vệ-An**.

La compagne de S. E. **TỒN-THẬT TRẠM**, sa femme légitime de premier rang, **TẠ-THỊ-QUỲNH** (**Chánh-Nhất-Phẩm Phu-Nhơn**), actuellement âgée de 70 ans, est encore en bonne santé. Elle est décorée du **Kim-Bội** et du **Kim-Tiến** de 1<sup>re</sup> classe. Les enfants de S. E. sont au nombre de dix-sept. Les petits-enfants sont au nombre de cinquante-deux. Belle et grande famille, dans laquelle on peut être assuré que se maintiendra le flambeau des nobles qualités qui ont fait le charme et la distinction de S. E. **TỒN-THẬT TRẠM**.

\* \* \*

### S. E. U'NG-ÂN

Voici maintenant une figure de sage et de poète, un mandarin dont la carrière fut marquée autant et plus par ses poésies, ses écrits et ses traits de caractère, sa bonté et son humanité qui lui ralliaient les cœurs, que par ses actes d'administration proprement dits. Pour en parler dignement, il faudrait être soi-même natif de ce village de **Vĩ-Dạ**, une des populeuses banlieues de la Capitale, réputé pour la beauté et le charme des villas qu'il renferme. Le promeneur, qui admire ces résidences fleuries avec une certaine pointe de convoitise, sait que le village est la patrie de l'esprit fin et attique, et de la sensibilité. Derrière ces haies de verdure et de fleurs qui bordent, sur un kilomètre environ, la route de **Thuận-An**, vivent de nombreux lettrés et des poètes, tous issus d'un même ancêtre : le Prince **Tuy-Lý-Vương**.

S. E. U'NG-ÂN, dont on vient de déplorer le deuil, comptait parmi ces derniers.

Sa vie est un exemple d'activité intellectuelle et artistique autant que de douceur et d'honnêteté.

Né en la 21<sup>e</sup> année de **Tự-Đức** (1868), S. E. U'NG-ÂN était le 2<sup>e</sup> fils de S. E. **Huờng-Nhung**, Ministre honoraire, et petit-fils du Prince **Tuy-Lý-Vương**, Régent de l'Empire durant la minorité de l'ex-Empereur **Thành-Thái**.

Il naquit un jour faste et était de nature joviale, ce qui lui valut le nom d'enfance de **Vui** (gaîeté) et une plaque en or portant les inscriptions : **Hạc minh từ họa**, « concert de cigognes légendaires », que le Prince, son grand-père, lui donna pour lui marquer son contentement.

Bien formé à l'école confucéenne, il était un fils respectueux, un frère dévoué, un homme tolérant et charitable.

Il portait le pseudonyme de **Quất-Đình**, ce qui veut dire « la Maison de la mandarine », la mandarine étant un fruit de bel aspect, de saveur exquise et de propriété apaisante.

Sorti de l'école nationale **Quốc-Tử Giám**, S. E. U'NG-ÂN fut nommé dans le mandarinat dont il gravit presque tous les grades et qu'il quitta, sur sa demande, à l'âge de 55 ans, après 30 années de service.

Il fut toujours un fonctionnaire dévoué et intègre. Après sa mise à la retraite, le Gouvernement lui témoigna sa satisfaction et sa gratitude



Planche XXXIV. — S. E. Ung -An.

en lui accordant le grade honorifique de **Hiệp-Tá Đại-Học-Sĩ** et la distinction de la Légion d'Honneur.

Son passage au *huyện* de **Quê-Sơn**, comme chef de circonscription, fut marqué par un geste touchant de la part des habitants de ce *huyện* : pour lui montrer que leur reconnaissance envers lui resterait toujours vive, ils érigèrent dans le village de **Phú-Thuận** un pagodon où ils célébraient, alors qu'il vivait encore, son culte. Ce petit monument existe encore.

Digne successeur de son grand-père, le prince poète, S. E. **ƯNG-ÂN** était lui-même un grand poète et un écrivain de talent.

Il était en même temps un artiste réputé et se spécialisait, au point de vue art, dans la musique dont il jouait à merveille tous les instruments, et dans la peinture. Nous lui devons plusieurs toiles d'une rare valeur.

Ses œuvres littéraires sont nombreuses. Nous citons seulement les principales :

Poème « **Quất-Đình Thi-Tập** », en 1 volume en caractères chinois ;

Recueil des proverbes annamites et chinois « **Ngạn-ngữ sử-loại lược-biên** », en 2 volumes en langue annamite et chinoise ;

Manuel de chants « **Cẩm-khúc ca** », en 1 volume en langue annamite ;

« **Mộng-hiền truyện** » (roman), en 1 volume en langue annamite ;

« **Han-đạo truyện** » (roman), en 4 volumes en langue annamite ;

« **Kim tú cầu tân truyện** » (roman), en 1 volume en langue annamite ;

Traduction versifiée du classique « **Luận-Ngữ** », en 2 volumes en langue annamite ;

Biographie de Confucius, « **Không-Thánh Lịch-Sử** », en 1 volume, en langue annamite.

Œuvres toutes d'inspiration confucéenne et tendant vers le redressement de la morale nationale.

Père de 3 enfants dont un fils, S. E. **ƯNG-ÂN** était âgé de 70 ans quand il mourut de vieillesse après une longue maladie, dans sa charmante villa à **Vi-Dạ**, le 5 Décembre 1937.

Il fut unanimement regretté par tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître, car c'était un homme dont la compagnie était exquise et toujours profitable pour les amateurs de sagesse et d'harmonie.

M. SOGNY, qui a connu plusieurs génératives de Huéens, et à la mémoire inépuisable de qui le chercheur peut toujours se référer, comme à

une encyclopédie vivante des gens et des choses de la capitale, nous a confirmé l'attrait subtil et irrésistible de cette personnalité.

« J'ai connu, nous a-t-il dit, intimement S. E. **ƯNG-ÂN**, même à l'époque où on l'appelait encore le « *bắt-vui* » (jeu de mots sur son nom : *Vui*, gaîté). C'était en vérité un modèle de brave et honnête homme, un vrai philosophe confucéen, et un « père et mère du peuple » dans toute la force du terme ».

On conçoit aisément que les populations eussent été sensibles au charme d'un caractère pétri d'humanité, au prestige d'une suave culture. Serait-il possible, de nos jours, et surtout dans les années qui vont venir, de concevoir encore une telle formule d'administration, une telle image du mandarin ? Tout s'écoule, et de même que le poète disait :

*Nous n'aurons plus jamais notre âme de ce soir,*

sachons penser que notre peuple n'aura plus jamais son âme d'hier. Sachons le penser sans vains regrets, mais non sans une nostalgie qui pourra être pour nous un aiguillon moral : nostalgie de cet âge où, avec des mandarins tels que S. E. **ƯNG-ÂN**, avec des populations possédant dans l'âme, ataviquement, le sens de la mesure, de l'harmonie, le goût de l'ordre et la passion de la paix, la rizièrre n'était que chansons, le village, que méditations confucéennes ; la résidence du mandarin pouvait être alors comme celle du mandarin **KIM-TRỌNG** dans le poème de **THÚY-KIỆU** : « *la maison de la guitare, le refuge de la musique dans lequel les jours et les mois coulaient dans la quiétude transparente* ».

\* \* \*

S. E. **TRẦN-TRẠM**

Il nous reste à relater la vie d'un autre grand mandarin, dont la grandeur morale est dans son intégrité totale, absolue, proverbiale, dans sa bonté, dans sa modestie. Nous voulons parler de S. E. **TRẦN-TRẠM**, qui vient de décéder à **An-Cựu**.

Au lendemain de sa mort, on put lire dans la presse annamite, tant au Sud qu'au Nord et à Hué même, des notices ou articles unanimement élogieux à l'égard de sa mémoire, fait qui prend toute sa valeur si l'on veut se souvenir que, par les temps actuels, la presse annamite n'est en général jamais tendre pour les mandarins.

Pour S. E. **TRẦN-TRẠM**, au contraire, elle a trouvé, cette presse, des accents attendris. Soit que les auteurs des articles évoquassent en lui



Planche XXXV. – S. E. Trần-Trạm.

l'homme privé, soit qu'ils fissent allusion à sa vie publique, aucune restriction, aucune réserve ne firent de fausse note dans ce concert. Et la presse, cette fois-là, fut le reflet exact du sentiment général. De S. E. **TRẦN-TRẠM** on pourrait redire le vers :

*....Et comme le ferait une mère,  
La voix d'un peuple entier le berce en son tombeau...*

On pourrait le redire sans aucune crainte d'être taxé d'exagération ou d'emphase, car tout hommage qui s'adresserait à ce lettré si pur est un hommage rendu non pas aux honneurs passagers qui lui vinrent de son vivant, mais à ses vertus, à sa vertu dont, suprême consécration, la légende s'est déjà emparée, la tradition orale des villageois s'est déjà jalousement enrichie. Difficulté de rendre dans toute sa grandeur et aussi dans toute sa saveur, cette physionomie dont sans nul doute on ne retrouvera plus d'équivalent. Le sourire voisine avec la vénération, l'humour avec l'affection, dans le sentiment qu'inspire S. E. **TRẦN-TRẠM**.

C'est ainsi que le *Tràng-An*, journal annamite de Hué, le 15 Mars 1938, sous le titre : « Un mandarin original », donna de lui le croquis que voici :

« S. E. le très regretté Ministre **TRẦN-TRẠM**, qui vient de s'éteindre à l'âge de 83 ans, fut un mandarin assez original.

« Le défunt Ministre avait servi successivement sous les règnes de **Đổng-Khánh**, **Thành-Thái**, **Duy-Tân** et **Khải-Đinh**.

« Admis à la retraite, il s'était retiré au village d'**An-Cự**, dans une humble paillote, où il coulait paisiblement sa vie, comme un homme blasé. Il était parti pour la retraite très pauvre, aussi pauvre qu'un simple habitant, ayant pour tout bien son grade de **Thượng-Thư**.

« On le voyait souvent marcher à pied, le parapluie sur l'épaule. La route était-elle bourbeuse, le voilà qui enlevait ses sandales, retroussait son pantalon et se mettait à marcher le plus philosophiquement du monde.

« On dit que lorsqu'il était encore en fonctions, il réservait une partie de ses appointements pour venir en aide aux *linh* affectés à son service.

« On dit aussi qu'un jour, comme la chaleur était accablante et que son tireur de pousse-pousse n'avait pas de chapeau, il s'efforçait de le protéger contre le soleil avec son parapluie, passablement déchiré.

« Voilà qui démontre le caractère original de feu S. E. **TRẦN-TRẠM**.

« Mais le fait d'être intègre ne constituait pas sa moindre originalité, et feu S. E. **TRẦN-TRẠM** fut un mandarin intègre, dans le sens le plus large du mot.

« Son honnêteté notoirement connue de ses compatriotes, lui avait valu, lors de certain soulèvement populaire, d'être préservé des sévices que les révoltés exercèrent sur ses collègues.

« Si, à travers l'histoire du mandarinat, il y a un fonctionnaire intègre, c'est bien S. E. **TRẦN-TRẠM** qui vient de s'éteindre au village de **An-Cựu**. Il a emporté avec lui dans l'autre monde la plus belle page qui puisse illustrer une définition de ce mot : « intègre », mot presque disparu du lexique du Viêt-Nam ».

Dans un autre journal de Hué, le *Tiếng-Dân*, du 12 Mars 1938, M. **HUỖNH-THỨC-KHÁNG** déclara :

« J'ai connu M. **TRẦN-TRẠM** pour la première fois à Hué en 1900. Il occupait les fonctions de **Ngự-Sử**. En 1908, il fut **Phủ-Thừa** de la province de **Thừa-Thiên**. Il fit peu parler de lui. Il était de cette génération de mandarins d'ancienne formation qui étaient conservateurs.

« Je ne reparus à Hué que vers 1925-1926. M. **TRẦN-TRẠM** avait été admis à la retraite. Et pendant dix ans le *Tiếng-Dân* n'a pas eu l'honneur de recevoir la visite de ce mandarin retraité, dont le domicile était situé à **An-Cựu**, à la Capitale même. Jamais on n'entendit le moindre mot sur la vie de M. **TRẦN-TRẠM**, et, personnellement, je n'eus jamais aucun renseignement sur lui. Si donc, à la douloureuse nouvelle de son décès, nous pouvons dire que, comme mandarin, M. **TRẦN-TRẠM** fut différent des autres, et que, comme fonctionnaire retraité, il fut plein de dignité — ne l'oublions pas, il est plus grand que les autres, le mandarin retraité qui reste au milieu de la Capitale et vit toujours à côté des honneurs en sachant les dédaigner —, si nous pouvons lui rendre ce témoignage, c'est uniquement en nous basant sur l'opinion publique. Notre journal proclame donc, en hommage à ce mandarin : S. E. **TRẦN-TRẠM** fut un exemple d'honnêteté et de pureté ».

Ces mots, quoique simples et brefs, n'ont été décernés à aucun autre qu'à M. **TRẦN-TRẠM** par le *Tiếng-Dân*, journal dirigé et rédigé par des lettrés confucianistes.

A Hanoi, le *Trung-bắc tân-văn* du 24 Février 1938 publia un entre-filet dans lequel M. NGUYỄN-TẢO, un des lauréats des trois concours triennaux du Tonkin dont feu S. E. TRẦN-TRẠM fut de son vivant le président du jury, fait appel aux autres lauréats des mêmes concours en vue d'une souscription au profit de la famille du défunt : preuve éloquente que la pauvreté de S. E. et de sa famille était notoirement connue, mais, loin de diminuer l'estime dont les siens sont l'objet, elle leur vaut d'être traités en frères par tous les lettrés du Tonkin.

Voici la vie et la carrière de ce mandarin si aimé et si digne d'être aimé.

S. E. TRẦN-TRẠM appartenait à une vieille famille de lettrés et de mandarins. Originaire du village de Hoà-Khuê, *huyện* de Hoà-Vang, province de Quảng-Nam, il comptait parmi ses ancêtres, S. E. TRẦN-PHƯỚC-THÀNH, qui fut Khâm-Sai-Tham-Tán, Délégué Royal Commandant de la citadelle de Gia-Định (Cochinchine) au temps de la lutte des Nguyễn avec les Tây-Son, — et M. TRẦN-PHƯỚC-TẢO, officier Hồ-Gia-Vệ Cai-Đội Nội-Hầu, lequel, pour ne pas être administré par des mandarins inféodés aux Tây-Son, émigra avec sa femme et ses enfants et se fixa au village de Thanh-Bình, *huyện* de Bình-Dương, province de Gia-Định.

Fils de TRẦN-TRỊ, Tá-Lý au Ministère des Financés, et petit-fils de TRẦN-VĂN-TÍNH, Ministre des Travaux Publics, qui appartenait à une vieille famille de mandarins originaire du Quảng-Nam, émigrée en Cochinchine. S. E. TRẦN-TRẠM était né à Hué en la 10<sup>e</sup> année de Tự-Đức (1857) et inscrit ensuite au village de Nam-Trung (1), canton de Sư-Lỗ, *huyện* de Phú-Vang (Thừa-Thiên).

Ancien étudiant du Quốc-Tử-Giám, il fut reçu Cử-Nhơn en 1879 et désigné, en 1882, comme examinateur au concours triennal à Bình-Định.

---

(1) Le village de Nam-Trung a été créé en la 16<sup>e</sup> année de THANH-THÁI (1904) pour les habitants nés et établis dans la province et dont les ancêtres étaient d'origine cochinchinoise.

En la première année du règne de ĐÔNG-KHÁNH (1886), S. M. la Reine-Mère Bắc-Huê Thái-Hoàng Thái-Hậu avait octroyé une somme d'argent et un bâtiment pour constituer le siège social des Cochinchinois fixés à Hué (Nam-Châu Hội-Quân). La création du village de Nam-Trung marqua la consécration de cette installation des Cochinchinois dans la province de Thừa-Thiên sous les auspices de la Cour de Hué.

En 1885 (1<sup>re</sup> année de **HÀM-NGHI**) il fut nommé **Hậu-Bô** à **Quảng-Bình** et rappelé à Hué en 1886 (1<sup>re</sup> année de **ĐÔNG-KHÁNH**) pour remplir les fonctions de **Biên-Tu** au Bureau des Annales.

En 1891 (3<sup>e</sup> année de **THÀNH-THÁI**), nommé **Tri-Huyện** à **Quảng-Điền** (**Thừa-Thiên**) il fut, en 1894, rétrogradé de 4 classes, pour n'avoir pu découvrir l'auteur d'un crime commis dans le territoire de sa circonscription, mais il y laissa, en revanche, la réputation d'un mandarin intègre, et fut unanimement regretté.

En 1895, il fut appelé aux fonctions de **Hữu-Kỳ-Đạo Ngự-Sứ** (Censeur des provinces du Sud), et pour avoir contribué aux travaux de rédaction de l'histoire d'Annam, il fut, en 1897, réintégré dans son ancien grade et nommé **Lễ-Khoa-Chưởng-Ấn** (Chef des Censeurs — Section des Rites).

En 1901, promu au grade de **Hồng-Lô-Tự-Khanh** (grade 4-1 supérieur), il fut désigné pour remplir les fonctions de **Tá-Lý** au Ministère des Travaux Publics.

Tham-Tri au Ministère de l'Intérieur (ou Vice-Ministre) en 1906, il devint **Phủ-Doãn** (Gouverneur) de la province de **Thừa-Thiên** en 1907 et connut là quelques difficultés dont il sortit avec une nouvelle auréole de mandarin intègre et aimé. Les habitants de la province étaient agités pour des questions d'impôts. Le mouvement tournait à la révolte. Des mandarins chefs de circonscription avaient été saisis par les rebelles et mis ficelés dans des sampans qu'ils dirigeaient vers le chef-lieu, « afin, disaient-ils, que ces mandarins leur obtinssent des dégrèvements d'impôts de la part des autorités supérieures ». D'autres mandarins avaient été enroulés dans des nattes et de la paille humectées de pétrole auxquelles les paysans mettaient le feu.

Le **Phủ-Doãn** arriva sur les lieux. L'audace des rebelles et leurs violences firent fuir tous les *lính* de son escorte. Il se trouva seul au milieu des énergomènes. Mais quand ceux-ci le reconnurent, ils s'écartèrent tous et lui amenèrent une barque dans laquelle ils l'invitèrent à monter pour rentrer, libre et respecté, au chef-lieu. « Celui-là est honnête et juste », disaient les excités même de cette horrible Jacquerie.

Son Excellence **TRẦN-TRẠM** fut, durant sa longue carrière, appelé plusieurs fois à présider le jury du concours triennal. A Hà-Nam (Tonkin) en 1906 ; — à Vinh (Nghe-An) en 1909 ; — à **Bình-Định** en 1912 ; — de nouveau à Hà-Nam en 1912, et encore en 1916. A ce titre, il acquit un prestige et une autorité morale considérables sur tous

les lettrés, candidats couronnés ou non de ces concours, qui reconnaissent sa haute et profonde culture, son impartialité, son esprit de justice, son intégrité. C'est ainsi que S. E. **TRẦN-TRẠM** a été examinateur de S. E. **BÙI-BÀNG-ĐOÀN**, l'actuel Ministre de la Justice, qui, plus d'une fois, a rendu visite au vieux lettré dans sa modeste chaumière à **An-Cựu** : gestes qui honorent et le mandarin en retraite, et son éminent visiteur.

C'est à la veille d'un de ces départs en mission pour présider le jury d'un concours, que S. E. **TRẦN-TRẠM** se rendant au Palais Impérial pour le rite du **Bái-Mạng** (hommage au Trône) avant le départ, et cheminant dans un pousse dont le coolie-tireur n'avait pas de chapeau, eut le geste relaté dans la citation du journal *Tràng-An* que nous avons faite plus haut. L'histoire est authentique. Ce trait de sa bonté est devenu proverbial. Les paysans du **Thừa-Thiên** se le racontent à leurs veillées et dans leurs causeries. Ils ajoutent que S. E. **TRẦN-TRẠM**, tout en protégeant de la chaleur son coolie-xe, un *lính*, avec son parapluie, avait la délicatesse de lui tenir ce propos, afin de le mettre à l'aise : « Ne faites pas attention ; vous serez **Lãnh-Binh** (haut mandarin militaire) un jour, et vous vous assierez à côté de moi ». Ce *lính* est devenu plus tard **Lãnh-Binh**, comme S. E. **TRẦN-TRẠM** l'avait prédit.

Et ce n'est nullement diminuer le mérite de ce **Lãnh-Binh** parti de si modeste rang que de dire ici son nom, qu'on connaît bien : le **Lãnh-Binh PHẠM-Quí**.

Titulaire du **Kim-Khánh** de 2<sup>e</sup> classe et de la médaille d'honneur en or de 1<sup>re</sup> classe, en 1906, et de la croix de Chevalier du Dragon d'Annam, en 1912, S. E. **TRẦN-TRẠM** prit sa retraite en 1916, avec l'avancement honorifique au grade de Ministre qu'on ne lui donna pas dans sa période d'activité. Le **Kim-Khánh** de 1<sup>re</sup> classe lui vint également en ce moment.

Son détachement des honneurs était tel que S. E. **HỒ-ĐẮC-TRUNG**, alors membre du **Cơ-Mật**, ayant voulu lui faire donner le grade de **Hiệp-Tá Đại-Học-Sĩ**, S. E. **TRẦN-TRẠM** déclina lui même cette proposition de distinction et demanda qu'elle ne fût pas maintenue.

Il prenait sa retraite très pauvre. S. E. **TÔN-THẮT HÂN**, Duc de **Phò-Quang**, le voyant dans le quasi-dénuement, l'invita à venir le voir et lui offrit une aide personnelle de 200 \$. Il se retira sans accepter. Mais S. E. le Duc parvint néanmoins à l'aider. La somme en question fut, par ses soins, confiée à M. le Tham-Tri **ĐẶNG-NGỌC-OÁNH**, lequel fut chargé d'acheter une maison à **An-Cựu** pour l'offrir en

logement à S.E. **TRẦN-TRẠM**. La maison n'était qu'une paillote. Mais, délicate attention, à l'intérieur, une inscription en forme de sentences parallèles, composée par S. E. **TÔN-THẬT HÂN** lui-même, exaltait la vertu et l'intégrité du lettré vénérable qui y coulait ses derniers jours.

A 82 ans, le 17<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois annamite de la 13<sup>e</sup> année du règne de S. M. **BẢO-ĐẠI**, — 14 Février 1938 — il décéda, laissant la haute et rare réputation d'un mandarin que le peuple a vraiment considéré comme un père.

S. M. **BẢO-ĐẠI** a conféré à titre posthume à S. E. **TRẦN-TRẠM**, le grade de **Hiệp-Tá Đại-Học-Sĩ**.

Une sœur de S. E. **TRẦN-TRẠM**, encore en vie, née M<sup>me</sup> **TRẦN-THỊ-MỸ**, a été offerte au harem de S. M. **ĐỒNG-KHÁNH** et a reçu le titre de **Qui-Nhân**,

Un des fils de S.E., M. **TRẦN-ĐẠO-TỀ**, est mandarin du Gouvernement annamite, comme **Lang-Trung** au Ministère des Rites.

\*\*\*

### S. E. **NGUYỄN-KHOA-TÂN** (1)

*«Hier, nous avons eu à déplorer la perte de S. E. le Baron de **Phò-Nhơn** (S. E. **TÔN-THẬT ĐÀN**, ancien Ministre de la Justice) — aujourd'hui, S. E. le Baron de **Trùng-Giang** (S. E. **PHẠM-LIỆU**, ancien Ministre de la Guerre) diparaît à son tour. Comme les étoiles qui, après avoir brillé au firmament, s'éteignent au terme de leur course nocturne, ainsi, ces grandes figures s'effacent l'une après l'autre au cours des années. Ah ! que Notre cœur en éprouve des regrets attristés ! »*

Ainsi s'exprimait, il y a quelques mois, dans un Edit à l'occasion du décès de S. E. **PHẠM-LIỆU**, octroyant à l'ancien Ministre le titre posthume de Baron, la sollicitude de S. M. **BẢO-ĐẠI** pour la génération de mandarins qui avait collaboré à son règne. — C'est avec la même peine profonde, vraie, plus émouvante d'être exprimée avec une noble simplicité, que le Souverain s'est souvenu des mérites de feu S. E. **NGUYỄN-KHOA-TÂN** en lui donnant le haut grade posthume de Qua-

---

(1) Cette notice a paru dans *France-Annam*.

trième Colonne de l'Empire le jour même du **Tết**, par **Dụ** du 30 Janvier dernier, au surlendemain du décès de l'ancien Ministre des Finances, chef d'une grande famille à **Vi-Dạ**, membre d'une lignée plus grande et plus marquante encore.

La famille **Nguyễn-Khoa** appartient non seulement à l'histoire, mais à la légende annamite. Elle a compté cet illustre « **Nội-Tán** » qui avait exterminé les pirates du Col de **Nhà-Hộ**, ce qui lui a valu cette chanson populaire bien connue.

- *Je t'aime et je voudrais aller te voir, mais je crains le Col de **Nhà-Hộ** et les rapides de Tam-Giang.*

- *Les rapides de Tam-Giang, ô mon amie, sont aujourd'hui asséchés, Et le « **truông** » de **Hộ**, grâce au haut mandarin « **Nội-Tán** », est devenu pacifique.*

J'ai raconté la légende dans *Indochine la Douce*.

Que fut l'homme que l'on inhumera ce 20 Février ? Peut-être est-il utile, — encore que *France-Annam*, en annonçant ce décès, ait énuméré les titres et les distinctions de S. E. **NGUYỄN-KHOA-TÂN** — d'esquisser plus complètement la physionomie d'un mort qui appartient à l'élite de l'Annam contemporain.

Si « les morts gouvernent les vivants », comme a dit Auguste COMTE, l'évolution des esprits, malgré les erreurs, malgré les précipitations de quelques-uns, ne saurait empêcher que, dans le pays d'Annam, les générations présentes et les générations à venir aient plus d'une leçon à prendre des générations passées et plus particulièrement de celle qui s'en va. — Des âmes exquisés s'y révélaient. Des natures d'élite y apparaissaient, exemples rares de noblesse de cœur, de fidélité aux grandes causes, de discrète et raffinée culture, de culte éclairé des idées. Dans leur existence consacrée, après les orages de l'action, aux joies pures de l'esprit et de la spéculation, ces grands lettrés ne furent jamais fermés à la vie vivante, impénétrables au mouvement et au dynamisme des choses. Ils aidèrent de leur autorité morale et de leur action effective cette adaptation des traditions aux exigences des transformations nécessaires, sans laquelle il n'y a que décadence des premières et que révolte des secondes. Ils comprirent les jeunes. Ils le témoignèrent avec discrétion, mais qu'on considère la façon dont ils élevèrent leurs enfants, — comme S. E. **NGUYỄN-KHOA-TÂN**, défendant dans une vieille famille l'émancipation intellectuelle des filles en envoyant les siennes étudier à Hanoi jusqu'au degré d'Enseignement supérieur indochinois — et l'on

comprendra qu'ils ne furent que des arbitres pleins de dignité dans une conciliation, et non pas des obstacles et des remparts de réaction.

S. E. NGUYỄN-KHOA-TÂN est né la 23<sup>e</sup> année du règne de TỰ-ĐỨC (1870) au village d'An-Cừ, du *huyện* de Hương-Thủy, de la province de Thừa-Thiên. Il était Âm-Sanh, c'est-à-dire fils de haut mandarin. Reçu la 6<sup>e</sup> année de THÀNH-THÁI (1894) au concours triennal avec le titre de CỬ-NHÂN (Licencié ès-caractères chinois), il fut, à la 7<sup>e</sup> année, désigné pour faire partie des cadres de commandement des troupes impériales envoyées contre des rebelles.

Le 9<sup>e</sup> mois de la même année il fut effecté au *huyện* de Can-Lộc. Au 1<sup>er</sup> mois de la 8<sup>e</sup> année de THÀNH-THÁI (1896), il fut rappelé à la Capitale et ne tarda pas à entrer avec le grade de Biên-Tu dans les fonctions de Hành-Tầu au Conseil du Cơ-Mật. A travers les échelons habituels il parvint au 7<sup>e</sup> mois de la 11<sup>e</sup> année de THÀNH-THÁI (1899) au grade de Tri-Phủ, et fut affecté au *huyện* de Hadong ; au 10<sup>e</sup> mois, il reçut le grade de Thi-Giang et restait au même poste. Au 6<sup>e</sup> mois de la 12<sup>e</sup> année (1900), il rentra dans sa famille pour porter le grand deuil (1). Au 1<sup>er</sup> mois de la 12<sup>e</sup> année de THÀNH-THÁI (1904) il fut réadmis au mandarinat et affecté comme Tri-Phu au *phủ* de Quảng-Trạch.

Vint le règne de DUY-TÂN ; la troisième année du règne, M. NGUYỄN-KHOA-TÂN fut nommé Tri-Phủ du *phủ* de Tam-Kỳ, décoré de la médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, promu ensuite au grade de Hồng-Lô-Tự Thiệu-Khanh. Le voici mandarin provincial : Ân-Sát de la province de Quảng-Trị, puis, non sans avoir reçu entre temps de nombreuses distinctions ou promotions, Ân-Sát de la province de Quảng-Binh deux ans plus tard. Au 1<sup>er</sup> mois de la 9<sup>e</sup> année, il fut nommé comme Bô-Chánh de la province de Nghệ-An. Ce fut S. M. KHẢI-ĐỊNH qui, la 2<sup>e</sup> année de son règne, au 11<sup>e</sup> mois, le nomma Tuần-Vũ p.i. de la province de Quảng-Binh. Au 1<sup>er</sup> mois de la 4<sup>e</sup> année, il fut titularisé dans son poste de Tuần-Vũ, et au 8<sup>e</sup> mois, reçut la médaille dite Gia-Hi de 5<sup>e</sup> classe. Au 5<sup>e</sup> mois de la 5<sup>e</sup> année, il reçut le grade de Tổng-Độc. Au 7<sup>e</sup> mois de la 6<sup>e</sup> année, Son Excellence fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur. Au 1<sup>er</sup> mois de la 8<sup>e</sup> année, une Ordonnance royale le nomma comme Tổng-Độc de la province de Quảng-Nam. Au

---

(1) Autrefois, un grand deuil obligeait un mandarin à prendre un congé de trois ans pour se consacrer entièrement au culte du père ou de la mère décédé (Code Gia-Long).

8<sup>e</sup> mois, il fut fait Officier de l'Ordre impérial du **Minh-Nghĩa-Long Bôi-Tinh**. L'année suivante il fut rappelé à la Capitale pour le haut poste de Ministre des Finances de la Cour.

Admis à la retraite à l'âge de 56 ans, S. E. **NGUYỄN-KHOA-TÂN**, allait vivre au milieu des siens pour jouir du repos mérité des sages qui ont servi l'Etat et le pays, mais aussi pour consacrer ses efforts à un mouvement bouddhique dont, en tant que Président de la Société d'Etudes Bouddhiques de Hué, il fut un des appuis les plus agissants. Il a présidé aussi l'Amicale des Tonkinois **Bắc-Kỳ Tập-Thiện**, car la famille **Nguyễn-Khoa**, fixée à Hué depuis quelque 400 ans, est authentiquement tonkinoise, ayant son origine à **Hải-Dương**.

Depuis une dizaine d'années, dans sa retraite, comme durant les trente ans de sa vie active, il fut toujours un modèle de vertu et de probité, un exemple de douceur, de charité et de compassion. Ce lettré de haute classe fut un poète admiré et respecté, dont il faut souhaiter que les descendants publient ses œuvres. Son Excellence fut encore un musicien dont la virtuosité dans l'art de la « guitare à seize cordes » était connue de tous et faisait l'admiration des meilleurs artistes du pays.

D'un dévouement absolu à la Dynastie et à LL. MM. l'Empereur et l'impératrice, comme l'est S. E. **NGUYỄN-KHOA-KỶ**, son frère cadet, on le voyait assidu à toutes les audiences solennelles ou aux grandes manifestations rituelles de la Cour. Sa disparition laissera un vide profond que ressentiront tous ceux qui l'ont approché.

\* \* \*

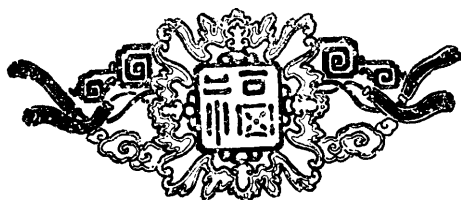
## EN MANIÈRE DE CONCLUSION

Une conclusion commune peut-elle se dégager de ces vies différentes ? Dans la transformation incessante de toutes choses, le corps mandarinal d'Annam revêt lui aussi des aspects différents de ceux qu'il eut dans l'ancien temps. De plus en plus, il n'y a pas un, mais des types de mandarins. Si mandarins d'autrefois, mandarins d'hier, mandarins d'aujourd'hui, ont tous en commun ce dévouement au Souverain, ce culte de la Dynastie, cet amour du peuple sans lesquels le plus haut dignitaire ne serait qu'un mannequin paré de reliques dont il n'est pas apte lui-même à sentir le prix, les origines de ces fonctionnaires de la Cour et du Gouvernement annamite, leur formation, la façon dont ils furent amenés à exercer leur activité, le déroulement de leurs carrières et jusqu'à la façon

dont ils passèrent leur retraite, différent, selon les tempéraments, les familles, et selon les époques. Ce récit de la vie de quelques mandarins de la dernière génération servira-t-il de témoignage et de point de comparaison pour les historiens de l'avenir ? Ce serait notre souhait.

Il n'est pas donné à chacun de réaliser des synthèses complètes, de dresser la vue d'ensemble d'un temps, de brosser le portrait d'un pays. Du moins, chacun peut apporter ses observations, donner ses croquis et ses esquisses, offrir une pierre à l'édifice à bâtir. A cette tâche, celui qui met sa joie et sa fierté à entrer chaque jour mieux dans l'intimité de l'âme de la Capitale, ne peut que se féliciter d'avoir été appelé à se consacrer, par une délicate attention de l'Association des Amis de Vieux Hué. S'il y a des erreurs ou des lacunes dans ce qui précède, notre espoir est que tous les Amis du Vieux Hué daignent nous aider à les réparer.

Plus tard, qui sait, il y aura dans ce Bulletin place à une synthèse, à un essai complet sur le rôle du Mandarin dans la Cité annamite, — dans celle d'hier comme dans celle d'aujourd'hui et de demain. Des exemples comme ceux qui forment la présente étude, auxquels d'autres sont venus se joindre, ne serviront, dans cette étude complète que nous nous réservons d'élaborer, que d'illustrations aux principes généraux qui se dégagent de l'examen de l'institution traditionnelle des fonctionnaires d'autorité annamites, cette institution dont l'âme devra rester intacte sous les transformations superficielles incessantes, et dont l'efficacité, l'efficiencia sera une des forces de reconstruction de l'Annam de demain.



# XXVI<sup>e</sup> ANNÉE — N<sup>o</sup> 2 — AVRIL-JUIN 1939

---

## S O M M A I R E

---

*Communications faites par les Membres de la Société.*

**Pages**

|                                                                                                     |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Une Princesse Chrétienne à la Cour des premiers <b>N. uyên</b> : Madame Marie (L. CADIÈRE). . . . . | 63  |
| Quelques mandarins d'hier ( <b>NGUYỄN-TIÊN-LĂNG</b> ) . . . . .                                     | 131 |

---

## A V I S

---

**L'Association des Amis du Vieux Hué**, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. Le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué** tiré à 450 exemplaires, forme (fin 1937) 25 volumes in-8° d'environ 10.030 pages en tout, illustrés de 2.156 planches hors texte, et de 600 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des Propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

# Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE  
D'ACCUEIL

